

## La préparation aux situations d'urgence et la résilience : feuillets d'information communautaires, 2014

par Jillian Boyce, Shana Conroy et Dyna Ibrahim



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---



## La préparation aux situations d'urgence et la résilience : feuillets d'information communautaires, 2014

---

par **Jillian Boyce, Shana Conroy et Dyna Ibrahim**

Les situations d'urgence et les catastrophes peuvent entraîner des répercussions négatives importantes et dévastatrices — qu'elles soient d'ordre social, économique ou environnemental — sur les collectivités qu'elles touchent. À l'échelle municipale, la préparation et la résilience sont des éléments particulièrement importants, car les situations d'urgence et les catastrophes sont souvent des événements communautaires, c'est-à-dire qu'elles touchent les résidents et sont gérées par les municipalités à l'échelle locale, souvent en partenariat avec des organismes provinciaux et fédéraux. Les administrations municipales jouent un rôle essentiel dans la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes et en matière de résilience, car on estime qu'elles sont les premiers répondants dans plus de 90 % des situations d'urgence et des catastrophes qui se produisent au Canada (Fédération canadienne des municipalités, 2006). À cet égard, les municipalités sont conscientes des risques croissants liés aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles et causées par l'homme. Elles ont collectivement reconnu l'importance de la détermination et de l'atténuation des risques, de même que de la prévention et de la préparation des interventions d'urgence, tant à l'échelon des collectivités qu'à tous les ordres de gouvernement (Fédération canadienne des municipalités, 2006).

L'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR), menée pour la première fois en 2014, a été élaborée en partenariat avec Sécurité publique Canada et le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada. L'EPUR vise à accroître notre compréhension de la préparation et de la résilience communautaire de l'ensemble des provinces du Canada au moyen de la collecte de données liées à la capacité des résidents et des collectivités de prévenir les situations d'urgence majeure ou les catastrophes, de s'y préparer, d'y réagir et de s'en remettre. Les estimations provinciales et nationales tirées de l'EPUR sont présentées dans deux rapports de Statistique Canada préalablement diffusés : « La préparation aux situations d'urgence au Canada, 2014 ([www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14234-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14234-fra.htm)) » et « Les expériences des Canadiens liées aux situations d'urgence et aux catastrophes, 2014 ([www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14469-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14469-fra.htm)) ». De plus, Statistique Canada a préparé l'infographie intitulée « Préparation aux situations d'urgence et planification d'urgence chez les Canadiens ([www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2015004-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2015004-fra.htm)) » afin de mettre en évidence les résultats.

La présente analyse est cependant axée sur des feuillets d'information communautaires qui mettent en lumière les résultats sur la préparation et la résilience. Chaque feuillet présente les éléments suivants : la sensibilisation aux risques et les sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe; l'expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe; les comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies; les rapports sociaux et le sentiment d'appartenance. Ils sont divisés en cinq régions, soit les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique<sup>1</sup>. On y trouve 63 feuillets d'information communautaires auxquels s'ajoute un feuillet par province comprenant les résultats des résidents des petites collectivités.

### Référence

Fédération canadienne des municipalités. 2006. *Urgences : les municipalités absentes de la planification* (site consulté le 12 septembre 2016).

### Note

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Étant donné les différences entre le mode de vie dans les territoires et ailleurs au Canada, ainsi que les défis uniques liés à la collecte des données dans les territoires (p. ex. les changements fréquents de numéros de téléphone, la forte mobilité de la population et l'éloignement de nombreuses collectivités), les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont été exclus de la population de l'enquête. Toutefois, en 2014, Statistique Canada a établi un partenariat avec Sécurité publique Canada et le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada dans le but de mener une étude de faisabilité afin de déterminer le contenu approprié et la meilleure méthode pour recueillir des renseignements semblables sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience dans les territoires.



## Feuillet d'information Collectivité de St. John's (région métropolitaine de recensement), Terre- Neuve-et-Labrador

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de St. John's ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de St. John's, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de St. John's ont indiqué que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (96 %), les feux de forêt ou les feux de friches (59 %) et les ouragans (58 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont mentionné que les nouvelles à la radio seraient la première source d'information vers laquelle ils se tourneraient dans la plupart des situations d'urgence ou des catastrophes. Plus précisément, en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (47 %), de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (40 %), d'accident industriel ou pendant le transport (39 %), d'émeute ou d'agitation civile (38 %<sup>E</sup>) ou d'acte ou de menace terroriste (32 %<sup>E</sup>), les nouvelles à la radio seraient la source d'aide ou d'information vers laquelle les résidents de St. John's se tourneraient en premier (tableau 1.1).
- Les nouvelles à la radio arrivaient au deuxième rang des sources d'aide et d'information vers lesquelles les résidents se tourneraient d'abord en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (32 %), derrière l'administration municipale (33 %). Les nouvelles à la radio étaient également le deuxième choix en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (23 %), derrière l'obtention d'aide et d'information auprès d'un hôpital, d'une clinique, d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé (44 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus de la moitié (56 %) des résidents de St. John's ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la plupart d'entre eux (82 %), cette situation d'urgence ou catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (75 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (26 %) et des ouragans (21 %).
- Parmi les types les plus courants de perturbations des activités quotidiennes subies par les résidents de St. John's qui ont vécu une situation d'urgence, il y avait la nécessité de manquer des jours de travail ou d'école (74 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (73 %) et le fait de devoir manquer un rendez-vous ou une activité prévue (63 %). À l'inverse, les types les moins courants de perturbations subies étaient l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (12 %<sup>E</sup>), l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (18 %) et l'obligation d'évacuer sa demeure (19 %).

- La plupart (91 %) des personnes ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine (29 % en moins de 24 heures, 31 % en l'espace d'un ou deux jours, 23 % en l'espace de trois à cinq jours, et 8 %<sup>E</sup> en l'espace de six ou sept jours).
- La moitié (49 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement : beaucoup d'entre eux ont cherché de l'aide auprès de leur famille (42 %), des voisins (24 %<sup>E</sup>) et de l'administration municipale (16 %<sup>E</sup>).
- Près de 1 résident de St. John's sur 5 (18 %) ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber les activités quotidiennes habituelles a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Les autres types de répercussions à long terme étaient rares.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des trois quarts (73 %) des résidents de St. John's vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (45 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Près de 1 résident de St. John's sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La plupart (73 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et plus du tiers (38 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Par contre, 7 %<sup>E</sup> des résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, tandis que 82 % ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Moins de la moitié (42 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Toutefois, un peu plus du tiers (37 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place dans leur domicile les trois mesures de protection contre les incendies.
- Les types d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de St. John's n'étaient pas très différents de ceux de l'ensemble des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador. Certaines différences ont toutefois été constatées lorsque ces premiers étaient comparés aux résidents de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents de St. John's qui avaient une radio à piles ou à manivelle (84 %) ou un extincteur d'incendie fonctionnel dans leur domicile (82 %) était nettement supérieure à celles observées chez l'ensemble des Canadiens (58 % et 66 %, respectivement). En revanche, les résidents de St. John's étaient moins susceptibles d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (42 %) que ne l'étaient les Canadiens en général (60 %)<sup>8</sup>.
- De façon générale, alors que les résidents de St. John's (37 %) étaient proportionnellement moins nombreux que la population du Canada (42 %) à avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile, ils étaient plus susceptibles d'avoir mis en place trois (25 %) ou quatre (13 %) mesures de précaution (20 % et 7 %, respectivement). Il n'y avait pas de différences significatives entre les résidents de St. John's et le reste des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador, ou entre les résidents de St. John's et les Canadiens, en ce qui a trait au nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (58 %) des résidents de St. John's éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (89 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, près des trois quarts (73 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (70 %), du soutien affectif (68 %), de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (65 %) ou encore de l'aide financière (31 %). Toutefois, 7 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés d'auto-efficacité et de soutien social, ainsi que d'engagement communautaire, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	47
Nouvelles sur Internet	16
Administration municipale	13
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Nouvelles à la radio	40
Société de services publics	37
Famille	8 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	44
Nouvelles à la radio	23
Nouvelles sur Internet	14 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles sur Internet	22
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	33
Nouvelles à la radio	32
Gouvernement provincial	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	32 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	30 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	25 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la radio	38 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	38 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	26 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup>	7	8
Une activité	16	15	17
Deux activités	28	27	25
Trois activités	23	27	27
Quatre activités	22	22	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup> **	7	16
Une mesure	19 **	19	27
Deux mesures	35 ***	31	28
Trois mesures	25 **	26	20
Quatre mesures	13 **	16	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	11	11	14
Deux mesures	46 **	48	38
Trois mesures	37 **	38	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
F trop peu fiable pour être publié  
\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )  
\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  
2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour St. John's.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	64	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	50	50	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	35	39	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	56	55
Trousse d'urgence pour la maison	50	51	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	62	61	59
Copies des documents importants	49	51	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71 *	76	69



Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	79 **	72	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	84 ***	75	58
Source de chaleur de rechange	54 **	57	48
Génératrice d'appoint	36 ***	44	23
Source d'eau supplémentaire	43 *	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	26 **	25	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	42 **	42	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	82 **	84	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	39	35
Non	36	34	38
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	47	44	35
Non <sup>7</sup>	42	30 *	36
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	54	40	41
Non	42 *	38	36
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	50	38	37
Non <sup>7</sup>	40	39	38
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			

Oui †	51	43	42
Non 7	42	35	33
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité 6</b>			
Oui †	52	46	40
Non 7	39 *	30 *	33

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (11 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuille d'information Les petites collectivités, Terre-Neuve-et-Labrador

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (85 %) et les feux de forêt ou les feux de friches (62 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- Dans les petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, la première source d'aide vers laquelle les gens se tourneraient dépendait du type de situation d'urgence ou de catastrophe. En cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle, les résidents se tourneraient généralement vers les nouvelles à la radio (26 %) ou de télévision (19 %), tandis qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics (50 %) s'ils subissaient une panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (tableau 1.1). Les gens ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier aux services de police s'il se produisait un acte ou une menace terroriste (49 %<sup>E</sup>), une émeute ou une agitation civile (49 %<sup>E</sup>) ou encore un accident industriel ou pendant le transport (27 %<sup>E</sup>). En cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle, les résidents s'adresseraient à un hôpital ou une clinique ou auprès d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé (63 %). L'administration municipale (49 %) serait la première source d'aide en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus du tiers (38 %) des résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la plupart d'entre eux (80 %), cette situation d'urgence ou catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (48 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents. Elles étaient suivies des feux de forêt ou des feux de friches (18 %<sup>E</sup>) et des ouragans (17 %<sup>E</sup>); cependant, les expériences liées à ces types de situations d'urgence étaient moins répandues.
- Les types les plus courants de perturbations des activités quotidiennes subies par les résidents étaient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (65 %), la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (56 %), le fait de devoir manquer des jours d'école ou de travail (51 %) ou de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (51 %). Parmi les répercussions plus graves, mais moins courantes, figuraient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (24 %<sup>E</sup>) et le fait de devoir évacuer sa demeure (18 %<sup>E</sup>); ces deux répercussions ont été vécues par moins du quart des résidents touchés.
- Trois résidents sur quatre (76 %) des petites collectivités de Terre-Neuve et-Labrador qui ont fait face à une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes dans la semaine suivant l'événement. Parmi ceux-ci,

plus de la moitié (56 %) ont pu reprendre leurs activités en deux jours ou moins.

- Plus de la moitié (59 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les membres de la famille (35 %<sup>E</sup>) et les voisins (19 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes.
- Près de 1 résident sur 5 (18 %<sup>E</sup>) des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber les activités quotidiennes habituelles a subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Les autres types de conséquences à long terme comme les séquelles émotives ou psychologiques ou les répercussions physiques ou sur la santé étaient rares.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Plus des trois quarts (78 %) des résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et environ la moitié (52 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Une faible proportion (6 %<sup>E</sup>) de résidents n'avaient entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence dans leur domicile.
- Environ 3 résidents sur 4 (72 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et moins de la moitié (44 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La presque totalité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, alors que 85 % ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Moins de la moitié (42 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Environ 2 résidents sur 5 (39 %) ont déclaré qu'ils avaient mis en place dans leur domicile les trois mesures de protection contre les incendies.
- En général, pour ce qui est du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises, les résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador ne différaient pas beaucoup de ceux de l'ensemble de la province. Certaines différences ont toutefois été constatées pour ce qui est des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents. Par exemple, les résidents des petites collectivités (69 %) étaient moins enclins que l'ensemble des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador (75 %) à posséder une radio à piles ou à manivelle, mais ils étaient un peu plus susceptibles que l'ensemble des résidents de la province d'avoir une source d'eau supplémentaire (50 % par rapport à 48 %)<sup>8</sup>.
- Le nombre de mesures prises en cas d'urgence différait souvent entre les résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador et ceux des 10 provinces du Canada. Par exemple, la proportion de résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador (18 %) qui avaient pris les quatre mesures de précaution était plus du double de la proportion canadienne globale (7 %).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Près des trois quarts (73 %) des résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (94 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, plus des trois quarts (78 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Plus des deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (71 %), du soutien affectif (68 %) ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (69 %). Environ 1 résident sur 3 (36 %) avait plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 9 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	26
Nouvelles à la télévision	19
Nouvelles sur Internet	16
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	50
Nouvelles à la radio	18
Famille	11 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	63
Nouvelles à la télévision	14 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	11 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	27 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	19 <sup>E</sup>
Administration municipale	17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	49
Nouvelles à la radio	16 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	10 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	49 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	32 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	49 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			

Aucune	6 <sup>E</sup>	7	8
Une activité	14 **	15	17
Deux activités	26	27	25
Trois activités	29	27	27
Quatre activités	23	22	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup> **	7	16
Une mesure	20 **	19	27
Deux mesures	28 *	31	28
Trois mesures	26 **	26	20
Quatre mesures	18 **	16	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	10 **	11	14
Deux mesures	49 **	48	38
Trois mesures	39	38	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	63	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	50	50	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	41 **	39	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	55	56	55
Trousse d'urgence pour la maison	51	51	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	61	61	59
Copies des documents importants	52	51	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	80 ***	76	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4 6</sup>	67	72	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	69 ***	75	58

Source de chaleur de rechange	59 **	57	48
Génératrice d'appoint	48 ***	44	23
Source d'eau supplémentaire	50 ***	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	25	25	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	42 **	42	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	85 **	84	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour les petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	54	45	36
Non	38 <sup>E</sup> *	29 <sup>E</sup> *	36 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	55	47	36
Non	45	35 *	37
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	57	48	40
Non	49	43	38
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	54	45	38
Non	46	42	40
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	58	48	39
Non	45 *	40	37



Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui †	58	41	36
Non	45 *	47	41

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 L'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 2 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 3 La population cible de l'EPUR comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0.05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (14 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 18 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuille d'information

# Collectivité de Charlottetown (agglomération de recensement), Île-du-Prince-Édouard

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Charlottetown ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Charlottetown, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Charlottetown estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (75 %) et les ouragans (63 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué que les nouvelles à la radio étaient la première source d'aide et d'information vers laquelle ils se tourneraient dans la plupart des situations d'urgence ou des catastrophes. Plus précisément, en cas d'accident industriel ou pendant le transport (39 %), d'émeute ou d'agitation civile (39 %<sup>E</sup>), de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (38 %), d'acte ou de menace terroriste (36 %<sup>E</sup>) ou de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (28 %), les nouvelles à la radio seraient la source d'aide ou d'information vers laquelle les résidents de Charlottetown se tourneraient en premier (tableau 1.1).
- Les nouvelles à la radio étaient la deuxième source d'aide et d'information la plus fréquente vers laquelle les résidents se tourneraient en cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (31 %), derrière le fait de communiquer avec les sociétés de services publics (41 %). En cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle, les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (32 %) pour obtenir de l'aide, et qu'ils consulteraient les nouvelles sur Internet (24 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Un résident de Charlottetown sur 3 (34 %) a vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Pour plus des trois quarts (78 %) d'entre eux, cette situation d'urgence ou catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les ouragans (44 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (43 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents, suivis des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (22 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types les plus courants de perturbations des activités quotidiennes occasionnées par des situations d'urgence ou des catastrophes figuraient la nécessité de manquer des jours de travail ou d'école (73 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (67 %) et le fait de devoir manquer un rendez-vous ou une activité prévue (56 %). Les types les plus graves de perturbations comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité, vécue par près de la moitié (47 %) des personnes ayant fait face à une situation d'urgence ou à une catastrophe, et l'obligation d'évacuer sa demeure, vécue par 1 personne sur 10 (10 %<sup>E</sup>).

- La majorité (85 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes dans la semaine suivant l'événement (11 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 37 % dans un délai d'un ou deux jours, 28 % en l'espace de trois à cinq jours, et 9 %<sup>E</sup> au bout de six ou sept jours).
- La moitié (51 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de membres de la famille (45 %) ou de voisins (33 %<sup>E</sup>).
- Le tiers (34 %) des résidents de Charlottetown ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Deux résidents de Charlottetown sur trois (67 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et environ 4 personnes sur 10 (42 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Bon nombre de résidents (64 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le quart (26 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Par contre, 1 résident sur 10 (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, alors que 72 % ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Moins de la moitié (44 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Environ 1 résident sur 3 (35 %) a déclaré qu'il vivait dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises par les résidents de Charlottetown n'était pas très différent de ce qu'on observait pour l'ensemble des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard ou des 10 provinces canadiennes. La proportion de résidents de Charlottetown (10 %<sup>E</sup>) n'ayant aucune mesure de précaution en place dépassait nettement la proportion notée à l'échelle provinciale (7 %), mais elle était bien inférieure à la proportion correspondante chez les résidents du Canada (16 %). Les résidents de Charlottetown étaient moins susceptibles que l'ensemble des résidents canadiens d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (35 % par rapport à 42 %)<sup>8</sup>.
- En ce qui a trait aux types d'activités et de mesures entreprises, certaines différences significatives ont été constatées entre les résidents de Charlottetown et ceux de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, de même qu'entre les résidents de Charlottetown et ceux du Canada en général. Par exemple, les résidents de Charlottetown étaient moins susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (61 %) ou une source d'eau supplémentaire (44 %), comparativement à l'ensemble des résidents de la province (65 % et 53 %, respectivement). En revanche, parmi les personnes ayant indiqué que quelqu'un dans leur ménage avait des besoins médicaux particuliers, les résidents de Charlottetown étaient beaucoup plus susceptibles que les résidents canadiens d'avoir mis en place un plan d'urgence pour combler les besoins particuliers en matière de santé (74 % par rapport à 62 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (60 %) des résidents de Charlottetown éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La majorité (91 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (90 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Près des trois quarts des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (73 %) ou du soutien affectif (72 %). Les deux tiers (66 %) des résidents avaient au moins

cinq personnes vers qui se tourner s'ils devaient évacuer leur demeure, tandis qu'environ le tiers (35 %) des résidents pouvaient compter sur autant de personnes pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 8 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de soutien social et d'engagement communautaire étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles sur Internet	27
Nouvelles à la télévision	17
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	41
Nouvelles à la radio	31
Famille	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	32
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la radio	23
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles sur Internet	22
Service de police ou d'application de la loi	14 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Nouvelles à la radio	28
Nouvelles sur Internet	23
Administration municipale	17 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	36 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	34 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	20 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	39 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	30 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note :** Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	10	8
Une activité	21	19	17
Deux activités	25	25	25
Trois activités	25	26	27
Quatre activités	17	17	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	10 <sup>E ***</sup>	7	16
Une mesure	24	21	27
Deux mesures	38 ***	33	28
Trois mesures	22	25	20
Quatre mesures	4 <sup>E ***</sup>	13	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	18 **	16	14
Deux mesures	43	45	38
Trois mesures	35 **	35	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p><sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	61 *	65	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	43	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	36	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	42	45	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	53 **	56	59
Copies des documents importants	49	47	53

Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	64 **	63	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	74 **	72	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	75 **	78	58
Source de chaleur de rechange	44 *	53	48
Génératrice d'appoint	20 *	29	23
Source d'eau supplémentaire	44 *	53	43
Autre mesure <sup>5</sup>	25	24	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	44 **	42	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	72 ***	75	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	41	27	36
Non	47 <sup>E</sup>	F	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	43	29	37
Non	40	15 <sup>E</sup> *	27
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	52	30	43
Non	37 *	24	31 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	47	28	39
Non	35 *	22	28 *

Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup>			
Oui †	41	28	38
Non	44	24	33
Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui †	50	28	38
Non	35 *	24	33

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex., maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).



- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5% ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (16 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est en général un endroit où les gens s'entraident.



## Feuille d'information Les petites collectivités, Île-du-Prince-Édouard

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (78 %) et les ouragans (49 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités. De plus, près de la moitié (46 %) des résidents estimaient que des ondes de tempête ou des tsunamis étaient susceptibles de se produire.
- Les résidents ont déclaré que les nouvelles à la radio seraient la première source d'aide et d'information vers laquelle ils se tourneraient en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (38 %), de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (26 %<sup>E</sup>), ou encore d'accident industriel ou pendant le transport (24 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- En cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus, les résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard ont indiqué qu'ils se tourneraient vers leur société de services publics en premier (49 %). S'ils faisaient face à une éclosion de maladie grave ou mortelle, ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (49 %). Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police comme source d'aide en cas d'émeute ou d'agitation civile (48 %<sup>E</sup>) et en cas d'acte ou de menace terroriste (38 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus du quart (27 %) des résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour bon nombre de ces personnes (83 %), cette situation d'urgence ou catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (47 %) étaient le type de situation d'urgence ou de catastrophe le plus souvent vécu par les résidents. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (32 %<sup>E</sup>) et les ouragans (22 %<sup>E</sup>) étaient les autres situations d'urgence les plus souvent mentionnées.
- Le fait de manquer des jours de travail ou d'école (72 %) était le type le plus courant de perturbation des activités quotidiennes ayant touché les résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe; venaient ensuite l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (67 %), le fait de manquer des rendez-vous ou des activités prévues (65 %) et l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour des tâches courantes (62 %). Environ la moitié (52 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont été incapables d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans leur collectivité, tandis que moins du quart (21 %) ont dû évacuer leur demeure.

- La plupart (86 %) des résidents qui ont fait face à une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, la moitié (51 %) ont pu reprendre leurs activités en deux jours ou moins.
- Environ la moitié (51 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de membres de la famille (35 %<sup>E</sup>) et de voisins (31 %<sup>E</sup>).
- Près du tiers (31 %<sup>E</sup>) des résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Les autres types de conséquences à long terme comme les séquelles émotives ou psychologiques ou les répercussions physiques ou sur la santé étaient rares.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents sur dix (70 %) des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de 4 résidents sur 10 (44 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Trois résidents sur quatre (76 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ la moitié (48 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Une faible proportion (4 %<sup>E</sup>) de résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La presque totalité (97 %) des résidents ont déclaré avoir un détecteur de fumée fonctionnel dans leur domicile. Environ les trois quarts (78 %) ont indiqué qu'ils avaient un extincteur d'incendie fonctionnel, et moins de la moitié (41 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). À peu près le tiers (35 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile.
- La proportion de résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard n'ayant aucune mesure de précaution en place (4 %<sup>E</sup>) était nettement inférieure à la proportion correspondante chez les résidents de la province (7 %) et des 10 provinces canadiennes (16 %). Les résidents des petites collectivités étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux à avoir les quatre mesures de précaution en place (20 %) que les résidents de l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard (13 %) et que les résidents du Canada (7 %). Les résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard étaient moins susceptibles que la population canadienne d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile (35 % par rapport à 42 %). Il n'y avait pas de différences significatives quant au nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises par les résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard comparativement aux résidents de l'ensemble de la province ou des résidents canadiens en général<sup>8</sup>.
- Pour ce qui est des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents en cas d'urgence, certaines différences importantes ont été constatées entre les résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard et l'ensemble des résidents de la province et du Canada en général. Par exemple, les résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (69 %), une source d'eau supplémentaire (60 %) et un extincteur d'incendie fonctionnel dans leur domicile (78 %), comparativement aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard en général (65 %, 53 % et 75 %, respectivement) et aux résidents du Canada (60 %, 43 % et 66 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Trois résidents sur cinq (60 %) des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard éprouaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La majorité (94 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (80 %) ont tout de même dit que leur voisinage

était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence <sup>11</sup>.

- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (70 %) ou s'ils étaient blessés physiquement (68 %), ou encore pour obtenir du soutien affectif (65 %). En cas d'urgence, moins du tiers (31 %) des résidents avaient un réseau semblable pour obtenir du soutien financier, et 8 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière <sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de confiance envers les gens du voisinage et de soutien social étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles à la télévision	18
Nouvelles sur Internet	18
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	49
Nouvelles à la radio	21
Famille	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	49
Nouvelles à la radio	14 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	13 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	24 <sup>E</sup>
Service 9-1-1	16 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	15 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	26 <sup>E</sup>
Administration municipale	23 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	38 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	27 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	48 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note :</b> Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10 <sup>E</sup>	10	8
Une activité	17	19	17
Deux activités	26	25	25
Trois activités	26	26	27
Quatre activités	18	17	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	4 <sup>E ***</sup>	7	16
Une mesure	19 <sup>**</sup>	21	27
Deux mesures	28 <sup>*</sup>	33	28
Trois mesures	28 <sup>**</sup>	25	20
Quatre mesures	20 <sup>***</sup>	13	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	14	16	14
Deux mesures	47 <sup>**</sup>	45	38
Trois mesures	35 <sup>**</sup>	35	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	69 <sup>***</sup>	65	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	47	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	36	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	45	47

Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	59	56	59
Copies des documents importants	44 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	62 **	63	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	70	72	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	81 **	78	58
Source de chaleur de rechange	61 ***	53	48
Génératrice d'appoint	38 ***	29	23
Source d'eau supplémentaire	60 ***	53	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	24	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	41 **	42	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	78 ***	75	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	44	46	36
Non	42 <sup>E</sup>	43 <sup>E</sup>	28 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	44	50	38
Non	44	41	32
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	54	44	44
Non	40 <sup>+</sup>	48	32
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	49	49	35

Non	33 *	46	33
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	47	54	37
Non	37	38 *	30
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	50	52	39
Non	36 *	43	32

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 L'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

2 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

- 3 La population cible de l'EPUR comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (28 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.





## Feuillet d'information Collectivité d'Halifax (région métropolitaine de recensement), Nouvelle-Écosse

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> d'Halifax ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents d'Halifax, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### **Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe**

- Les résidents d'Halifax estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %), les ouragans (85 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (83 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- En cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (40 %), d'accident industriel ou pendant le transport (38 %), d'acte ou de menace terroriste (38 %) ou de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (29 %), les résidents ont indiqué que les nouvelles à la radio seraient la première source d'information ou d'aide vers laquelle ils se tourneraient (tableau 1.1).
- Les nouvelles à la radio arrivaient au deuxième rang des sources d'aide et d'information vers lesquelles les résidents prévoyaient le plus souvent se tourner en cas de panne de courant prolongée (25 %), derrière les sociétés de services publics (54 %). S'il devait se produire une écloison de maladie grave ou mortelle, les premières sources d'aide et d'information seraient un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (37 %), suivis des nouvelles à la radio (27 %). Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide en cas d'émeute ou d'agitation civile (35 %<sup>E</sup>).

### **Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>**

- Les deux tiers (67 %) des résidents d'Halifax ont vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la plupart d'entre eux (91 %), cette situation d'urgence ou catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont le plus souvent fait face à un ouragan (70 %); venaient ensuite les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (48 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (15 %<sup>E</sup>).
- La plupart (80 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont été incapables d'utiliser les appareils électriques en raison de l'événement. Le fait de manquer des jours de travail ou d'école (79 %), l'incapacité de chauffer ou de climatiser la demeure (58 %) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité comptaient aussi parmi les perturbations les plus courantes de la vie quotidienne que les résidents d'Halifax ont subies en raison d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe. L'obligation d'évacuer sa demeure (16 %) et l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (15 %) figuraient au nombre des perturbations les plus graves, mais moins courantes, ayant touché les résidents.

- Les trois quarts (75 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine (7 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 14 % en l'espace d'un ou deux jours, 36 % en l'espace de trois à cinq jours, et 19 % en l'espace de six ou sept jours).
- Plus de la moitié (61 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les voisins (40 %), la famille (39 %) et les amis (18 %<sup>E</sup>) étaient des sources courantes d'aide.
- Trois résidents d'Halifax sur 10 (30 %) qui ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe suffisamment grave pour perturber les activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Parmi les personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, 5 %<sup>E</sup> ont subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents d'Halifax sur dix (71 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (49 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Près de 1 personne sur 10 (7 %<sup>E</sup>) n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Six résidents sur 10 (60 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et plus de 3 résidents sur 10 (34 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (11 %) n'avait aucune mesure de précaution en place dans son domicile.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, les deux tiers (67 %) ont indiqué qu'ils avaient un extincteur d'incendie fonctionnel, et moins de la moitié (43 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Le tiers (32 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile.
- Alors que la proportion de résidents d'Halifax n'ayant pris aucune mesure de précaution (11 %) dépassait de beaucoup la proportion correspondante pour l'ensemble des résidents de la Nouvelle-Écosse (7 %), elle demeurait nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des résidents des 10 provinces canadiennes (16 %). Halifax comptait une proportion beaucoup plus élevée de résidents qui avaient mis en place les quatre mesures de précaution en cas d'urgence (11 %) que ce n'était le cas pour l'ensemble des résidents du Canada (7 %). À l'inverse, la proportion de résidents qui avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies était bien plus faible à Halifax (32 %) qu'au Canada en général (42 %). Il n'y avait pas de différences quant au nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises par les résidents d'Halifax comparativement aux résidents de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse ou du Canada en général<sup>8</sup>.
- Pour ce qui est des types d'activités et de mesures entreprises, quelques-unes des différences relevées entre les résidents d'Halifax et de la Nouvelle-Écosse dans son ensemble concernaient la présence d'une génératrice d'appoint (27 % par rapport à 36 %) et d'un extincteur d'incendie fonctionnel (67 % par rapport à 71 %). Parmi les différences entre les résidents d'Halifax et du Canada en général, mentionnons le fait d'avoir un plan d'évacuation (70 % par rapport à 60 %) et un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (43 % par rapport à 60 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Environ la moitié (55 %) des résidents d'Halifax éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La majorité (85 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, plus des trois quarts (78 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- En cas d'urgence ou de catastrophe, à peu près les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien formé de plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (65 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (62 %). Plus du quart (29 %) des

résidents avaient plus de cinq personnes auprès de qui chercher de l'aide financière <sup>12</sup>. Toutefois, 9 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents d'Halifax, Nouvelle-Écosse, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	40
Nouvelles sur Internet	23
Nouvelles à la télévision	21
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	54
Nouvelles à la radio	25
Nouvelles sur Internet	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	37
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles à la télévision	25
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles à la télévision	26
Nouvelles sur Internet	26
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	29
Administration municipale	21
Nouvelles sur Internet	21 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles à la télévision	32
Service de police ou d'application de la loi	27
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	35 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	32
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note :** Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Halifax, Nouvelle-Écosse, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Halifax	Nouvelle-Écosse	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	9	8
Une activité	18	18	17
Deux activités	22	21	25
Trois activités	27	28	27
Quatre activités	22	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	11 <sup>***</sup>	7	16
Une mesure	26 <sup>*</sup>	19	27
Deux mesures	26	27	28
Trois mesures	23	27	20
Quatre mesures	11 <sup>***</sup>	18	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	18 <sup>**</sup>	18	14
Deux mesures	43	42	38
Trois mesures	32 <sup>**</sup>	35	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Halifax.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Halifax, Nouvelle-Écosse, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Halifax	Nouvelle-Écosse	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	70 <sup>**</sup>	67	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	46	44	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	37	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	56	55	55

Trousse d'urgence pour la maison	48	48	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	62	62	59
Copies des documents importants	51	48	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	66	67	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	71	68	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	76 **	77	58
Source de chaleur de rechange	46 *	57	48
Génératrice d'appoint	27 *	36	23
Source d'eau supplémentaire	45 *	55	43
Autre mesure <sup>5</sup>	28 **	28	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	97	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	43 **	43	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	67 *	71	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Halifax.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité d'Halifax, Nouvelle-Écosse, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	52	38	34
Non <sup>7</sup>	34 <sup>E</sup> *	20 <sup>E</sup> *	34 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	54	40	35
Non <sup>7</sup>	37 *	23 *	32
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	63	41	35
Non	44 *	31	31

<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	56	40	35
Non	41 *	27 *	29
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	56	46	38
Non <sup>7</sup>	45 *	26 *	28 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	57	39	38
Non <sup>7</sup>	42 *	30	27 *

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête » .
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (16 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information

# Collectivité de Cap-Breton (agglomération de recensement), Nouvelle-Écosse

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Cap-Breton ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Cap-Breton, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- La plupart des résidents du Cap-Breton estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (71 %), les ouragans (63 %) et les feux de forêt ou les feux de friches (56 %) comptaient parmi les autres événements que les résidents jugeaient susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- En cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (32 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (23 %<sup>E</sup>), les résidents ont indiqué que les nouvelles à la radio seraient la première source d'aide et d'information vers laquelle ils se tourneraient (tableau 1.1). En cas de panne de courant prolongée, ils s'adresseraient en premier à une société de services publics (56 %). La première source d'aide en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle serait un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (48 %). Si les résidents faisaient face à une contamination ou à une pénurie d'eau ou de nourriture, leur première source d'aide et d'information serait les nouvelles à la télévision (16 %<sup>E</sup>). En cas d'émeute ou d'agitation civile (44 %<sup>E</sup>) ou d'acte ou de menace terroriste (37 %<sup>E</sup>), les résidents du Cap-Breton ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près du quart (22 %) des résidents du Cap-Breton ont vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la plupart d'entre eux (82 %), la situation d'urgence ou la catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (45 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (25 %<sup>E</sup>) et des ouragans (23 %<sup>E</sup>).
- Les résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont souvent été incapables d'utiliser les appareils électriques (67 %), ont dû manquer un rendez-vous ou une activité prévue (65 %) ou ont dû manquer des jours d'école ou de travail (58 %). Près de la moitié (44 %<sup>E</sup>) des résidents qui ont fait face à une situation d'urgence majeure n'ont pas été en mesure d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans leur collectivité en raison de l'événement.
- La majorité (84 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace de cinq jours suivant l'événement (33 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 31 %<sup>E</sup> en



l'espace d'un ou deux jours, et 20 %<sup>E</sup> en l'espace de trois à cinq jours).

- Près de la moitié (46 %) des résidents ayant fait face à une situation d'urgence ou à une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les membres de la famille (42 %<sup>E</sup>) et les voisins (34 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes.
- Un résident du Cap-Breton sur quatre (24 %) ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour entraîner d'importantes perturbations de ses activités quotidiennes habituelles a subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Sept résidents du Cap-Breton sur dix (69 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (49 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (11 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Les trois quarts (75 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 4 résidents sur 10 (40 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Une faible proportion (6 %<sup>E</sup>) de résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (97 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, tandis que 64 % ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Plus du tiers (38 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Moins du tiers (29 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises par les résidents du Cap-Breton ne différait pas de celui observé pour l'ensemble des résidents de la Nouvelle-Écosse ou des 10 provinces du Canada. Certaines différences ont toutefois été constatées quant au nombre de mesures de précaution et de protection contre les incendies mises en place. Par exemple, la proportion de résidents du Cap-Breton n'ayant pris aucune mesure de précaution (6 %<sup>E</sup>) était nettement inférieure à la proportion correspondante chez les Canadiens (16 %), alors que la proportion ayant pris les quatre mesures de précaution était beaucoup plus élevée chez les résidents du Cap-Breton que du Canada (12 %<sup>E</sup> par rapport à 7 %). La proportion de résidents ayant pris les trois mesures de protection contre les incendies était beaucoup moins élevée au Cap-Breton (29 %) qu'au Canada en général (42 %) <sup>8</sup>.
- Pour ce qui est des types d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de précaution et de mesures de protection contre les incendies entreprises par les résidents, certaines différences significatives ont été observées entre les résidents de la Nouvelle-Écosse et du Canada en général. Certaines de ces différences comprenaient la proportion de résidents ayant désigné un endroit sûr où les membres du ménage se rassembleront en cas d'urgence, laquelle était beaucoup plus élevée pour les résidents du Cap-Breton (45 %) que pour les résidents de la Nouvelle-Écosse (37 %) et du Canada en général (33 %). Par contre, la proportion de résidents du Cap-Breton ayant un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile (38 %) était nettement plus faible que la proportion correspondante chez l'ensemble des Canadiens (60 %).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Les deux tiers (68 %) des résidents du Cap-Breton éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité <sup>9</sup>.
- La majorité (91 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement <sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (91 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (67 %) ou de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (64 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (64 %). Plus du quart (29 %) des

résidents avaient au moins cinq personnes auprès de qui chercher du soutien financier<sup>11</sup>. Toutefois, 8 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents du Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	32
Nouvelles à la télévision	21
Nouvelles sur Internet	18
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	56
Nouvelles à la radio	18
Famille	10 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	48
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport<sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	23 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	15 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture<sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la télévision	16 <sup>E</sup>
Administration municipale	15 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	13 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	37 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	24 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	44 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	19 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les**

résidents, collectivité de Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Cap-Breton	Nouvelle-Écosse	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	11 <sup>E</sup>	9	8
Une activité	19	18	17
Deux activités	20	21	25
Trois activités	31	28	27
Quatre activités	18	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup> **	7	16
Une mesure	18 **	19	27
Deux mesures	35 ***	27	28
Trois mesures	28 **	27	20
Quatre mesures	12 <sup>E</sup> ***	18	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	24 ***	18	14
Deux mesures	43	42	38
Trois mesures	29 **	35	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

Tableau 1.3

Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, 2014

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Cap-Breton	Nouvelle-Écosse	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	64	67	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	47	44	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	45 ***	37	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	50	48	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	60	62	59
Copies des documents importants	43 **	48	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	66	67	69

Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	74 **	68	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	73 **	77	58
Source de chaleur de rechange	50 *	57	48
Génératrice d'appoint	34 **	36	23
Source d'eau supplémentaire	63 ***	55	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	28	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	97	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	38 **	43	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	64 *	71	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	51	40	30
Non	24 <sup>E</sup> *	36 <sup>E</sup>	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	54	46	34
Non	34 *	25 <sup>E</sup> *	19 <sup>E</sup> *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	68	46	34 <sup>E</sup>
Non	43 *	40	28
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	55	41	29
Non	38 *	42	31 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			

Oui †	49	47	29
Non	51	37	30
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	55	43	32
Non	43	39	25 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (18 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Les petites collectivités, Nouvelle-Écosse

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- La plupart des résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (81 %), les ouragans (66 %) et les feux de forêt ou les feux de friches (60 %) comptaient parmi les autres situations d'urgence ou catastrophes les plus souvent mentionnées par les résidents comme étant susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- Les résidents ont indiqué que les nouvelles à la radio seraient leur première source d'aide et d'information en cas d'accident industriel ou pendant le transport (35 %), de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (32 %) ou encore d'acte ou de menace terroriste (31 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- En cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus, les résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics (64 %). S'ils faisaient face à une écloison de maladie grave ou mortelle, ils se tourneraient d'abord vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (56 %). Les résidents ont déclaré que l'administration municipale (31 %<sup>E</sup>) serait leur première source d'aide et d'information en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, tandis qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police (42 %<sup>E</sup>) pour obtenir de l'aide en cas d'émeute ou d'agitation civile.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Un résident sur trois (34 %) des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Pour bon nombre d'entre eux (83 %), la situation d'urgence ou la catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Une panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (40 %) était la situation d'urgence ou la catastrophe la plus souvent vécue par les résidents, suivie des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (39 %) et des ouragans (37 %).
- Les trois quarts (73 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont été incapables d'utiliser les appareils électriques en raison de l'événement. Parmi les autres types courants de perturbations des activités quotidiennes, mentionnons le fait de manquer des jours de travail ou d'école (69 %), la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (56 %) et l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour des tâches courantes (51 %). Les perturbations plus graves ayant découlé d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (40 %). L'obligation d'évacuer sa demeure ou l'incapacité de communiquer avec des

personnes à l'extérieur du ménage étaient des perturbations moins courantes, ces répercussions ayant été vécues par environ 1 personne sur 8 (13 %<sup>E</sup>), respectivement.

- La plupart (87 %) des résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse qui ont vécu une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine (18 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 28 % en l'espace d'un ou deux jours, 24 % en l'espace de trois à cinq jours, et 18 %<sup>E</sup> en l'espace de six ou sept jours).
- Près de la moitié (45 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les voisins (38 %<sup>E</sup>) et les membres de la famille (31 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes.
- Plus du tiers (37 %) des résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de l'événement.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Près des trois quarts (71 %) des résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (49 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage n'ayant entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La majorité (82 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution<sup>7</sup>, et plus de la moitié (55 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Une faible proportion (5 %<sup>E</sup>) des résidents vivaient dans un ménage n'ayant mis en place aucune mesure de précaution.
- La presque totalité (97 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient un détecteur de fumée fonctionnel dans leur domicile, environ les trois quarts (77 %) ont indiqué qu'ils avaient un extincteur d'incendie fonctionnel, et moins de la moitié (43 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Plus du tiers (38 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- Certaines différences ont été constatées entre les résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse et les résidents de l'ensemble de la province quant au nombre de mesures de précaution et de mesures de protection contre les incendies mises en place. Il en était de même lorsque l'on comparait les résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse à l'ensemble des résidents des 10 provinces canadiennes. Par exemple, les résidents des petites collectivités (25 %) étaient beaucoup plus susceptibles que ceux de la Nouvelle-Écosse en général (18 %) et de l'ensemble du Canada (7 %) à avoir pris les quatre mesures de précaution<sup>8</sup>.
- Pour ce qui est des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents, il y avait des différences significatives entre les résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse et les résidents de l'ensemble de la province et du Canada. Par exemple, les résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une source de chaleur de rechange (70 %) que l'ensemble des résidents de la Nouvelle-Écosse (57 %) et du Canada (48 %). En revanche, les résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse (43 %) étaient moins susceptibles que l'ensemble des résidents canadiens (60 %) d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile.

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Les deux tiers (68 %) des résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La majorité (92 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (89 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- La plupart des résidents disposaient d'un vaste réseau de personnes auprès de qui chercher du soutien. Plus précisément, en cas d'urgence, ces résidents avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide



s'ils étaient blessés physiquement (67 %), du soutien affectif (65 %) ou de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (62 %). Environ le quart (28 %) des résidents avaient un réseau semblable s'ils avaient besoin d'obtenir du soutien financier<sup>11</sup>. Toutefois, 10 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de confiance envers les gens du voisinage et de soutien social étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités de la Nouvelle-Écosse, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	32
Nouvelles à la télévision	19
Nouvelles sur Internet	17
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	64
Nouvelles à la radio	13
Famille	7 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	56
Nouvelles à la télévision	16 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	15 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	35
Premiers intervenants	19 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	31 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
Organisme à but non lucratif ou organisme de charité	10 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	31 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	28 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	24 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	42 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	30 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les**

résidents, les petites collectivités de la Nouvelle-Écosse, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités de la Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	9	8
Une activité	18	18	17
Deux activités	22	21	25
Trois activités	28	28	27
Quatre activités	21	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	5 <sup>E ***</sup>	7	16
Une mesure	13 <sup>***</sup>	19	27
Deux mesures	27	27	28
Trois mesures	30 <sup>**</sup>	27	20
Quatre mesures	25 <sup>***</sup>	18	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	16	18	14
Deux mesures	41	42	38
Trois mesures	38 <sup>*</sup>	35	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p><sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

Tableau 1.3

Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de la Nouvelle-Écosse, 2014

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités de la Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	66 <sup>**</sup>	67	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	41	44	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	37	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	54	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	48	48	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	62	62	59

Copies des documents importants	46 **	48	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	67	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	64	68	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	78 **	77	58
Source de chaleur de rechange	70 ***	57	48
Génératrice d'appoint	45 ***	36	23
Source d'eau supplémentaire	64 ***	55	43
Autre mesure <sup>5</sup>	30 **	28	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	97	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	43 **	43	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	77 ***	71	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités de la Nouvelle-Écosse, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	51	59	40
Non	45	46	29 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	54	60	38
Non	43	51	37
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	53	64	42
Non	47	51 *	37
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	51	56	37
Non	44	52	42

Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup>			
Oui †	52	61	38
Non	45	47 *	38
Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui †	53	57	42
Non	44	53	36

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

† catégorie de référence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 L'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 2 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

- 3 La population cible de l'EPUR, comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (12 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information

# Collectivité de Moncton (région métropolitaine de recensement), Nouveau-Brunswick

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Moncton ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Moncton, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Moncton estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (83 %) et les feux de forêt ou les feux de friches (65 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- En cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (30 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (28 %), les résidents ont indiqué que les nouvelles à la radio seraient leur première source d'aide et d'information (tableau 1.1). Ils ont dit qu'ils s'adresseraient aux services de police en cas d'acte ou de menace terroriste (47 %) ou d'émeute ou d'agitation civile (42 %). Les résidents se tourneraient vers leur société de services publics (60 %) en cas de panne de courant prolongée, vers l'administration municipale (27 %) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, et vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (50 %) s'il se produisait une éclosion de maladie grave ou mortelle.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Le tiers (32 %) des résidents de Moncton ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour environ les deux tiers (68 %) d'entre eux, la situation d'urgence ou la catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (48 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (40 %) étaient les situations d'urgence majeure ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents.
- L'incapacité d'utiliser les appareils électriques (62 %), le fait de manquer des jours d'école ou de travail (59 %) et le fait de manquer des rendez-vous ou des activités prévues (53 %) comptaient parmi les perturbations les plus courantes de la vie quotidienne qui ont touché les résidents de Moncton ayant fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe. Un moins grand nombre de personnes ont subi des perturbations plus graves telles que l'obligation d'évacuer leur demeure (32 %), l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (35 %) ou l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (11 %<sup>E</sup>).
- La majorité (86 %) des résidents de Moncton qui ont vécu une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine (17 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 30 % en l'espace d'un ou deux jours, 30 % en l'espace de trois à cinq jours, et 9 %<sup>E</sup> en l'espace de six ou sept jours).
- Moins de la moitié (48 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de membres de la famille (51 %) ou de voisins

(21 %<sup>E</sup>).

- Plus du quart (29 %) des résidents de Moncton ayant fait face à une situation d'urgence ou à une catastrophe suffisamment grave pour perturber de façon importante leurs activités quotidiennes habituelles ont également subi des pertes matérielles ou des répercussions financières en raison de l'événement. Les autres types de répercussions à long terme étaient rares.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Près des trois quarts (73 %) des résidents de Moncton vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et moins de la moitié (42 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Une personne sur dix (10 %) n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La moitié (52 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le quart (24 %) des résidents vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur six (17 %) n'avait aucune mesure de précaution en place chez lui.
- La majorité (97 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, les deux tiers (66 %) ont indiqué qu'ils avaient un extincteur d'incendie fonctionnel, et à peu près le tiers (35 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Le quart (25 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Moncton différait souvent de ceux observés à l'échelle du Nouveau-Brunswick et dans les 10 provinces du Canada. Au nombre de ces différences figuraient : la proportion de résidents de Moncton ayant entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (15 %), laquelle était nettement plus basse que la proportion correspondante dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et au Canada en général (19 % respectivement); la proportion de résidents de Moncton n'ayant pris aucune mesure de précaution (17 %), laquelle était nettement supérieure à la proportion observée à l'échelle provinciale (10 %); et la proportion de résidents de Moncton ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (25 %), laquelle était bien plus faible que celle notée pour les résidents des 10 provinces canadiennes (42 %)<sup>8</sup>.
- De plus, les résidents de Moncton présentaient des différences significatives par rapport aux résidents du Nouveau-Brunswick et du Canada en général au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises pour se préparer à l'éventualité d'une situation d'urgence. Par exemple, les résidents de Moncton étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une trousse d'urgence pour le véhicule (65 %) ou une radio à piles ou à manivelle (64 %) que l'ensemble des Canadiens (59 % et 58 %, respectivement). Par contre, ils étaient moins susceptibles d'avoir une trousse d'urgence pour la maison (43 %), une source d'eau supplémentaire (43 %) ou un extincteur d'incendie fonctionnel (66 %), comparativement à l'ensemble des résidents du Nouveau-Brunswick (48 %, 56 % et 72 %, respectivement). Ils étaient proportionnellement moins nombreux que les résidents du Nouveau-Brunswick et l'ensemble des Canadiens à utiliser une source de chaleur de rechange.

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Environ la moitié (54 %) des résidents de Moncton éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (90 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens ne s'entraident pas en général, les trois quarts (74 %) considéraient tout de même leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien formé de cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (68 %) ou de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (61 %). Plus de la moitié (58 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'évacuation de leur demeure. Moins du quart (21 %) des résidents avaient plus de cinq personnes auprès de qui chercher du soutien financier<sup>12</sup>. Un résident sur 10 (10 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social et d'engagement communautaire, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Moncton, Nouveau-Brunswick, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	30
Nouvelles sur Internet	26
Nouvelles à la télévision	20
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	60
Nouvelles à la radio	13
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	50
Nouvelles à la radio	24
Nouvelles sur Internet	24
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	28
Nouvelles sur Internet	26
Nouvelles à la télévision	22
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	27
Nouvelles sur Internet	19
Nouvelles à la radio	19
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	47
Nouvelles à la télévision	24 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	22 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	42
Nouvelles sur Internet	26 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	21 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les**



résidents, collectivité de Moncton, Nouveau-Brunswick, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Moncton	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	10	8
Une activité	15	15	17
Deux activités	31 **	27	25
Trois activités	27	28	27
Quatre activités	15 ***	19	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	17 *	10	16
Une mesure	29 *	24	27
Deux mesures	28	28	28
Trois mesures	16 ***	26	20
Quatre mesures	8 <sup>E</sup> *	11	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	22 ***	17	14
Deux mesures	45 **	50	38
Trois mesures	25 **	27	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Moncton.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

Tableau 1.3

Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Moncton, Nouveau-Brunswick, 2014

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Moncton	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	61	65	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	46	46	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	30 *	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	53	55
Trousse d'urgence pour la maison	43 *	48	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	65 **	61	59

Copies des documents importants	52	51	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	64 **	67	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	63	66	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64 **	66	58
Source de chaleur de rechange	41 ***	51	48
Génératrice d'appoint	20 <sup>†</sup>	30	23
Source d'eau supplémentaire	43 <sup>†</sup>	56	43
Autre mesure <sup>5</sup>	26 **	25	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	35 **	35	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	66 <sup>†</sup>	72	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Moncton, Nouveau-Brunswick, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	43	26	26
Non	40	17 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	46	28	27
Non	37	17 <sup>E</sup> *	23
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	52	32	27 <sup>E</sup>
Non	39 *	23	26
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47	28	28

Non	35 *	21	24
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	50	31	26
Non <sup>7</sup>	36 *	20 *	26
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	51	25	23
Non <sup>7</sup>	34 *	25	27
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p &lt; 0,05)</p> <p>† catégorie de référence</p> <p>1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.</p> <p>2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.</p> <p>3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.</p> <p>4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».</p> <p>5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.</p> <p>6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.</p> <p>7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (17 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 17 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de Saint John (région métropolitaine de recensement), Nouveau-Brunswick

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Saint John ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Saint John, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- La plupart des résidents de Saint John estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (96 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (87 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (72 %) comptaient parmi les autres situations d'urgence ou catastrophes que les résidents estimaient susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils se tourneraient vers les nouvelles à la radio comme première source d'aide et d'information en cas d'acte ou de menace terroriste (39 %), d'accident industriel ou pendant le transport (38 %), de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (37 %) ou de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (32 %) (tableau 1.1). S'ils faisaient face à une panne de courant prolongée, la moitié des résidents de Saint John s'adresseraient d'abord à leur société de services publics (50 %), les nouvelles à la radio étant le deuxième choix (19 %). En cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle, plus de la moitié des résidents se tourneraient d'abord vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (52 %), les nouvelles à la radio étant le deuxième choix (27 %). Les résidents ont indiqué que les services de police (41 %<sup>E</sup>) seraient leur première source d'aide et d'information en cas d'émeute ou d'agitation civile.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (47 %) des résidents de Saint John ont vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la majorité (87 %) de ces personnes, l'événement était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les résidents de Saint John qui ont été touchés par une situation d'urgence majeure ont le plus souvent fait face à des tempêtes hivernales (y compris des blizzards et des tempêtes de verglas) (52 %) et à des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (50 %).
- Les résidents ont souvent été incapables d'utiliser les appareils électriques (79 %), ont dû boire de l'eau embouteillée ou faire bouillir l'eau avant de la consommer (65 %) ou ont été incapables d'utiliser l'eau à la maison pour des tâches courantes (62 %). Les perturbations plus graves que les résidents ont subies comprenaient l'obligation d'évacuer leur demeure (27 %), l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (21 %) et l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (17 %).
- La majorité (81 %) des résidents ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine suivant l'événement (19 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 20 % en l'espace d'un ou deux jours, 27 % en l'espace de trois à

cinq jours, et 14 %<sup>E</sup> en l'espace de six ou sept jours).

- Plus de la moitié (56 %) des résidents ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les membres de la famille (53 %) et les voisins (23 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide<sup>6</sup> les plus courantes.
- Près du tiers (31 %) des résidents de Saint John ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. D'autres conséquences à long terme, comme des séquelles émotives ou psychologiques (6 %<sup>E</sup>), étaient peu courantes.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Les trois quarts (73 %) des résidents de Saint John vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, tandis que près de la moitié (45 %) des résidents vivaient dans un ménage qui avait entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Sept résidents sur dix (70 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et plus de 4 résidents sur 10 (44 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, près des trois quarts (73 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel, et 2 résidents sur 5 (39 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile (tableau 1.3). Le tiers (31 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- Certaines différences significatives ont été constatées en ce qui concerne le nombre de mesures de précaution et de mesures de protection contre les incendies prises par les résidents de Saint John par rapport aux résidents du Nouveau-Brunswick et des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents de Saint John qui avaient les quatre mesures de précaution en place (16 %) était beaucoup plus élevée que les proportions correspondantes observées chez les résidents du Nouveau-Brunswick (11 %) et du Canada (7 %). Toutefois, la proportion de résidents de Saint John qui avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile était considérablement plus faible que la proportion notée chez les Canadiens (31 % par rapport à 42 %)<sup>9</sup>.
- De même, certains types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Saint John différaient de ce qu'on observait chez les résidents du Nouveau-Brunswick en général et pour l'ensemble des résidents canadiens. Par exemple, les résidents de Saint John étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une radio à piles ou à manivelle, ou une source d'eau supplémentaire que les proportions observées aux échelons national et provinciaux. En outre, ils étaient plus susceptibles d'avoir désigné un endroit sûr où les membres du ménage se rassembleront en cas d'urgence (41 %), d'avoir une source de chaleur de rechange (54 %) et d'avoir un extincteur d'incendie fonctionnel (73 %) que les Canadiens (33 %, 48 % et 66 %, respectivement). Ils étaient toutefois beaucoup moins susceptibles d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile que les Canadiens (39 % par rapport à 60 %).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Trois résidents de Saint John sur cinq (59 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (92 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (85 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (66 %) ou de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (66 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (64 %). Un moins grand nombre

de personnes pouvaient compter sur ce niveau de soutien financier en cas de situation d'urgence majeure, le tiers (32 %) des résidents ayant plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>. Toutefois, seulement 8 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de soutien social et d'engagement communautaire étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Saint John, Nouveau-Brunswick, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	37
Nouvelles à la télévision	16
Famille	15
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	50
Nouvelles à la radio	19
Famille	13
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	52
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	38
Service de police ou d'application de la loi	14
Nouvelles sur Internet	14
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Nouvelles à la radio	32
Administration municipale	24
Nouvelles sur Internet	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	39
Service de police ou d'application de la loi	30
Nouvelles à la télévision	20 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	41 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	31 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les**

résidents, collectivité de Saint John, Nouveau-Brunswick, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Saint John	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	10	8
Une activité	16	15	17
Deux activités	28	27	25
Trois activités	26	28	27
Quatre activités	19	19	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup> **	10	16
Une mesure	19 ***	24	27
Deux mesures	26	28	28
Trois mesures	28 **	26	20
Quatre mesures	16 ***	11	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	17 **	17	14
Deux mesures	45 ***	50	38
Trois mesures	31 **	27	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Saint John.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

Tableau 1.3

Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saint John, Nouveau-Brunswick, 2014

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Saint John	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	63	65	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	47	46	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	41 **	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	52	53	55
Trousse d'urgence pour la maison	52	48	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	65 **	61	59
Copies des documents importants	48	51	53



Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	67	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	62	66	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	75 ***	66	58
Source de chaleur de rechange	54 **	51	48
Génératrice d'appoint	29 **	30	23
Source d'eau supplémentaire	63 ***	56	43
Autre mesure <sup>5</sup>	27 **	25	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	39 **	35	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	73 **	72	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Saint John.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Saint John, Nouveau-Brunswick, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	46	44	34
Non <sup>7 8</sup>	39 <sup>E</sup>	41	24 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	47	46	36
Non <sup>7 9</sup>	42	38	25 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	58	53	43
Non	39 *	41 *	27 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	49	50	33
Non <sup>9</sup>	37 *	39 *	29

Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup>			
Oui <sup>9 †</sup>	47	50	35
Non	43	42	30
Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>9 †</sup>	52	46	36
Non	36 *	44	27

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.

8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (17 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information

# Collectivité de Fredericton (agglomération de recensement), Nouveau-Brunswick

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Fredericton ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Fredericton, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Fredericton estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (87 %), les inondations (69 %) et les feux de forêt ou les feux de friches (64 %) comptaient parmi les autres événements que les résidents de Fredericton jugeaient susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils se tourneraient vers les nouvelles à la radio comme première source d'aide et d'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (34 %), d'accident industriel ou pendant le transport (33 %) ou de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (20 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1). Les nouvelles à la radio arrivaient au deuxième rang des sources d'aide et d'information vers lesquelles les résidents prévoyaient le plus souvent se tourner d'abord en cas de panne de courant prolongée (14 %), derrière les sociétés de services publics (62 %), ainsi qu'en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (22 %), derrière les hôpitaux, cliniques, médecins ou autres professionnels de la santé (47 %). Les résidents de Fredericton ont le plus souvent indiqué que les nouvelles à la télévision (33 %) seraient leur première source d'aide et d'information en cas d'acte ou de menace terroriste, tandis qu'en cas d'émeute ou d'agitation civile (45 %), ils s'adresseraient en premier aux services de police.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Un résident de Fredericton sur trois (32 %) a vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Pour la majorité (83 %) de ces personnes, l'événement était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont le plus souvent fait face à des inondations (44 %), à des tempêtes hivernales (y compris des blizzards et des tempêtes de verglas) (28 %<sup>E</sup>) et à des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (28 %<sup>E</sup>).
- Les perturbations les plus courantes de la vie quotidienne subies par les résidents comprenaient le fait de manquer des jours d'école ou de travail (64 %), de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (51 %) ou de devoir faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (46 %). D'autres perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (41 %) et l'obligation d'évacuer leur demeure (25 %<sup>E</sup>).

- Environ les trois quarts (76 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine suivant l'événement (16 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 24 %<sup>E</sup> en l'espace d'un ou deux jours, 26 %<sup>E</sup> en l'espace de trois à cinq jours, et 10 %<sup>E</sup> en l'espace de six ou sept jours).
- Plus de la moitié (57 %) des personnes ayant vécu une situation d'urgence ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les membres de la famille (26 %<sup>E</sup>) et les amis (17 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes<sup>6</sup>.
- Près du tiers (32 %<sup>E</sup>) des résidents de Fredericton ayant fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents de Fredericton sur dix (71 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et près de la moitié (46 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage n'ayant entrepris aucune planification des mesures d'urgence.
- Trois résidents sur cinq (60 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et plus du quart (29 %) vivaient dans un ménage qui avait mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur huit (13 %) vivait dans un ménage n'ayant pris aucune mesure de précaution.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, près des trois quarts (73 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel, et le tiers (35 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile (tableau 1.3). Environ 1 personne sur 4 (27 %) a déclaré qu'elle avait mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans son domicile.
- En général, les activités de planification des mesures d'urgence, les mesures de protection contre les incendies et les mesures de précaution entreprises par les résidents de Fredericton n'étaient pas très différentes de ce qu'on observait pour l'ensemble des résidents du Nouveau-Brunswick ou des 10 provinces canadiennes pour ce qui est du nombre de mesures prises.
- Certaines différences ont été constatées en ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Fredericton comparativement aux résidents du Nouveau-Brunswick en général et à l'ensemble des résidents canadiens. Par exemple, les résidents de Fredericton étaient moins susceptibles d'avoir une trousse d'urgence pour la maison (41 %) que l'ensemble des résidents du Nouveau-Brunswick (48 %) et des résidents canadiens (47 %). Alors que les résidents de Fredericton étaient moins susceptibles d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (35 %) dans leur domicile que les résidents du Canada (60 %), ils étaient plus susceptibles d'avoir une radio à piles ou à manivelle (69 % par rapport à 58 %)<sup>9</sup>.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Trois résidents de Fredericton sur cinq (60 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (88 %) des résidents de Fredericton ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (90 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (69 %), du soutien affectif (68 %) ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Environ le quart (26 %) des résidents avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière en cas d'urgence. Toutefois, 6 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Fredericton, Nouveau-Brunswick, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	34
Nouvelles sur Internet	28
Nouvelles à la télévision	25
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	62
Nouvelles à la radio	14
Nouvelles sur Internet	10 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	47
Nouvelles à la radio	22
Nouvelles à la télévision	20 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles sur Internet	20 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	20 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	20 <sup>E</sup>
Administration municipale	18 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	18 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	33
Service de police ou d'application de la loi	32 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	27 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	45
Nouvelles à la télévision	26 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	25 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note :** Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Fredericton, Nouveau-Brunswick, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		

<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	10	8
Une activité	17	15	17
Deux activités	25	27	25
Trois activités	30	28	27
Quatre activités	16	19	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13	10	16
Une mesure	26	24	27
Deux mesures	31	28	28
Trois mesures	22	26	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup> *	11	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	14	17	14
Deux mesures	52 **	50	38
Trois mesures	27 **	27	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Fredericton. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Fredericton, Nouveau-Brunswick, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	66 **	65	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	44	46	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	52	53	55
Trousse d'urgence pour la maison	41 ***	48	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	66 **	61	59
Copies des documents importants	52	51	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	67	67	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	66	66	62
<b>Mesures de précaution</b>			

Radio à piles ou à manivelle	69 **	66	58
Source de chaleur de rechange	46	51	48
Génératrice d'appoint	20 *	30	23
Source d'eau supplémentaire	47 *	56	43
Autre mesure <sup>5</sup>	28 **	25	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	35 **	35	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	73 **	72	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Fredericton, Nouveau-Brunswick, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	27	28
Non <sup>7 8</sup>	31 <sup>E *</sup>	36 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	28	32
Non <sup>8</sup>	41	28	21 <sup>E *</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	41	26 <sup>E</sup>
Non <sup>8</sup>	44	25 *	27
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>8 †</sup>	50	32	23
Non	41	24	32
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	49	33	25
Non <sup>8</sup>	43	24	27



Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>†</sup>	51	30	30
Non <sup>8</sup>	41	27	21

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

<sup>†</sup> catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (10 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Les petites collectivités, Nouveau-Brunswick

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (74 %) et les feux de forêt ou les feux de friches (68 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- La première source d'aide vers laquelle les résidents se tourneraient en cas d'urgence dépendait du type de situation d'urgence ou de catastrophe. En cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle, les résidents ont indiqué qu'ils se tourneraient vers les nouvelles à la radio en premier (21 %), alors que s'ils faisaient face à une panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus, ils s'adresseraient d'abord à une société de services publics (71 %) (tableau 1.1). Les gens ont dit qu'ils s'adresseraient en premier aux services de police s'il se produisait une émeute ou une agitation civile (46 %), un acte ou une menace terroriste (36 %<sup>E</sup>) ou encore un accident industriel ou pendant le transport (22 %). En cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle, les résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick se tourneraient d'abord vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (65 %), tandis que l'administration municipale (32 %) serait la première source d'aide en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ 1 résident sur 4 (24 %) des petites collectivités du Nouveau-Brunswick a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. À peu près les trois quarts (76 %) des personnes ayant fait face à une situation d'urgence majeure ont subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de cet événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (35 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (28 %<sup>E</sup>) et des inondations (18 %<sup>E</sup>).
- Les types les plus courants de perturbations des activités quotidiennes subies par les résidents qui ont vécu une situation d'urgence comprenaient le fait de manquer des rendez-vous ou des activités prévues (53 %), la nécessité de boire de l'eau embouteillée ou de faire bouillir l'eau avant de la consommer (52 %) et l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (50 %). Au nombre des autres répercussions graves qu'ils ont subies figuraient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (33 %<sup>E</sup>) et l'obligation d'évacuer leur demeure (19 %<sup>E</sup>).
- Environ 3 résidents sur 4 (76 %) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; un peu moins de la moitié (46 %) ont pu reprendre leurs activités en l'espace de deux jours.

- Près de la moitié (47 %) des résidents ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après la situation d'urgence ou la catastrophe. Les membres de la famille (27 %<sup>E</sup>) étaient la source d'aide la plus courante.
- Pour le tiers (33 %) des résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick qui ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, l'événement a occasionné des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (75 %) des résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (50 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence dans son domicile.
- Environ 7 résidents sur 10 (69 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>. Parmi eux se trouvait la tranche de 42 % des résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick qui avaient mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 personne sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant mis en place aucune mesure de précaution.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, tandis que 74 % ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Environ 1 résident sur 3 (34 %) a mentionné qu'il avait un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans son domicile. Un peu plus du quart (27 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile.
- Le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents des petites collectivités du Nouveau Brunswick différait souvent de ceux des résidents de l'ensemble de la province et des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick n'ayant pris aucune mesure de précaution (7 %<sup>E</sup>) était nettement inférieure tant à la proportion provinciale (10 %) qu'à la proportion nationale (16 %). En outre, la proportion de résidents ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (27 %) était beaucoup plus faible que la proportion nationale globale (42 %)<sup>8</sup>.
- Les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick différaient également de ceux de la province en général et des résidents canadiens. Par exemple, la proportion de résidents qui avaient une génératrice d'appoint (36 %) ou une source d'eau supplémentaire (60 %) dans les petites collectivités était beaucoup plus élevée que celles observées pour le Nouveau-Brunswick en général (30 % et 56 %, respectivement) et l'ensemble du Canada (23 % et 43 %, respectivement). Par contre, la proportion de résidents des petites collectivités ayant un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile (34 %) était nettement inférieure à la proportion canadienne globale (60 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Deux résidents sur trois (67 %) des petites collectivités du Nouveau-Brunswick éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (91 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (82 %) ont tout de même dit que leur voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (68 %) ou de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (66 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (65 %). Environ le quart (26 %) des résidents avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière au besoin. Toutefois, 9 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de soutien social, de confiance envers les gens du voisinage et d'auto-efficacité étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités du Nouveau-Brunswick, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	21
Service 9-1-1	18
Nouvelles sur Internet	16
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	71
Nouvelles à la radio	9 <sup>E</sup>
Administration municipale	8 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	65
Nouvelles à la radio	10 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	9 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	22
Service 9-1-1	21
Nouvelles à la radio	13 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>2</sup></b>	
Administration municipale	32
Gouvernement provincial	11 <sup>E</sup>
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	9 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	36 <sup>E</sup>
Service 9-1-1	30 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	46
Service 9-1-1	24 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	15 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités du Nouveau-Brunswick, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	10	8
Une activité	13 **	15	17
Deux activités	25	27	25
Trois activités	29	28	27
Quatre activités	21	19	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup> ***	10	16
Une mesure	23	24	27
Deux mesures	27	28	28
Trois mesures	30 ***	26	20
Quatre mesures	12 **	11	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	16	17	14
Deux mesures	53 ***	50	38
Trois mesures	27 **	27	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités du Nouveau-Brunswick, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	66 **	65	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	46	46	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	41 **	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	54	53	55
Trousse d'urgence pour la maison	51	48	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	56 *	61	59
Copies des documents importants	51	51	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	67	69

Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	68	66	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64 **	66	58
Source de chaleur de rechange	56 ***	51	48
Génératrice d'appoint	36 ***	30	23
Source d'eau supplémentaire	60 ***	56	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	25	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	34 **	35	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	74 **	72	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités du Nouveau-Brunswick, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	48	42	27
Non <sup>7</sup>	56	42 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	50	44	29
Non	49	38	23
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	60	55	29 <sup>E</sup>
Non	46 <sup>*</sup>	38 <sup>*</sup>	26
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	44	29
Non <sup>7</sup>	42	36	21 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			

Oui †	49	51	27
Non	50	33 *	26
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	58	49	33
Non	43 *	36 *	22 *

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent si ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 L'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 2 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.



- 3 La population cible de l'EPUR comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 9 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de Rimouski (agglomération de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Rimouski ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Rimouski, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Rimouski estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (93 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (79 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (67 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents de Rimouski ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (61 %), à un acte ou une menace terroriste (45 %), à un accident industriel ou pendant le transport (32 %) ou à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (25 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont également indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (69 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle. En cas de panne de courant prolongée, les résidents s'adresseraient à leur société de services publics en premier (54 %) et, en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, ils se tourneraient d'abord vers leur administration municipale (48 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ 1 résident de Rimouski sur 5 (21 %) a déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Parmi ces derniers, plus de la moitié (58 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas (47 %), ainsi que les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (21 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Rimouski.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (65 %) et l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (54 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup>. Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (41 %<sup>E</sup>), mentionné par 2 résidents sur 5 ayant vécu une situation d'urgence, ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (25 %<sup>E</sup>), indiquée par le quart des résidents de Rimouski qui avaient déjà vécu une situation d'urgence.
- Parmi les résidents ayant fait face à une situation d'urgence ou à une catastrophe, 3 sur 5 (60 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine.
- Plus de la moitié (57 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (43 %<sup>E</sup>).

- La moitié (50 %<sup>E</sup>) des résidents de Rimouski qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières<sup>7</sup>.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Trois résidents de Rimouski sur cinq (59 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>8</sup>, et certains d'entre eux avaient entrepris trois ou quatre activités de ce type, ce qui représente 36 % des résidents de Rimouski (tableau 1.2). Plus de 1 résident de Rimouski sur 10 (13 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ la moitié (53 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>9</sup>, et environ le quart (23 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Près de 1 résident sur 5 (18 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (74 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Par ailleurs, 1 résident sur 3 (34 %) a mentionné qu'il vivait dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Toutefois, moins du tiers (30 %) des résidents de Rimouski ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Rimouski ne différait pas beaucoup de celui des résidents de l'ensemble du Québec; il y avait toutefois des différences significatives par rapport aux résidents des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents de Rimouski qui avaient entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (12 %) et la proportion de ceux qui avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (30 %) en cas d'urgence étaient considérablement plus faibles que celles observées pour les résidents du Canada (19 % et 42 %, respectivement)<sup>10</sup>.
- Certains écarts ont été constatés au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Rimouski comparativement à l'ensemble des Canadiens. Par exemple, la proportion de résidents de Rimouski qui vivaient dans des ménages dotés d'un plan d'évacuation (44 %), d'une génératrice d'appoint (17 %) et d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (34 %) était considérablement plus faible que celles observées dans l'ensemble du Canada (60 %, 23 % et 60 %, respectivement). Toutefois, la proportion de résidents de Rimouski possédant un extincteur d'incendie fonctionnel (74 %) était considérablement plus élevée que la proportion de Canadiens (66 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (56 %) des résidents de Rimouski éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>11</sup>.
- La plupart (83 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>12</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (83 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (60 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (52 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (50 %). Toutefois, seulement 1 résident sur 7 (15 %) environ avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 9 %<sup>E</sup> ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, n'avaient pas une grande incidence sur le niveau de préparation aux situations d'urgence chez les résidents de Rimouski (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Rimouski, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Service de police ou d'application de la loi	25
Service 9-1-1	25
Administration municipale	24
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	54
Famille	14 <sup>E</sup>
Administration municipale	10 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	69
Service 9-1-1	11 <sup>E</sup>
Famille	7 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	32
Service 9-1-1	30
Administration municipale	18
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	48
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	15 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	9 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	45
Service 9-1-1	26 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	61
Service 9-1-1	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	10 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Rimouski, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Rimouski	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	13 **	10	8
Une activité	24 **	22	17
Deux activités	23	26	25
Trois activités	24	26	27

Quatre activités	12 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	18	17	16
Une mesure	25	29	27
Deux mesures	30	28	28
Trois mesures	17	17	20
Quatre mesures	6 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	19 ***	24	14
Deux mesures	44 **	42	38
Trois mesures	30 **	28	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Rimouski.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Rimouski, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Rimouski	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	44 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	41	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	35	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	48	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	45	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	49 **	46	59
Copies des documents importants	45 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	62 ***	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	69	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	59	58	58
Source de chaleur de rechange	50	48	48
Génératrice d'appoint	17 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	38	38	43

Autre mesure <sup>5</sup>	18	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	34 **	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	74 ***	67	66
<p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Rimouski.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Rimouski, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	37	21	30
Non	30 <sup>E</sup>	36 <sup>E</sup>	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	40	22	33
Non	29	24 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47 <sup>E</sup>	35 <sup>E</sup>	27 <sup>E</sup>
Non <sup>7</sup>	36	22	30
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	38	25	29
Non <sup>7</sup>	35	21 <sup>E</sup>	31
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	37	29	37
Non <sup>7</sup>	38	20	26
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	40	24 <sup>E</sup>	34
Non <sup>7</sup>	35	23	27

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur communauté, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si la situation d'urgence que les répondants ont vécue a eu une incidence sur leur capacité à utiliser les appareils électriques.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si les répondants ont subi des pertes matérielles ou des répercussions financières en raison de la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 8 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 9 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 10 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 11 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 12 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (16 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.





## Feuillet d'information

# Collectivité de Saguenay (région métropolitaine de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Saguenay ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Saguenay, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Saguenay estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (91 %), les tremblements de terre (81 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (79 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité. Les feux de forêt ou les feux de friches (78 %), les inondations (75 %) ainsi que les accidents industriels ou pendant le transport (70 %) comptaient également parmi les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, selon les résidents.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (55 %), à un acte ou une menace terroriste (43 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (34 %) (tableau 1.1). Dans le cas d'une contamination ou d'une pénurie d'eau ou de nourriture (59 %) ou d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (31 %), les résidents de Saguenay s'adresseraient d'abord à l'administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information. Les résidents de Saguenay ont également indiqué qu'ils se tourneraient d'abord vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (69 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle, et qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics (59 %) dans le cas d'une panne de courant prolongée pour obtenir de l'aide et de l'information.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près des deux tiers (63 %) des résidents de Saguenay ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Près de 7 résidents sur 10 (68 %) parmi ceux qui ont vécu une situation d'urgence ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de cet événement.
- Les inondations étaient le type le plus courant de situation d'urgence ou de catastrophe vécue (82 %), suivies des tremblements de terre (16 %), qui n'étaient pas très fréquents.
- Les résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont souvent eu à faire bouillir l'eau avant de la consommer ou à boire de l'eau embouteillée (55 %) <sup>6</sup>, ont dû s'absenter de l'école ou du travail (48 %), n'ont pas été en mesure d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans leur collectivité (47 %) ou ont dû manquer un rendez-vous ou une activité prévue (47 %). Deux résidents sur cinq (42 %) ont dû évacuer leur demeure et le quart (25 %) des résidents n'ont pas été en mesure de communiquer avec d'autres personnes à l'extérieur de leur ménage.
- Environ la moitié (46 %) des résidents de Saguenay qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 7 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures,

10 %<sup>E</sup> en l'espace d'un ou deux jours, 16 %<sup>E</sup> en l'espace de trois à cinq jours, et 13 %<sup>E</sup> en l'espace de six ou sept jours.

- Environ les deux tiers (63 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les membres de la famille (43 %), l'administration municipale (22 %<sup>E</sup>) et les organismes à but non lucratif ou de charité (21 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes.
- Trois résidents de Saguenay sur dix (29 %) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. De plus, 1 résident sur 7 (15 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques en raison de l'événement qu'il a vécu.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Trois résidents de Saguenay sur cinq (60 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et plus du tiers (35 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Plus de 1 résident sur 10 (13 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ la moitié (52 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et le quart (24 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 6 (16 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (99 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). Environ 7 résidents sur 10 (72 %) ont indiqué qu'ils possédaient un extincteur d'incendie fonctionnel et moins du tiers (31 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Un résident de Saguenay sur quatre (25 %) a déclaré qu'il vivait dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de protection contre les incendies entreprises par les résidents de Saguenay n'était pas différent de celui de la province en général, mais il différait souvent de celui des résidents des 10 provinces canadiennes. Certaines de ces différences comprennent la proportion de résidents de Saguenay qui avaient entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (13 %) et la proportion de ceux qui avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (25 %), lesquelles étaient toutes deux considérablement plus faibles que celles observées pour l'ensemble des résidents du Canada (19 % et 42 %, respectivement)<sup>9</sup>.
- Les résidents de Saguenay étaient toutefois plus susceptibles d'avoir une radio à piles ou à manivelle (64 %) comparativement aux résidents à l'échelle du Québec ainsi qu'aux résidents du Canada dans l'ensemble (58 % respectivement). En revanche, les résidents de Saguenay étaient moins susceptibles d'avoir une source d'eau supplémentaire (31 %) que les résidents à l'échelle de la province (38 %) et les Canadiens en général (43 %).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Environ la moitié (52 %) des résidents de Saguenay éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (85 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (83 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (58 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (54 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (53 %). Toutefois, seulement 18 % des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 10 % ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Saguenay, Québec, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	31
Service de police ou d'application de la loi	29
Service 9-1-1	19
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	59
Administration municipale	19
Nouvelles à la radio	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	69
Service 9-1-1	7 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	6 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	34
Service 9-1-1	26
Administration municipale	20
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	59
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	12 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	6 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	43
Service 9-1-1	29
Administration municipale	12 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	55
Service 9-1-1	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	12 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note** : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saguenay, Québec, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Saguenay	Québec	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			

Aucune	13 **	10	8
Une activité	23 **	22	17
Deux activités	25	26	25
Trois activités	22 **	26	27
Quatre activités	13 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	16	17	16
Une mesure	31	29	27
Deux mesures	28	28	28
Trois mesures	17	17	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	20 **	24	14
Deux mesures	50 ***	42	38
Trois mesures	25 **	28	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saguenay, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Saguenay	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	42 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	43	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	35	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	49 **	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	49	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	47 **	46	59
Copies des documents importants	42 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	63 **	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	59	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64 ***	58	58

Source de chaleur de rechange	47	48	48
Génératrice d'appoint	24	22	23
Source d'eau supplémentaire	31 ***	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	19	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	31 **	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	72 **	67	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Saguenay, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	35	26	27
Non <sup>7</sup>	31 <sup>E</sup>	14 <sup>E*</sup>	14 <sup>E*</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	36	28	28
Non <sup>8</sup>	34	17 <sup>E*</sup>	19 <sup>E*</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47	38 <sup>E</sup>	36 <sup>E</sup>
Non	32 <sup>*</sup>	20 <sup>*</sup>	23
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	42	26	25
Non <sup>8</sup>	26 <sup>*</sup>	21	26
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	46	31	29
Non <sup>8</sup>	28 <sup>*</sup>	20 <sup>*</sup>	23
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	49	36	29

Non	24 *	16 *	23
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p &lt; 0,05)</p> <p>† catégorie de référence</p> <p>1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.</p> <p>2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.</p> <p>3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.</p> <p>4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».</p> <p>5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.</p> <p>6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.</p> <p>7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.</p> <p>8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si la situation d'urgence que les répondants ont vécue les a obligés à faire bouillir l'eau avant de la consommer ou à boire de l'eau embouteillée.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (18 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillelet d'information Collectivité de Québec (région métropolitaine de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Québec ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Québec, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- La majorité (89 %) des résidents de Québec estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (84 %) et les tremblements de terre (73 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents de Québec ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics (66 %) en cas de panne de courant prolongée, à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (60 %) en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle, et à l'administration municipale (50 %) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (tableau 1.1). S'ils devaient faire face à un accident industriel ou pendant le transport (32 %) ou à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (27 %), les résidents de Québec prévoyaient le plus souvent appeler le service 9-1-1 pour obtenir d'abord de l'aide et de l'information. En cas d'acte ou de menace terroriste (49 %) ou d'émeute ou d'agitation civile (49 %), les résidents ont mentionné qu'ils s'adresseraient en premier au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide et de l'information.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Un résident de Québec sur trois (32 %) a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, et environ la moitié (52 %) de ces personnes ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Québec (48 %), suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (17 %<sup>E</sup>) et des inondations (13 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'absence du travail ou de l'école (58 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (53 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (47 %). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (38 %<sup>E</sup>), mentionnée par près de 2 résidents sur 5 ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (21 %<sup>E</sup>), mentionné par environ 1 résident sur 5.
- Sept résidents sur dix (70 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace de cinq jours après l'événement : 22 %<sup>E</sup> en 24 heures ou moins, 27 %<sup>E</sup> en l'espace d'un ou deux jours, et 21 %<sup>E</sup> en l'espace de trois à cinq jours.



- Moins de la moitié (47 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, la plupart du temps de membres de la famille (51 %<sup>E</sup>) et de voisins (20 %<sup>F</sup>).
- Plus du quart (27 %<sup>F</sup>) des résidents de Québec qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de cet événement.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des deux tiers (64 %) des résidents de Québec vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et le tiers (34 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Plus de 1 résident sur 10 (13 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Moins de la moitié (45 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>. On compte parmi ceux-ci les résidents qui ont mis en place trois ou quatre mesures de ce type, soit 19 % des résidents de Québec. Un résident sur cinq (19 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 7 résidents sur 10 (71 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Un peu plus de 1 résident sur 4 (27 %) a mentionné qu'il avait un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans son domicile. Moins du quart (22 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place dans leur domicile les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Québec était souvent très différent de ceux des résidents de la province de Québec dans l'ensemble et des résidents des 10 provinces canadiennes. Par exemple, les résidents de Québec étaient moins susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (4 %<sup>E</sup>) et les trois mesures de protection contre les incendies (22 %) comparativement à l'ensemble des résidents de la province (8 % et 28 %, respectivement) et comparativement aux Canadiens (7 % et 42 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- À l'exception du fait d'être plus susceptibles d'avoir un extincteur d'incendie fonctionnel (71 %) ou un détecteur de fumée fonctionnel (99 %) comparativement aux Canadiens de l'ensemble des provinces (66 % et 98 %, respectivement), les résidents de Québec étaient souvent moins susceptibles d'avoir entrepris plusieurs autres activités de planification des mesures d'urgence et d'avoir mis en place des mesures de précaution que les Canadiens en général.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Moins de la moitié (44 %) des résidents de Québec éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- Les trois quarts (76 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (80 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (57 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (53 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (46 %). Toutefois, seulement 1 résident sur 6 environ avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière (17 %), et environ 1 résident sur 10 (11 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- L'engagement social et politique des résidents de Québec n'avait généralement pas une grande incidence sur leur niveau de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Québec, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Service 9-1-1	27
Service de police ou d'application de la loi	23
Administration municipale	21
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	66
Nouvelles à la radio	7 <sup>E</sup>
Famille	7 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	60
Service 9-1-1	13 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	10 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service 9-1-1	32
Service de police ou d'application de la loi	31
Premiers intervenants	14
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	50
Nouvelles sur Internet	10 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	9 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	49
Service 9-1-1	28
Nouvelles à la télévision	14 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	49
Service 9-1-1	27
Nouvelles à la télévision	14 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Québec, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Collectivité de Québec	Province de Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	13 **	10	8
Une activité	21	22	17
Deux activités	30 **	26	25

Trois activités	20 ***	26	27
Quatre activités	14 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	19	17	16
Une mesure	34 ***	29	27
Deux mesures	26	28	28
Trois mesures	15 **	17	20
Quatre mesures	4 <sup>E</sup> ***	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	22 **	24	14
Deux mesures	51 ***	42	38
Trois mesures	22 ***	28	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ ) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ ) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Québec, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Collectivité de Québec	Province de Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	40 ***	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	39	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	22 ***	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	48 **	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	45	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	49 **	46	59
Copies des documents importants	44 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	52	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	58	58	58
Source de chaleur de rechange	43	48	48
Génératrice d'appoint	14 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	34 **	38	43

Autre mesure <sup>5</sup>	19	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 ***	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	27 ***	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	71 **	67	66
<p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Québec, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	32	20	23
Non <sup>7</sup>	40 <sup>E</sup>	F	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	36	24	26
Non <sup>8</sup>	28	9 <sup>E *</sup>	16 <sup>E *</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	41	23 <sup>E</sup>	31 <sup>E</sup>
Non	32	19	21
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	39	19	20
Non	30	20	25
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	34	18	22
Non	34	20	23
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	38	22	23
Non	31	17	23

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (6 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de Sherbrooke (région métropolitaine de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Sherbrooke ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Sherbrooke, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Sherbrooke estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (88 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (68 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (60 %), à un acte ou une menace terroriste (53 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (30 %) (tableau 1.1). Dans le cas d'une contamination ou d'une pénurie d'eau ou de nourriture (56 %) ou d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (28 %), les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à l'administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information. Les résidents de Sherbrooke ont également indiqué qu'ils se tourneraient d'abord vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (65 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle. Par ailleurs, ils ont dit qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics (56 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de panne de courant prolongée.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (46 %) des résidents de Sherbrooke ont vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la majorité (70 %), les situations d'urgence étaient suffisamment graves pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient le type le plus courant de situation d'urgence ou de catastrophe vécue par les résidents (66 %), suivies des pannes de courant prolongées (27 %) et des inondations (8 %<sup>E</sup>).
- Les résidents qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont le plus souvent été incapables d'utiliser les appareils électriques (65 %), ont été incapables d'utiliser l'eau à la maison pour des tâches courantes (48 %) et ont dû s'absenter de l'école ou du travail (45 %) en raison de cet événement. De graves conséquences comme l'évacuation de la demeure (27 %) et la perte de l'accès aux routes ou aux moyens de transport dans la collectivité (18 %<sup>E</sup>) étaient moins courantes.
- Trois résidents de Sherbrooke sur quatre (77 %) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 17 %<sup>E</sup> en moins de 24 heures, 18 %<sup>E</sup> en l'espace d'un ou deux jours, 31 % en l'espace de trois à cinq jours, et 12 %<sup>E</sup> en l'espace de six ou sept jours.

- Moins de la moitié (45 %) des résidents ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après la situation d'urgence. Les membres de la famille (43 %) et les voisins (21 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes.
- Quatre résidents de Sherbrooke sur dix (42 %) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de cet événement, tandis que moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Près de 3 résidents de Sherbrooke sur 5 (58 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et 3 résidents sur 10 (30 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Plus de 1 résident sur 10 (12 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La moitié (50 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 2 résidents sur 10 (20 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Près de 1 résident sur 5 (18 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). Les deux tiers (66 %) des résidents ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel, et moins de la moitié (40 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Environ le tiers (32 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies à leur domicile.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Sherbrooke n'était pas très différent de celui observé chez l'ensemble des résidents de la province, mais il y avait certaines différences comparativement aux résidents des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents de Sherbrooke ayant indiqué n'entreprendre aucune activité de planification des mesures d'urgence (12 %) était nettement plus élevée que la proportion de résidents du Canada (8 %), tandis que la proportion de ceux qui avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile était nettement inférieure (32 % par rapport à 42 %)<sup>8</sup>.
- Les différences liées à plusieurs types d'activités et de mesures entreprises en cas d'urgence étaient significatives lorsque l'on comparait les résidents de Sherbrooke à tous les résidents du Québec, ainsi qu'à l'ensemble des Canadiens. Par exemple, la proportion de résidents de Sherbrooke qui avaient une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence (62 %) ou une source d'eau supplémentaire (31 %) était nettement inférieure à celle des résidents du Québec en général (68 % et 38 %, respectivement) ainsi qu'à celle des résidents du Canada dans l'ensemble (69 % et 43 %, respectivement). Alors que la proportion de résidents de Sherbrooke ayant un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (40 %) était inférieure à la proportion correspondante chez l'ensemble des Canadiens (60 %), elle était plus élevée que la proportion observée chez les résidents du Québec en général (34 %).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Moins de la moitié (46 %) des résidents de Sherbrooke éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La majorité (79 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, près des trois quarts (72 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (61 %). Environ la moitié des résidents avaient un vaste réseau de soutien en cas de blessure physique (53 %) ou en cas d'évacuation de la demeure (50 %). Toutefois, seulement 17 % des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et environ 1 résident sur 10 (11 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.



- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Sherbrooke, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	28
Service de police ou d'application de la loi	25
Service 9-1-1	16
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	56
Administration municipale	18
Famille	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	65
Service 9-1-1	10 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	7 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	30
Service 9-1-1	28
Administration municipale	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	56
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	9 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	7 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	53
Service 9-1-1	21 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	60
Service 9-1-1	25
Nouvelles à la télévision	11 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Sherbrooke, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Sherbrooke	Québec	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			

Aucune	12 **	10	8
Une activité	27 ***	22	17
Deux activités	28	26	25
Trois activités	18 ***	26	27
Quatre activités	12 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	18	17	16
Une mesure	31	29	27
Deux mesures	30	28	28
Trois mesures	15 **	17	20
Quatre mesures	5 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	22 **	24	14
Deux mesures	40	42	38
Trois mesures	32 **	28	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Sherbrooke, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Sherbrooke	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	39 ***	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	44	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	47 **	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	43	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	45 **	46	59
Copies des documents importants	43 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	62 ***	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	54	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	58	58	58

Source de chaleur de rechange	48	48	48
Génératrice d'appoint	18	22	23
Source d'eau supplémentaire	31 ***	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	40 ***	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	66	67	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Sherbrooke, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	28	17	33
Non	34 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	29	18	33
Non	29	18 <sup>E</sup>	30
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	27 <sup>E</sup>	19 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>
Non	31	20	34
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	35	26	36
Non	26	15 <sup>E*</sup>	30
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	35	25	42
Non	27	16 <sup>E*</sup>	26*
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	38	27	36

Non	25 *	16 *	31
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p &lt; 0,05)</p> <p>† catégorie de référence</p> <p>1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.</p> <p>2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.</p> <p>3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.</p> <p>4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».</p> <p>5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.</p> <p>6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

## Notes

### <sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (11 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de Trois-Rivières (région métropolitaine de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Trois-Rivières ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Trois-Rivières, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### **Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe**

- Les résidents de Trois-Rivières estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (91 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (78 %) et les vagues de chaleur (70 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (64 %), à un acte ou une menace terroriste (59 %), à un accident industriel ou pendant le transport (35 %) ou à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (31 %) (tableau 1.1). Les hôpitaux, cliniques, médecins et autres professionnels de la santé (67 %) seraient la première source d'aide et d'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle. En cas de panne de courant prolongée, les résidents de Trois-Rivières s'adresseraient à leur société de services publics en premier (68 %) et, en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale (60 %).

### **Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>**

- Près de 2 résidents de Trois-Rivières sur 5 (37 %) ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ceux-ci, plus de la moitié (62 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de cet événement.
- Les résidents qui avaient vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe avaient le plus souvent fait face à des tempêtes hivernales, ce qui comprend les blizzards et les tempêtes de verglas (70 %). Même si elles n'étaient pas aussi fréquentes, les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (14 %<sup>E</sup>) étaient le deuxième type de situation d'urgence la plus souvent vécue.
- Sept résidents sur dix (70 %) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe n'étaient pas en mesure d'utiliser les appareils électriques en raison de cet événement. Les autres perturbations courantes des activités quotidiennes comprenaient l'absence du travail ou de l'école (58 %), l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour des tâches courantes (44 %) et le fait de manquer des rendez-vous ou des activités prévues (40 %). Les autres perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (33 %) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (26 %<sup>E</sup>).
- Les trois quarts (75 %) des résidents de Trois-Rivières qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; le tiers (33 %) ont pu reprendre leurs activités en deux jours ou moins.

- Moins de la moitié (45 %) des résidents ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après la situation d'urgence, la plupart du temps de membres de la famille (47 %<sup>E</sup>).
- Un résident sur trois (36 %) de Trois-Rivières ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de cet événement. Des séquelles émotives ou psychologiques à long terme (8 %<sup>E</sup>) étaient rares.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les deux tiers (65 %) des résidents de Trois-Rivières vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et environ le tiers (35 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Un peu moins de la moitié (44 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>. On compte parmi ceux-ci les résidents qui ont mis en place trois ou quatre mesures de ce type, soit 18 % des résidents de Trois-Rivières. Un résident sur cinq (20 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les deux tiers (67 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Moins de la moitié (43 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Le tiers (33 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- Il n'y avait à peu près pas de différences significatives en ce qui concerne le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution que les résidents de Trois-Rivières entreprenaient par rapport aux résidents du Québec en général. Toutefois, il y avait des différences lorsque l'on comparait ces premiers aux résidents de l'ensemble des 10 provinces du Canada. Les résidents de Trois-Rivières étaient moins susceptibles d'avoir entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (13 %), d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (4 %<sup>E</sup>) et d'avoir pris les trois mesures de protection contre les incendies (33 %), comparativement aux Canadiens dans l'ensemble (19 %, 7 % et 42 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- D'autres différences en ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents ont été observées. Par exemple, les résidents de Trois-Rivières étaient moins susceptibles que les Canadiens en général d'avoir un plan d'évacuation (46 % par rapport à 60 %). Les résidents de Trois-Rivières (43 %) étaient moins susceptibles que les Canadiens dans l'ensemble (60 %), mais plus susceptibles que les résidents du Québec en général (34 %), d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Moins de la moitié (46 %) des résidents de Trois-Rivières éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (82 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (79 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (54 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (49 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (44 %). Toutefois, seulement 1 résident sur 6 (17 %) environ avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et un peu plus de 1 résident sur 10 (13 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Trois-Rivières, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Service de police ou d'application de la loi	31
Administration municipale	24
Service 9-1-1	19
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	68
Nouvelles à la radio	7 <sup>E</sup>
Administration municipale	6 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	67
Service 9-1-1	9 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	8 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	35
Service 9-1-1	20
Administration municipale	18
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	60
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	13 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	9 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	59
Service 9-1-1	24
Nouvelles à la télévision	11 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	64
Service 9-1-1	22
Nouvelles à la télévision	11 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Trois-Rivières, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Trois-Rivières	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	10	8



Une activité	24 **	22	17
Deux activités	30 **	26	25
Trois activités	22 **	26	27
Quatre activités	13 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	20	17	16
Une mesure	34 **	29	27
Deux mesures	26	28	28
Trois mesures	14 **	17	20
Quatre mesures	4 <sup>E</sup> ***	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	20 **	24	14
Deux mesures	41	42	38
Trois mesures	33 **	28	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Trois-Rivières.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Trois-Rivières, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Trois-Rivières	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	46 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	44	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	46	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	50 **	46	59
Copies des documents importants	43 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	46 ***	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	54	58	58

Source de chaleur de rechange	47	48	48
Génératrice d'appoint	16 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	29 ***	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	17	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	43 ***	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	67	67	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Trois-Rivières, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	34	17	35
Non	36 <sup>E</sup>	31 <sup>E</sup>	29 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	35	19	35
Non	34	18 <sup>E</sup>	31
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	31 <sup>E</sup>	23 <sup>E</sup>	37 <sup>E</sup>
Non	37	17	32
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	41	22	36
Non <sup>7</sup>	31 <sup>*</sup>	15 <sup>E</sup>	31
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	37	24	41
Non <sup>7</sup>	36	15 <sup>*</sup>	28 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	38	17	40

Non <sup>7</sup>	33	19	29*
------------------	----	----	-----

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (13 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information

# Collectivité de Shawinigan (agglomération de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Shawinigan ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Shawinigan, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Shawinigan estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (84 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (72 %) et les vagues de chaleur (66 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (60 %), à un acte ou une menace terroriste (48 %) ou à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (28 %). Appeler le service 9-1-1 (35 %) était la source d'aide la plus souvent prévue en cas d'accident industriel ou pendant le transport (tableau 1.1). En cas de panne de courant prolongée, les résidents ont indiqué qu'ils se tourneraient d'abord vers leur société de services publics (72 %) pour obtenir de l'aide et de l'information, tandis qu'ils s'adresseraient en premier à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (81 %) en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle. Les résidents de Shawinigan s'adresseraient d'abord à leur administration municipale (57 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Un résident de Shawinigan sur quatre (25 %) a vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Près des deux tiers (63 %) de ces résidents ont vécu une situation d'urgence suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient le type le plus courant de situation d'urgence ou de catastrophe vécue par les résidents (46 %), suivies des pannes de courant prolongées (21 %<sup>E</sup>).
- Les résidents qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont le plus souvent été incapables d'utiliser les appareils électriques (64 %), ont été incapables d'utiliser l'eau à la maison pour des tâches courantes (49 %) et ont dû s'absenter de l'école ou du travail (41 %) en raison de cet événement. De graves conséquences comme l'évacuation de la demeure (25 %<sup>E</sup>) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (20 %<sup>E</sup>) étaient moins courantes.
- Les deux tiers (68 %) des résidents ayant fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; la moitié (50 %) des résidents ont pu reprendre leurs activités en moins de deux jours.
- Environ la moitié (48 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence majeure ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, la plupart du temps de membres de la famille (45 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup>.
- Un peu plus du tiers (35 %<sup>E</sup>) des résidents de Shawinigan qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de cet événement.

Environ 1 résident sur 7 (15 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les deux tiers (67 %) des résidents de Shawinigan vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup> (tableau 1.2). Environ 4 résidents sur 10 (39 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type. Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (54 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et le quart (25 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Plus de 1 résident sur 10 (13 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). Les trois quarts (74 %) des résidents ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel, tandis que 1 résident sur 3 (34 %) a mentionné qu'il avait un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans son domicile. Environ 3 résidents sur 10 (29 %) ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Shawinigan n'était pas très différent de ceux des résidents du Québec et des 10 provinces canadiennes. Au chapitre de la protection contre les incendies, les résidents de Shawinigan étaient nettement moins susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures dans leur domicile (29 %) comparativement aux Canadiens dans l'ensemble (42 %)<sup>9</sup>.
- Les résidents de Shawinigan étaient plus susceptibles d'avoir chez eux un extincteur d'incendie fonctionnel (74 %) que les résidents du Québec (67 %) et de l'ensemble du Canada (66 %). Pour ce qui est des autres types d'activités et de mesures, lorsque l'on constatait des différences entre les résidents de Shawinigan et les Canadiens, les taux de participation étaient moins élevés chez les résidents de Shawinigan.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de la moitié (46 %) des résidents de Shawinigan éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La majorité (89 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, près des trois quarts (72 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (55 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (49 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (48 %). Environ 1 résident sur 5 (18 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et environ 1 résident sur 10 (11 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- La participation des résidents de Shawinigan à des activités sociales et politiques n'avait pas une grande incidence sur leur niveau de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Shawinigan, Québec, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Service de police ou d'application de la loi	28
Administration municipale	28

Service 9-1-1	24
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	72
Administration municipale	7 <sup>E</sup>
Famille	6 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	81
Service 9-1-1	8 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service 9-1-1	35
Service de police ou d'application de la loi	30
Administration municipale	17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	57
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	9 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	8 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	48
Service 9-1-1	41
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	60
Service 9-1-1	37 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Shawinigan, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Shawinigan	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	10	8
Une activité	22	22	17
Deux activités	28	26	25
Trois activités	22 <sup>**</sup>	26	27
Quatre activités	17	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13	17	16
Une mesure	31	29	27
Deux mesures	29	28	28
Trois mesures	19	17	20
Quatre mesures	6 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			

Aucune	F	F	1
Une mesure	18 ***	24	14
Deux mesures	47 **	42	38
Trois mesures	29 **	28	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
F trop peu fiable pour être publié

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.

2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Shawinigan, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Shawinigan	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	47 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	50 *	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	49	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	53	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	45 **	46	59
Copies des documents importants	46 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	70	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	70	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	60	58	58
Source de chaleur de rechange	54	48	48
Génératrice d'appoint	18	22	23
Source d'eau supplémentaire	36 **	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	34 **	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	74 ***	67	66



\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.

2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.

3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.

4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.

5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.4**  
**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Shawinigan, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	41	26	29
Non	36 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	43	26	28
Non	38	26	30
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	48	34 <sup>E</sup>	29 <sup>E</sup>
Non	37	24	30
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	42	27	33
Non	36	24	26
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	36	31	32
Non	40	24	28
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	42	30	31
Non	36	22 <sup>E</sup>	27

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
F trop peu fiable pour être publié  
† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (20 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 16 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Drummondville (agglomération de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Drummondville ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Drummondville, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- La plupart (92 %) des résidents de Drummondville estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (85 %) et des accidents industriels ou pendant le transport (61 %).
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas d'émeute ou d'agitation civile (58 %), d'acte ou de menace terroriste (47 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (28 %) (tableau 1.1). Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (47 %) ou s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (27 %). Les résidents de Drummondville s'adresseraient à leur société de services publics en premier (62 %) en cas de panne de courant prolongée, et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (66 %) en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de 6 résidents de Drummondville sur 10 (62 %) ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. La plupart (77 %) de ces résidents ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient le type de situation d'urgence ou de catastrophe le plus courant (92 %).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (78 %), l'absence du travail ou de l'école (72 %) et l'obligation de faire bouillir l'eau avant de la boire ou la consommation d'eau embouteillée (53 %)<sup>6</sup>. Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (43 %), ce qui a été vécu par plus de 4 résidents sur 10, et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (22 %), ce qui a été vécu par près du quart des résidents ayant fait face à une situation d'urgence.
- Trois résidents sur dix (30 %) ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Plus de la moitié (52 %) des résidents ont eu besoin d'une à quatre semaines pour se rétablir.
- Les deux tiers (67 %) des résidents ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après la situation d'urgence ou la catastrophe qu'ils ont vécue. Les membres de la famille (52 %) étaient la source la plus courante d'aide, suivis des

amis (16 %<sup>E</sup>) et de l'administration municipale (15 %<sup>E</sup>).

- La moitié (50 %) des résidents de Drummondville qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de cet événement. D'autres effets à long terme, comme des séquelles émotives ou psychologiques (5 %<sup>E</sup>), ont été moins courants.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Un peu plus de 6 résidents de Drummondville sur 10 (63 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et 3 résidents sur 10 (31 %) ont indiqué avoir entrepris trois ou quatre de ces activités (tableau 1.2). Un résident sur sept (14 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (55 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et le quart (25 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 7 (15 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les deux tiers (66 %) ont indiqué qu'ils avaient chez eux un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Environ 4 résidents sur 10 (38 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Le tiers (33 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- Comparativement aux résidents de l'ensemble du Québec, il n'y avait à peu près pas de différences significatives quant au nombre d'activités ou de mesures entreprises par les résidents de Drummondville. Toutefois, comparativement aux Canadiens vivant dans les 10 provinces, la proportion de résidents de Drummondville qui n'avaient pas entrepris d'activité de planification des mesures d'urgence était nettement supérieure (14 % par rapport à 8 %), tandis que la proportion de résidents qui avaient entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (11 %) et mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (33 %) était beaucoup moins élevée que les proportions correspondantes chez l'ensemble des Canadiens (19 % et 42 %, respectivement)<sup>9</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises pour se préparer aux situations d'urgence, certaines différences ont été constatées entre les résidents de Drummondville et les résidents du Québec et du Canada en général. Par exemple, le fait d'avoir un plan d'évacuation était moins courant parmi les résidents de Drummondville (38 %) que chez les résidents du Québec (46 %) et les Canadiens en général (60 %). De même, la proportion de résidents de Drummondville ayant un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile (38 %) était nettement plus basse que celle notée à l'échelle nationale (60 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- La moitié (49 %) des résidents de Drummondville éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- Les trois quarts (77 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (76 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (60 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (55 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (52 %). Environ 1 résident sur 5 (19 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et environ 1 résident sur 10 (11 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- De façon générale, aucune différence significative n'a été constatée entre les résidents de Drummondville qui participaient à des activités sociales ou politiques et ceux qui n'y participaient pas en ce qui concerne le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, le nombre de mesures de précaution ou le nombre de mesures de protection contre les incendies (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Drummondville, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	27
Service de police ou d'application de la loi	25
Service 9-1-1	18
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	62
Administration municipale	10 <sup>E</sup>
Famille	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	66
Nouvelles sur Internet	9 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	28
Service 9-1-1	26
Administration municipale	18
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	47
Service de police ou d'application de la loi	8 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	47
Service 9-1-1	26 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	58
Service 9-1-1	22 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	7 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Drummondville, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Drummondville	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	14 **	10	8
Une activité	23 **	22	17
Deux activités	32 **	26	25

Trois activités	20 ***	26	27
Quatre activités	11 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	15	17	16
Une mesure	27	29	27
Deux mesures	30	28	28
Trois mesures	17	17	20
Quatre mesures	8 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	27 **	24	14
Deux mesures	37	42	38
Trois mesures	33 **	28	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ ) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ ) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Drummondville, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Drummondville	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	38 ***	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	45	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	41 ***	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	47 **	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	48	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	46 **	46	59
Copies des documents importants	37 ***	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4 6</sup>	56	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	56	58	58
Source de chaleur de rechange	49	48	48
Génératrice d'appoint	22	22	23
Source d'eau supplémentaire	46 *	38	43

Autre mesure <sup>5</sup>	17	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	38 **	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	66	67	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Drummondville.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Drummondville, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	32	27	33
Non	35 <sup>E</sup>	25 <sup>E</sup>	35 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	34	31	35
Non	30	21 <sup>E</sup>	30
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	30 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>	41 <sup>E</sup>
Non	31	26	30
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	36	25	34
Non	27	26	32
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	40	32 <sup>E</sup>	41
Non	28 *	23	29
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	37	33	37
Non	28	20 *	30



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si la situation d'urgence que les répondants ont vécue les a obligés à faire bouillir l'eau avant de la consommer ou à boire de l'eau embouteillée.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (16 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de Granby (agglomération de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Granby ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Granby, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### **Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe**

- La majorité (93 %) des résidents de Granby estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (86 %) et les vagues de chaleur (62 %) comptaient aussi parmi les types d'événements les plus susceptibles de se produire, selon les résidents.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à un acte ou une menace terroriste (59 %), à une émeute ou à une agitation civile (54 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (33 %) (tableau 1.1). Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (61 %) ou s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (35 %). Les résidents ont également indiqué qu'ils prévoient s'adresser d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (69 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle, alors qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (66 %).

### **Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>**

- La majorité (73 %) des résidents de Granby ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement et, pour la plupart des résidents (82 %), cette situation d'urgence a entraîné une importante perturbation des activités quotidiennes.
- La plupart (95 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont fait face à des tempêtes hivernales, ce qui comprend les blizzards et les tempêtes de verglas. Même si elles étaient moins fréquentes, les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (7 %<sup>E</sup>) étaient le deuxième type d'événement le plus souvent vécu.
- L'incapacité d'utiliser les appareils électriques était le type de perturbation des activités quotidiennes le plus fréquent (84 %), suivie de l'absence du travail ou de l'école (78 %). La moitié (50 %) des personnes ayant vécu une situation d'urgence ont dû évacuer leur demeure en raison de cet événement. L'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (23 %) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (17 %) étaient des perturbations moins courantes, mais parmi les plus graves qu'ont vécues les résidents ayant fait face à une situation d'urgence majeure.
- Bien que 3 résidents de Granby sur 10 (29 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe aient été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, bon nombre de résidents (54 %) ont eu besoin d'une semaine à un mois.

- Les trois quarts (76 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de membres de la famille (44 %). Un résident sur quatre (25 %) a obtenu de l'aide de la part de son administration municipale.
- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Granby qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de cet événement. Des séquelles émotives ou psychologiques à long terme étaient moins courantes (7 %<sup>E</sup>).

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Trois résidents de Granby sur cinq (59 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus du tiers (37 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (11 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (54 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et plus du quart (29 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur sept (14 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et près des trois quarts (73 %) ont indiqué qu'ils avaient chez eux un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Plus du tiers (39 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Le tiers (33 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies<sup>8</sup>.
- Les comportements en matière de précaution des résidents de Granby n'étaient pas très différents de ceux des résidents du Québec en général ou des Canadiens vivant dans les 10 provinces. Toutefois, les résidents de Granby étaient moins susceptibles d'avoir entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (11 %) et d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (33 %) comparativement aux Canadiens (19 % et 42 %, respectivement), mais ils étaient quand même plus susceptibles que les résidents du Québec en général d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (28 %) <sup>9 10</sup>.
- Certaines différences en ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises ont été constatées entre les résidents de Granby et les résidents du Québec en général ainsi que les Canadiens dans l'ensemble. Par exemple, les résidents de Granby qui avaient un plan d'évacuation étaient plus susceptibles que l'ensemble des résidents du Québec d'avoir mis en pratique ou examiné récemment le plan (53 % par rapport à 40 %). Ils étaient également plus susceptibles d'avoir un extincteur d'incendie fonctionnel dans leur domicile (73 %) que l'ensemble des résidents du Québec (67 %) et l'ensemble des Canadiens (66 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Moins de la moitié (43 %) des résidents de Granby éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>11</sup>.
- Près des trois quarts (73 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>12</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (80 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>13</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (56 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (53 %). Presque autant de résidents disposaient d'un réseau de soutien semblable en cas d'évacuation de leur demeure (45 %). Environ 1 résident sur 5 (19 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et environ 1 résident sur 10 (11 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>14</sup>.
- Des niveaux élevés d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Granby, Québec, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	35
Service de police ou d'application de la loi	33
Service 9-1-1	16
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	66
Famille	10 <sup>E</sup>
Administration municipale	7 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	69
Nouvelles à la télévision	10 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	9 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	33
Administration municipale	23
Service 9-1-1	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	61
Nouvelles sur Internet	7 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	7 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	59
Service 9-1-1	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	13 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	54
Service 9-1-1	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	11 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Granby, Québec, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Granby	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	11	10	8
Une activité	27 **	22	17

Deux activités	22	26	25
Trois activités	26	26	27
Quatre activités	11 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	14	17	16
Une mesure	29	29	27
Deux mesures	25	28	28
Trois mesures	22	17	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	19 **	24	14
Deux mesures	42	42	38
Trois mesures	33 ***	28	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec. 3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Granby. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Granby, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Granby	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	43 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	53 *	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	33	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	42 ***	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	49	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	47 **	46	59
Copies des documents importants	38 ***	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	67	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	47 **	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	59	58	58
Source de chaleur de rechange	53	48	48

Génératrice d'appoint	21	22	23
Source d'eau supplémentaire	43	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	18	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	39 <sup>**</sup>	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	73 <sup>***</sup>	67	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Granby, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques<sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	42	31	37
Non	24 <sup>E*</sup>	22 <sup>E</sup>	22 <sup>E*</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire<sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	43	35	38
Non	32 <sup>*</sup>	21 <sup>E*</sup>	29
<b>Haut niveau de soutien social<sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	37 <sup>E</sup>	42 <sup>E</sup>	40 <sup>E</sup>
Non	39	27	32
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité<sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7†</sup>	41	31	30
Non	36	29	36
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	45	32	39
Non	36	28	31
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>7†</sup>	43	36	37

Non	37	25	32
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>† catégorie de référence</p> <p>1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.</p> <p>2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.</p> <p>3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.</p> <p>4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».</p> <p>5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.</p> <p>6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.</p> <p>7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».



- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 11 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 12 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Saint-Hyacinthe (agglomération de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Saint-Hyacinthe ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Saint-Hyacinthe, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Saint-Hyacinthe estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (88 %), les vagues de chaleur (65 %) et la contamination ou la pénurie d'eau ou de nourriture (63 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (63 %), à un acte ou une menace terroriste (63 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (31 %) (tableau 1.1). En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (55 %) ou de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (31 %), les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information. Les hôpitaux, cliniques, médecins et autres professionnels de la santé (68 %) seraient la première source d'aide et d'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle. En cas de panne de courant prolongée, les résidents de Saint-Hyacinthe s'adresseraient à leur société de services publics en premier (60 %) pour obtenir de l'aide et de l'information.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Les trois quarts (75 %) des résidents de Saint-Hyacinthe ont vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la majorité (83 %), les situations d'urgence étaient suffisamment graves pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient le type le plus courant de situation d'urgence ou de catastrophe vécue par les résidents de Saint-Hyacinthe (96 %). Les pannes de courant prolongées étaient la deuxième situation d'urgence la plus courante, mais elles n'ont été vécues que par 5 %<sup>E</sup> de ceux qui ont fait face à une situation d'urgence majeure.
- L'absence du travail ou de l'école (73 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (69 %) et le fait de manquer des rendez-vous ou des activités prévues (58 %) figuraient parmi les perturbations vécues par les résidents qui ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe. Plus de la moitié (56 %) des personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ont dû évacuer leur demeure, et environ le quart (24 %) des résidents n'ont pas été en mesure d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans leur collectivité.
- Près du quart (22 %) des résidents ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en une semaine ou moins. Il a fallu à la majorité (75 %) des personnes touchées entre une semaine et deux mois pour se rétablir; 8 %<sup>E</sup> ont eu besoin d'une semaine à moins de deux semaines, 31 % ont eu besoin de deux semaines à moins de quatre semaines, et 36 % ont eu besoin d'un mois à deux mois.

- Bon nombre (82 %) de résidents ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après la situation d'urgence. Les membres de la famille (48 %), le gouvernement provincial (19 %) et l'administration municipale (18 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes.
- Près des deux tiers (64 %) des résidents de Saint-Hyacinthe qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes habituelles ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Un résident sur dix (10 %<sup>E</sup>) a déclaré avoir subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme en raison de la situation d'urgence majeure vécue.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Environ les deux tiers (64 %) des résidents de Saint-Hyacinthe vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus du tiers (36 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (58 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ le quart (27 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 7 (14 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). Sept résidents sur dix (71 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel et plus du tiers (37 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Environ 3 résidents sur 10 (29 %) ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies<sup>8</sup>.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Saint-Hyacinthe n'était pas très différent de celui de l'ensemble des résidents du Québec. Toutefois, certaines différences ont été observées lorsque l'on comparait ces premiers aux Canadiens vivant dans les 10 provinces. Par exemple, les résidents de Saint-Hyacinthe étaient moins susceptibles d'avoir entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (12 %) et d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (29 %) que l'ensemble de la population canadienne (19 % et 42 %, respectivement)<sup>9 10</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises en cas d'urgence, les résidents de Saint-Hyacinthe étaient moins susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (40 %), par exemple, que l'ensemble de la population canadienne (60 %), mais plus susceptibles d'avoir une génératrice d'appoint (28 % par rapport à 23 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Moins de la moitié (45 %) des résidents de Saint-Hyacinthe éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>11</sup>.
- Les trois quarts (75 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>12</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (84 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>13</sup>.
- Environ la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (54 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (52 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (46 %). Toutefois, seulement 17 % des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (10 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>14</sup>.
- De façon générale, la participation à des activités sociales et politiques par les résidents de Saint-Hyacinthe n'avait pas d'incidence sur leur niveau de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Saint-Hyacinthe, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	31
Service de police ou d'application de la loi	28
Famille	14
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	60
Administration municipale	15 <sup>E</sup>
Famille	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	68
Service 9-1-1	9 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	6 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	31
Administration municipale	24
Service 9-1-1	22
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	55
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	9 <sup>E</sup>
Gouvernement provincial	7 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	63
Service 9-1-1	18 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	63
Service 9-1-1	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	8 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saint-Hyacinthe, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Saint-Hyacinthe	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	10	8
Une activité	22 **	22	17
Deux activités	28	26	25

Trois activités	24	26	27
Quatre activités	12 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	14	17	16
Une mesure	25	29	27
Deux mesures	31	28	28
Trois mesures	18	17	20
Quatre mesures	9 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	19 **	24	14
Deux mesures	44 **	42	38
Trois mesures	29 **	28	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ ) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec. 3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Saint-Hyacinthe. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saint-Hyacinthe, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Saint-Hyacinthe	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	40 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	39	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	33	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	48 **	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	44 **	46	59
Copies des documents importants	46 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	70	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	48 **	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	60	58	58
Source de chaleur de rechange	51	48	48
Génératrice d'appoint	28 **	22	23
Source d'eau supplémentaire	41	38	43

Autre mesure <sup>5</sup>	17	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	37 **	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	71	67	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Saint-Hyacinthe.			
<b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Saint-Hyacinthe, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	37	29	31
Non	37 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>	35 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	40	29	32
Non	34	28	31
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	42 <sup>E</sup>	40 <sup>E</sup>	35 <sup>E</sup>
Non <sup>7</sup>	36	26	30
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	42	35	34
Non <sup>7</sup>	33	21 *	27
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	41	35	36
Non <sup>7</sup>	35	23 *	27
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	42	32	33
Non <sup>7</sup>	34	24	29

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 11 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 12 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.





## Feuille d'information

# Collectivité de Saint-Jean-sur-Richelieu (agglomération de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Saint-Jean-sur-Richelieu ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (87 %) et les inondations (78 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (66 %), à un acte ou une menace terroriste (53 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (31 %) (tableau 1.1). Les résidents s'adresseraient d'abord à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (53 %) ou lors d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (30 %) pour obtenir de l'aide et de l'information. En cas de panne de courant prolongée, les résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord aux sociétés de services publics (63 %) pour obtenir de l'aide ou de l'information, tandis que les hôpitaux, cliniques, médecins et autres professionnels de la santé (70 %) seraient la source d'aide ou d'information la plus probable en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de 4 résidents sur 5 (77 %) de Saint-Jean-sur-Richelieu ont vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la plupart (90 %) de ces résidents, les événements qu'ils ont vécus étaient suffisamment graves pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient le type le plus courant de situation d'urgence ou de catastrophe vécue par les résidents (90 %), suivies des inondations (12 %<sup>E</sup>) et des pannes de courant prolongées (6 %<sup>E</sup>).
- Les résidents qui ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe étaient les plus susceptibles de s'absenter de l'école ou du travail (78 %), de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (57 %) ou de ne pas être en mesure d'utiliser les appareils électriques (54 %) en raison de cet événement. Plus de la moitié (54 %) des résidents ont dû évacuer leur demeure en raison de la situation d'urgence, et le quart (25 %) des résidents ont été incapables d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité.
- Moins du quart (22 %<sup>E</sup>) des résidents ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Il a fallu à la majorité (78 %) des personnes touchées plus d'une semaine pour reprendre leurs activités

quotidiennes. Par exemple, 9 %<sup>E</sup> ont eu besoin de plus d'une semaine mais de moins de deux semaines, 29 % ont eu besoin de deux semaines à moins de quatre semaines, et 38 % ont eu besoin d'un à deux mois.

- Environ 4 résidents sur 5 (78 %) ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après la situation d'urgence, le plus souvent de membres de la famille (52 %) et de l'administration municipale (21 %).
- Plus de la moitié (57 %) des résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en conséquence. Un résident sur sept (14 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme en raison de la situation d'urgence.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Près des deux tiers (63 %) des résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu vivaient dans un ménage qui a entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>67</sup> (tableau 1.2). Plus du tiers (37 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type. Environ 1 résident sur 10 (11 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Trois résidents sur cinq (61 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et le quart (25 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (11 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (97 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). Les deux tiers (66 %) des résidents ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel et près de la moitié (45 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Le tiers (34 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile<sup>9</sup>.
- Certaines différences ont été constatées en ce qui concerne le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu et les résidents du Québec et des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu qui avaient entrepris les quatre activités de planification (13 %) <sup>10</sup> était nettement plus basse que la proportion de résidents du Canada (19 %). La proportion de résidents qui n'avaient pas mis en place de mesures de précaution (11 %) était nettement plus basse que la proportion correspondante chez l'ensemble des résidents du Québec (17 %) et des résidents du Canada en général (16 %) <sup>11</sup>.
- Les types d'activités et de mesures que les résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu entreprenaient étaient parfois différents de ceux observés dans l'ensemble du Québec et chez les Canadiens en général. Par exemple, les résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu étaient moins susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (42 %) ou des copies des documents importants (46 %) que l'ensemble des Canadiens (60 % et 53 %, respectivement), mais ils étaient plus susceptibles d'avoir une radio à piles ou à manivelle (67 %) que l'ensemble des résidents du Québec et du Canada (58 % respectivement).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Près de 4 résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu sur 10 (37 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité <sup>12</sup>.
- La majorité (83 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement <sup>13</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, 7 résidents sur 10 (71 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence <sup>14</sup>.
- Environ la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (54 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (54 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (50 %). Une personne sur cinq (20 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (10 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière <sup>15</sup>.
- De façon générale, le niveau de participation à des activités sociales et politiques des résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu n'avait pas une grande incidence sur leur niveau de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	30
Service de police ou d'application de la loi	26
Nouvelles sur Internet	13
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	63
Gouvernement provincial	12 <sup>E</sup>
Administration municipale	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	70
Nouvelles sur Internet	10 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	9 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	31
Premiers intervenants	21 <sup>E</sup>
Administration municipale	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	53
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	10 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	53
Service 9-1-1	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	13 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	66
Service 9-1-1	14 <sup>E</sup>
Administration municipale	10 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Saint-Jean-sur-Richelieu	Québec	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence <sup>1</sup>			

Aucune	11	10	8
Une activité	21	22	17
Deux activités	26	26	25
Trois activités	24	26	27
Quatre activités	13 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	11 ***	17	16
Une mesure	25	29	27
Deux mesures	36 ***	28	28
Trois mesures	18	17	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	20 **	24	14
Deux mesures	39	42	38
Trois mesures	34 **	28	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Saint-Jean-sur-Richelieu. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Saint-Jean-sur-Richelieu	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	42 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	38	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	45 **	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	46	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	47 **	46	59
Copies des documents importants	46 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	67	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	69	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			

Radio à piles ou à manivelle	67 ***	58	58
Source de chaleur de recharge	51	48	48
Génératrice d'appoint	24	22	23
Source d'eau supplémentaire	39	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	45 ***	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	66	67	66
<p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	37	25	37
Non	41 <sup>E</sup>	F	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	41	26	41
Non <sup>8</sup>	33	21 <sup>E</sup>	28 <sup>†</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	42	23 <sup>E</sup>	43
Non	36	26	33
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	40	27	37
Non <sup>7</sup>	36	25	34
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	41	27	34
Non <sup>7 8</sup>	35	25	36
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			

Oui †	42	30	33
Non 7 8	33	23	37

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 11 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 12 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 13 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (17 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 20 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Montréal (région métropolitaine de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Montréal ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Montréal, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Montréal estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (90 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (81 %) et les vagues de chaleur (64 %) étaient les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale (24 %) ou aux services de police (24 %) en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (tableau 1.1). De même, en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents s'adresseraient d'abord à l'administration municipale (55 %) pour obtenir de l'aide et de l'information.
- En cas d'émeute ou d'agitation civile (52 %) ou d'acte ou de menace terroriste (45 %), les services de police seraient la première source d'aide ou d'information pour les résidents. S'ils devaient faire face à un accident industriel ou pendant le transport, les résidents de Montréal ont indiqué qu'ils appelleraient le service 9-1-1 en premier pour obtenir de l'aide ou de l'information (27 %), tandis qu'ils se tourneraient d'abord vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé (57 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle. En cas de panne de courant prolongée, les résidents s'adresseraient à leur société de services publics en premier (64 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Montréal ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la majorité (79 %) des résidents, cette situation a mené à une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- La majorité (83 %) des résidents ont fait face à des tempêtes hivernales, y compris des blizzards et des tempêtes de verglas; venaient ensuite les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (11 %<sup>E</sup>) et les inondations (5 %<sup>F</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'absence du travail ou de l'école (66 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (65 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (54 %). Les perturbations plus importantes comprenaient l'obligation d'évacuer sa demeure, vécue par environ la moitié (52 %) des résidents qui ont fait face à une situation d'urgence, et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité, vécue par 1 résident sur 5 (20 %).
- La moitié (51 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. La plupart des autres résidents (46 %) se sont rétablis en l'espace de deux mois après l'événement.



- Près des deux tiers (64 %) des résidents ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après la situation d'urgence, la plupart du temps de membres de la famille (50 %).
- Près de la moitié (45 %) des résidents de Montréal qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières, tandis que 1 résident sur 10 (10 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des deux tiers (64 %) des résidents de Montréal vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et 4 résidents sur 10 (41 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Un peu plus de 2 résidents sur 5 (44 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et moins de 1 résident sur 5 (16 %) vivait dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur cinq (20 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (97 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 6 résidents sur 10 (59 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Trois résidents sur dix (31 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile<sup>8</sup>. Près du quart (23 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur demeure<sup>9</sup>.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Montréal était souvent très différent de ceux des résidents du Québec en général et de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents de Montréal qui avaient entrepris les quatre activités de planification (14 %) était bien inférieure à la proportion de l'ensemble des résidents du Canada (19 %)<sup>10</sup>. Un nombre nettement inférieur de résidents de Montréal avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur demeure (23 %) comparativement aux résidents du Québec en général (28 %) et à l'ensemble des résidents du Canada (42 %)<sup>11</sup>. Les résidents de Montréal étaient plus susceptibles (20 %) que les résidents de la province en général (17 %) et que l'ensemble des résidents du Canada (16 %) de n'avoir mis en place aucune mesure de précaution en cas d'urgence.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents, certaines différences comprenaient le fait d'avoir une trousse d'urgence pour la maison, le fait d'avoir une source d'eau supplémentaire et le fait d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel, toutes des activités moins courantes chez les résidents de Montréal (42 %, 32 % et 31 %, respectivement)<sup>12</sup> par rapport à l'ensemble des résidents du Québec (47 %, 38 % et 34 %, respectivement) et aux Canadiens en général (47 %, 43 % et 60 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Environ 4 résidents de Montréal sur 10 (43 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>13</sup>.
- La majorité (78 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>14</sup>, les trois quarts (74 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>15</sup>.
- Environ la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (53 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (48 %). Deux résidents sur cinq avaient un réseau de soutien semblable en cas d'évacuation de leur demeure (40 %)<sup>16</sup>, et 15 % des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 12 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>17</sup>.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Montréal, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	24
Service de police ou d'application de la loi	24
Service 9-1-1	22
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	64
Administration municipale	8 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	6 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	57
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
Service 9-1-1	11 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service 9-1-1	27
Service de police ou d'application de la loi	25
Administration municipale	19
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	55
Service 9-1-1	7 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	7 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	45
Service 9-1-1	30
Nouvelles à la télévision	10 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	52
Service 9-1-1	23
Nouvelles sur Internet	9 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Montréal, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Montréal	Québec	Canada

	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	10	8
Une activité	23 **	22	17
Deux activités	23 *	26	25
Trois activités	27	26	27
Quatre activités	14 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	20 ***	17	16
Une mesure	33 ***	29	27
Deux mesures	28	28	28
Trois mesures	11 ***	17	20
Quatre mesures	5 <sup>E</sup> ***	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	29 ***	24	14
Deux mesures	40	42	38
Trois mesures	23 ***	28	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec. 3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Montréal. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Montréal, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Montréal	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	46 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	37 **	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	29 *	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	42 ***	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	43 ***	46	59
Copies des documents importants	50	47	53

Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	64	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	57	58	58
Source de chaleur de rechange	40 ***	48	48
Génératrice d'appoint	16 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	32 ***	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	19	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	31 ***	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	59 ***	67	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Montréal.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Montréal, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	41	20	25
Non <sup>7</sup>	40 <sup>E</sup>	F	15 <sup>E*</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	44	20	27
Non	36	15	20
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7†</sup>	53	17 <sup>E</sup>	43
Non <sup>7</sup>	39	17	19 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	45	17	28

Non <sup>7</sup>	36	16	18 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	45	21	32
Non <sup>7</sup>	38	15	19 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	45	20	28
Non <sup>7</sup>	37	14	19 *
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p><sup>†</sup> catégorie de référence</p> <p>1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.</p> <p>2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.</p> <p>3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.</p> <p>4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».</p> <p>5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.</p> <p>6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.</p> <p>7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex., maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si les répondants ont un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 10 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si les répondants ont un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile.
- 13 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 14 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (15 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.

- 16 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure.
- 17 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité d'Ottawa–Gatineau (région métropolitaine de recensement), Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> d'Ottawa–Gatineau (Québec) ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec), qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3</sup>  
45.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- La majorité (93 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (81 %), les tremblements de terre (77 %) et les vagues de chaleur (71 %) étaient les autres situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans la collectivité.
- Les résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (59 %) ou s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (32 %) (tableau 1.1). Ils prévoyaient le plus souvent appeler le service 9-1-1 pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'accident industriel ou pendant le transport (33 %) ou d'acte ou de menace terroriste (27 %). Ils ont également indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police en cas d'émeute ou d'agitation civile (44 %). Les résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) s'adresseraient à leur société de services publics en premier (66 %) en cas de panne de courant prolongée, et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (58 %) en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>6</sup>

- Plus de la moitié (54 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi les résidents qui ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe, environ les deux tiers (68 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de cet événement.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient le type de situation d'urgence ou de catastrophe le plus courant (74 %), suivies des pannes de courant (12 %<sup>E</sup>).
- Les personnes ayant fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe ont le plus souvent été incapables d'utiliser les appareils électriques (70 %) ou ont dû manquer des jours de travail ou d'école (65 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure, ce qui a été vécu par environ 4 résidents sur 10 (39 %), et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité, ce qui a été vécu par environ le quart (24 %) des personnes ayant fait face à une situation d'urgence.
- La moitié (51 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et environ



4 résidents sur 10 (43 %) se sont rétablis en une semaine à moins de quatre semaines.

- Les deux tiers (66 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. Les membres de la famille (48 %) étaient la source la plus courante d'aide, suivis des amis (22 %<sup>E</sup>), des voisins (18 %<sup>E</sup>) et de l'administration municipale (13 %<sup>E</sup>).
- Deux résidents sur cinq (40 %) d'Ottawa–Gatineau (Québec) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de l'événement. D'autres effets à long terme, comme des séquelles émotives ou psychologiques (7 %<sup>E</sup>), n'étaient pas aussi courants.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Sept résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) sur dix (71 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et 4 résidents sur 10 (42 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Environ 1 résident sur 10 (9 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (54 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>. Un peu plus du quart (28 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (11 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et près des deux tiers (64 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Moins de la moitié (43 %) des résidents ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans leur domicile. Trois ménages sur dix (31 %) ont déclaré qu'ils avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies<sup>9</sup>.
- De façon générale, le nombre d'activités ou de mesures que les résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) entreprenaient n'était pas très différent de ce qu'on observait à l'échelle de la province, mais il y avait certaines différences comparativement à l'ensemble des résidents des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) qui ont indiqué avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile était nettement inférieure à la proportion correspondante chez les résidents du Canada (31 % par rapport à 42 %) <sup>10 11</sup>.
- On observait quelques différences significatives pour ce qui est des types d'activités et de mesures entreprises en cas d'urgence lorsque l'on comparait les résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) à tous les résidents du Québec, ainsi qu'à l'ensemble des Canadiens. Par exemple, la proportion de résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) qui avaient une source d'eau supplémentaire (51 %) était nettement supérieure à la proportion observée pour l'ensemble du Québec (38 %) et l'ensemble des Canadiens (43 %). Alors que la proportion de résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) ayant un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (43 %) était inférieure à la proportion correspondante pour l'ensemble des Canadiens (60 %), elle était plus élevée que la proportion observée chez les résidents du Québec en général (34 %).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Moins de la moitié (43 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Québec) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>12</sup>.
- La plupart (79 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement <sup>13 14</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, plus des deux tiers (68 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence <sup>15</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (63 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (60 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur domicile (53 %). Un résident sur

quatre (24 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et environ 1 résident sur 10 (9 %) n'avait personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>16</sup>.

- Des niveaux élevés d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents d'Ottawa–Gatineau, Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	32
Service 9-1-1	22
Service de police ou d'application de la loi	16
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	66
Administration municipale	12
Nouvelles à la radio	7 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	58
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	11 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service 9-1-1	33
Service de police ou d'application de la loi	23
Administration municipale	19
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	59
Nouvelles sur Internet	9 <sup>E</sup>
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	8 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service 9-1-1	27
Nouvelles sur Internet	14 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	12 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	44
Service 9-1-1	24
Nouvelles à la télévision	14 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

**Note** : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Ottawa–Gatineau, Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Ottawa-Gatineau	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9	10	8
Une activité	18	22	17
Deux activités	29	26	25
Trois activités	27	26	27
Quatre activités	15 **	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	11 ***	17	16
Une mesure	33 **	29	27
Deux mesures	26	28	28
Trois mesures	18	17	20
Quatre mesures	10 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	20 **	24	14
Deux mesures	41	42	38
Trois mesures	31 **	28	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Ottawa-Gatineau.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Ottawa-Gatineau, Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Ottawa-Gatineau	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	50 **	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	45	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	50	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	51	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	49 **	46	59
Copies des documents importants	47 **	47	53

Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	55	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	61	58	58
Source de chaleur de rechange	46	48	48
Génératrice d'appoint	21	22	23
Source d'eau supplémentaire	51 ***	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	43 ***	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	64	67	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité d'Ottawa–Gatineau, Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	40	27	30
Non	44	32 <sup>E</sup>	29 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	39	25	33
Non	44	32	26
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	50	27 <sup>E</sup>	41
Non <sup>7</sup>	39	29	28
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	45	29	33
Non <sup>7</sup>	39	28	30
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			

Oui †	42	36	35
Non †	41	24 *	29
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	49	31	40
Non †	35 *	26	25 *
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p &lt; 0,05)</p> <p>† catégorie de référence</p> <p>1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.</p> <p>2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.</p> <p>3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.</p> <p>4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».</p> <p>5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.</p> <p>6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.</p> <p>7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 La région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa–Gatineau croise la frontière provinciale du Québec et de l'Ontario. Le présent feuillet d'information porte seulement sur la partie québécoise de cette RMR. Des renseignements sur la partie ontarienne de la RMR figurent dans le feuillet d'information intitulé « Collectivité d'Ottawa–Gatineau, Ontario ».
- 5 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 6 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 10 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 12 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 13 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (17 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est en général un endroit où les gens s'entraident.

- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 25 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 16 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information Les petites collectivités, Québec

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités du Québec ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités du Québec, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### **Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe**

- Les résidents des petites collectivités du Québec estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (91 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (77 %), les tremblements de terre (64 %), les feux de forêt ou les feux de friches (63 %) et les vagues de chaleur (61 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- Les résidents des petites collectivités ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord aux services de police pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une émeute ou à une agitation civile (56 %), à un acte ou une menace terroriste (43 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (33 %) (tableau 1.1). En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (62 %) ou en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (31 %), les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient à l'administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information.
- En cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus, les résidents des petites collectivités du Québec s'adresseraient à leur société de services publics en premier (68 %). Ils ont mentionné qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (79 %) en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle.

### **Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>**

- Un peu plus du tiers (36 %) des résidents des petites collectivités du Québec ont vécu personnellement une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Près des deux tiers (63 %) de ces personnes ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les tempêtes hivernales, y compris les blizzards et les tempêtes de verglas (68 %), étaient le type de situation d'urgence ou de catastrophe le plus courant. Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (15 %<sup>E</sup>) étaient le deuxième type de situation d'urgence en importance.
- L'absence du travail ou de l'école (61 %) était le type le plus courant de perturbation des activités quotidiennes subie par les personnes ayant fait face à une situation d'urgence, suivie de l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (51 %), de l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour des tâches courantes (48 %) et du fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (44 %). Plus du tiers (37 %) des résidents ont dû évacuer leur demeure, tandis qu'environ le quart (23 %<sup>E</sup>) des résidents n'ont pas été en mesure d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans leur collectivité.
- La moitié (51 %) des résidents des petites collectivités du Québec qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont été en mesure de reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Il a fallu plus



d'une semaine à l'autre moitié d'entre eux, mais la plupart (43 %) ont été en mesure de se rétablir en l'espace d'une semaine à deux mois.

- Près des deux tiers (63 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement. La famille (37 %) et l'administration municipale (26 %<sup>E</sup>) étaient les sources d'aide les plus courantes.
- Près de la moitié (47 %) des résidents des petites collectivités du Québec ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières, tandis que 1 résident sur 10 (11 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme. Les autres types de conséquences graves ou à long terme, comme les répercussions physiques ou sur la santé, étaient rares.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Sept résidents sur dix (71 %) des petites collectivités du Québec vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et un peu plus de 4 résidents sur 10 (43 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Environ 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ les deux tiers (68 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>. Quatre résidents sur dix (41 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un peu plus de 1 résident sur 10 (12 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient un détecteur de fumée fonctionnel dans leur domicile, la majorité ont indiqué qu'ils avaient un extincteur d'incendie fonctionnel (79 %) et moins de la moitié (40 %) ont mentionné qu'ils avaient un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Plus du tiers (37 %) des résidents ont déclaré qu'ils avaient mis en place chez eux les trois mesures de protection contre les incendies.
- Certaines différences ont été observées en ce qui a trait au nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents des petites collectivités du Québec comparativement à l'ensemble des résidents de la province et des résidents des 10 provinces canadiennes. Par exemple, les résidents des petites collectivités du Québec étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (14 %) que les résidents de l'ensemble du Québec (8 %) et les résidents du Canada en général (7 %). Même si la proportion de résidents des petites collectivités du Québec (37 %) qui avaient mis en place les trois mesures de protection contre les incendies dans leur domicile était inférieure à la proportion observée à l'échelle nationale (42 %), les résidents des petites collectivités étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux que les résidents du Québec dans l'ensemble (28 %) à avoir mis en place les trois mesures<sup>8,9</sup>.
- Les résidents des petites collectivités du Québec étaient différents de ceux de la province en général et des Canadiens dans l'ensemble en ce qui concerne les types d'activités et de mesures qu'ils entreprenaient. Par exemple, ils étaient moins susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (49 %) ou un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (40 %) comparativement aux Canadiens en général (60 % respectivement), mais ils étaient plus susceptibles d'avoir désigné un endroit sûr où se rassembler (44 %) que l'ensemble des résidents du Québec (34 %) et que les Canadiens en général (33 %). Les résidents des petites collectivités du Québec étaient également plus susceptibles d'avoir un extincteur d'incendie fonctionnel (79 %) que l'ensemble des résidents du Québec (67 %) et des Canadiens (66 %).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Trois résidents sur cinq (61 %) des petites collectivités du Québec éprouaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La majorité (88 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, les trois quarts (78 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.

- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (62 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (58 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (54 %). En cas d'urgence, moins du quart (18 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (10 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- De façon générale, la participation à des activités sociales ou politiques n'avait pas une grande incidence sur le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités du Québec (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités du Québec, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Administration municipale	31
Service de police ou d'application de la loi	27
Service 9-1-1	19
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	68
Administration municipale	12 <sup>E</sup>
Famille	6 <sup>E</sup>
<b>Écllosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	79
Service 9-1-1	7 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	33
Service 9-1-1	25
Administration municipale	20
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	62
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	13 <sup>E</sup>
Gouvernement provincial	7 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	43
Service 9-1-1	24 <sup>E</sup>
Administration municipale	9 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	56
Service 9-1-1	21 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités du Québec, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités du Québec	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup>	10	8
Une activité	19	22	17
Deux activités	28	26	25
Trois activités	29	26	27
Quatre activités	14 <sup>**</sup>	14	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	12 <sup>***</sup>	17	16
Une mesure	18 <sup>***</sup>	29	27
Deux mesures	27	28	28
Trois mesures	27 <sup>***</sup>	17	20
Quatre mesures	14 <sup>***</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	17 <sup>***</sup>	24	14
Deux mesures	42	42	38
Trois mesures	37 <sup>***</sup>	28	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p><sup>**</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p><sup>***</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Québec.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités du Québec, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités du Québec	Québec	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	49 <sup>**</sup>	46	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	44	40	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	44 <sup>***</sup>	34	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	52	51	55
Trousse d'urgence pour la maison	58 <sup>***</sup>	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	50 <sup>**</sup>	46	59

Copies des documents importants	46 **	47	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	60	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	59	58	58
Source de chaleur de rechange	65 ***	48	48
Génératrice d'appoint	39 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	50 ***	38	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	40 ***	34	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	79 ***	67	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités du Québec, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	42	41	38
Non	40 <sup>E</sup>	35 <sup>E</sup>	33 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	42	42	39
Non	41	38	36
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	44	45	42 <sup>E</sup>
Non	43	40	35
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	46	43	40
Non	40	38	29 *

Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup>			
Oui †	46	47	39
Non <sup>7</sup>	42	36 *	33
Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui †	48	37	41
Non	41	45	34

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 L'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 2 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

- 3 La population cible de l'EPUR comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (19 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Cornwall (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Cornwall ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Cornwall, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Cornwall estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (90 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (80 %) et les canicules (58 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (31 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (32 %) (tableau 1.1). Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide et de l'information s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (45 %) ou un acte ou une menace terroriste (40 %). Les résidents ont également indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de panne de courant prolongée (34 %). Les résidents de Cornwall ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur administration municipale (22 %<sup>E</sup>) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (61 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Les deux tiers (67 %) des résidents de Cornwall ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. La majorité (85 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (89 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (25 %<sup>E</sup>).
- Le type de perturbation des activités quotidiennes qui a le plus souvent touché les résidents de Cornwall ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe était l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (83 %), suivie du fait de manquer des jours de travail ou d'école (69 %) ou encore un rendez-vous ou une activité prévue (64 %), ainsi que de la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (50 %). Parmi les perturbations plus importantes des activités quotidiennes figuraient le fait de devoir évacuer sa demeure (30 %<sup>E</sup>) ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (34 %), toutes deux vécues par environ 1 résident sur 3 de Cornwall ayant déjà vécu une situation d'urgence.
- La majorité des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'un mois. Plus précisément, 61 % des résidents s'en sont remis en l'espace d'une semaine, et 35 %<sup>E</sup> ont pris entre une et quatre semaines à s'en remettre.

- Plus de la moitié (56 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (44 %) et de leurs voisins (30 %<sup>E</sup>).
- Plus du tiers (36 %) des résidents de Cornwall qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Peu de résidents ont subi d'autres types de répercussions graves ou à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents de Cornwall sur dix (70 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (49 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Une faible proportion de résidents (4 %<sup>E</sup>) vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Trois résidents sur cinq (59 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et près du tiers (31 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3), et les deux tiers ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel ou d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (65 % respectivement). Près de la moitié (46 %) des résidents ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- À quelques exceptions près, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Cornwall ne différait pas beaucoup de celui des résidents de l'ensemble de l'Ontario ou des résidents des 10 provinces canadiennes en général. Parmi les exceptions figurent les suivantes : la proportion de résidents de Cornwall qui n'ont entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence (4 %<sup>E</sup>) correspondait à la moitié de la proportion provinciale et nationale (8 % respectivement), et la proportion de résidents qui n'avaient aucune mesure de précaution en place (8 %<sup>E</sup>) correspondait à la moitié de la proportion provinciale (15 %) et nationale (16 %) <sup>8</sup>.
- Les résidents de Cornwall n'affichaient pas de différence importante par rapport à l'ensemble des résidents de l'Ontario ou du Canada quant aux types d'activités et de mesures entreprises. Parmi les quelques différences observées, il convient de noter que la proportion de résidents de Cornwall vivant dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (65 %) était beaucoup plus faible que la proportion observée pour l'ensemble des résidents de l'Ontario (80 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de la moitié (48 %) des résidents de Cornwall éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (92 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (83 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (65 %) ou de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (64 %). Cette proportion était de plus de la moitié (56 %) des résidents lorsqu'il s'agissait d'obtenir de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure. Toutefois, le quart (26 %) des résidents avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 7 %<sup>E</sup> ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- De façon générale, les rapports sociaux, le sentiment d'appartenance à la collectivité, l'engagement communautaire et la participation à des activités politiques n'avaient pas d'incidence sur le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Cornwall (tableau 1.4).

## Tableaux de données



**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Cornwall, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles à la télévision	21
Famille	16 <sup>E</sup>
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	34
Nouvelles à la radio	22
Famille	16 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	61
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	13 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	32
Service de police ou d'application de la loi	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	16 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	22 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	40
Nouvelles à la radio	36
Nouvelles à la télévision	31 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	45
Nouvelles à la radio	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	20 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<p><sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.</p> <p><b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Cornwall, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Cornwall	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence <sup>1</sup></b>			
Aucune	4 <sup>E ***</sup>	8	8
Une activité	19 <sup>E</sup>	16	17

Deux activités	21	25	25
Trois activités	26	28	27
Quatre activités	23	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup> ***	15	16
Une mesure	30	28	27
Deux mesures	28	29	28
Trois mesures	26	20	20
Quatre mesures	5 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	11 <sup>E</sup> *	7	14
Deux mesures	36	35	38
Trois mesures	46	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Cornwall. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Cornwall, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Cornwall	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	67	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	48	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	40 *	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	61	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	48	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	68 **	62	59
Copies des documents importants <sup>6</sup>	52	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	55	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	63	59	58
Source de chaleur de rechange	49	46	48
Génératrice d'appoint	23	20	23

Source d'eau supplémentaire	51	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	28	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	65 *	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	65	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Cornwall.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Cornwall, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	50	30	46
Non <sup>7</sup>	48 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>	54 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	50	31	49
Non <sup>7</sup>	47	27 <sup>E</sup>	48
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	55 <sup>E</sup>	36 <sup>E</sup>	59 <sup>E</sup>
Non <sup>7</sup>	50	30	42
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	53	35	41
Non <sup>7 8</sup>	47	26 <sup>E</sup>	53
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	62	37 <sup>E</sup>	53
Non <sup>7 8</sup>	41 *	25	42
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	55	37	52
Non <sup>7 8</sup>	43	26 <sup>E</sup>	43

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (30 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité d'Ottawa–Gatineau (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> d'Ottawa–Gatineau (Ontario) ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario), qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3</sup>  
45.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- La majorité (94 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (75 %), des canicules (62 %) et des tremblements de terre (60 %).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (31 %), d'acte ou de menace terroriste (31 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (28 %) (tableau 1.1). En cas de panne de courant prolongée, les résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics (36 %) et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (39 %) en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle. Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à la police (37 %) s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile, et à leur administration municipale (32 %) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>6</sup>

- Plus de la moitié (56 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, environ 4 résidents sur 5 (78 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (66 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (34 %).
- Le fait de manquer des jours de travail ou d'école (77 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (66 %) ou le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (57 %) étaient les répercussions les plus fréquentes subies par les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe. Les perturbations les plus importantes subies par les résidents étaient le fait de devoir évacuer sa demeure (21 %) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (28 %).
- Environ les trois quarts (73 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 16 %<sup>E</sup> dans les 24 heures, 21 % en un à deux jours, 25 % en trois à cinq jours et 11 %<sup>E</sup> en six à sept jours.

- Environ la moitié (52 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (31 %) et de leurs voisins (29 %), suivis de l'administration municipale (15 %<sup>E</sup>), d'amis (10 %<sup>E</sup>) et de premiers intervenants (9 %<sup>E</sup>).
- Un résident sur quatre (26 %) d'Ottawa–Gatineau (Ontario) ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles a subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Les autres répercussions à long terme, comme les séquelles émotives ou psychologiques (7 %<sup>E</sup>), n'étaient pas aussi fréquentes.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) sur dix (71 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et près de la moitié (45 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ la moitié (52 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et 21 % des résidents vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Près de 1 résident sur 5 (17 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et environ 6 résidents sur 10 (62 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Les trois quarts (74 %) des résidents ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. La moitié (49 %) des résidents ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Les résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) n'affichaient pas de différence importante par rapport à l'ensemble des résidents de la province ou des 10 provinces canadiennes quant au nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises. Ils étaient toutefois moins susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution que l'ensemble des Canadiens (5 %<sup>E</sup> par rapport à 7 %), mais plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (49 % par rapport à 42 %)<sup>9</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises, les résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir désigné un endroit sûr où les membres de leur ménage se rassembleront s'ils ne peuvent pas aller à la maison en cas d'urgence (26 %), mais plus susceptibles de posséder des copies des documents importants (61 %) que la population canadienne (33 % et 53 %, respectivement). Les résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) étaient moins susceptibles de posséder une génératrice d'appoint (14 %) ou une source d'eau supplémentaire (38 %) que l'ensemble des résidents de l'Ontario (20 % et 44 %, respectivement) et que l'ensemble des Canadiens (23 % et 43 %, respectivement). Comparativement à l'ensemble des résidents de l'Ontario (80 %), les résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) (74 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Toutefois, cette proportion était beaucoup plus élevée que pour l'ensemble de la population canadienne (60 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (55 %) des résidents d'Ottawa–Gatineau (Ontario) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (88 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, les trois quarts (75 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (60 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (58 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (53 %). Toutefois, une proportion moins grande des résidents (24 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de

l'aide financière, et 8 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière  
13.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents d'Ottawa–Gatineau, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles sur Internet	26
Nouvelles à la télévision	23
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	36
Nouvelles à la radio	23
Administration municipale	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	39
Nouvelles sur Internet	26
Nouvelles à la télévision	24
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	28
Nouvelles à la télévision	25
Nouvelles sur Internet	22
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	32
Nouvelles sur Internet	25
Nouvelles à la radio	24
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles à la télévision	31
Nouvelles sur Internet	28
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	37
Nouvelles à la radio	29
Nouvelles à la télévision	28

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

**Note** : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les**



résidents, collectivité d'Ottawa–Gatineau, Ontario, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Ottawa–Gatineau	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	18	16	17
Deux activités	26	25	25
Trois activités	24	28	27
Quatre activités	21	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	17	15	16
Une mesure	26	28	27
Deux mesures	31	29	28
Trois mesures	16	20	20
Quatre mesures	5 <sup>E</sup> **	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	10 <sup>***</sup>	7	14
Deux mesures	36	35	38
Trois mesures	49 <sup>**</sup>	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

Tableau 1.3

Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Ottawa–Gatineau, Ontario, 2014

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Ottawa–Gatineau	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	61	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	48	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	26 <sup>**</sup>	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51 <sup>*</sup>	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	43	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	62	62	59
Copies des documents importants	61 <sup>**</sup>	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	67	71	69

Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	56	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	58	59	58
Source de chaleur de rechange	48	46	48
Génératrice d'appoint	14 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	38 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	74 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	62	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité d'Ottawa-Gatineau, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	46	23	56
Non	39 <sup>E</sup>	F	36 <sup>E</sup> *
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	46	23	54
Non	45	16 <sup>E</sup>	39 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	46	33 <sup>E</sup>	62
Non	46	18 *	46 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	47	19	55
Non <sup>7</sup>	45	24	43 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			

Oui †	45	26	58
Non	46	18	43 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	52	25	51
Non	40 *	18	49

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 La région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa–Gatineau croise la frontière provinciale du Québec et de l'Ontario. Le présent feuillet d'information porte seulement sur la partie ontarienne de cette RMR. Des renseignements sur la partie québécoise de la RMR figurent dans le feuillet d'information intitulé « Collectivité d'Ottawa–Gatineau, Québec ».
- 5 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 6 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ) .
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (22 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillelet d'information

# Collectivité de Kingston (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Kingston ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillelet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Kingston, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Kingston estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (96 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (86 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, suivies des canicules (56 %), des accidents industriels ou pendant le transport (54 %) et des éclosions de maladie grave ou mortelle (51 %).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (37 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (31 %) (tableau 1.1). Ils ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide ou de l'information s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (41 %) ou un acte ou une menace terroriste (27 %<sup>E</sup>).
- Les résidents de Kingston ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (41 %), à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (56 %), et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (32 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Trois résidents de Kingston sur cinq (61 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. La majorité (85 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (79 %) étaient les situations d'urgence les plus souvent vécues par les résidents ayant déjà fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus, lesquelles ont touché le quart (26 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence.
- L'incapacité d'utiliser les appareils électriques (73 %) était le type de perturbation des activités quotidiennes le plus fréquent chez les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, suivie du fait de manquer des jours de travail ou d'école (69 %) ou encore un rendez-vous ou une activité prévue (67 %), et de l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour faire des tâches quotidiennes (59 %). Certaines des perturbations plus importantes subies par les résidents de Kingston ayant déjà vécu une situation d'urgence comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (31 %) ou l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (31 %).
- Sept résidents sur dix (70 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine (12 %<sup>E</sup> dans les 24 heures, 15 %<sup>E</sup> en un à deux jours, 30 % en trois à cinq jours et 14 %<sup>E</sup> en six à sept jours).

- Plus de la moitié (59 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (32 %), de leurs voisins (27 %) et d'amis (23 %<sup>E</sup>).
- Environ 1 résident de Kingston sur 4 (27 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe a subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Peu de résidents ont subi d'autres types de répercussions graves ou à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (75 %) des résidents de Kingston vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (48 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Une faible proportion (5 %<sup>E</sup>) des résidents vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (58 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ le quart (27 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 7 (13 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, les trois quarts (75 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel, et les deux tiers (65 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). La moitié (51 %) des résidents ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Pour ce qui est du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, les résidents de Kingston (5 %<sup>E</sup>) étaient moins susceptibles de n'avoir aucune activité en place, comparativement à l'ensemble des résidents de l'Ontario (8 %) et des 10 provinces canadiennes (8 %). De plus, les résidents de Kingston étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (51 %) que les Canadiens (42 %) <sup>8</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures, les résidents de Kingston présentaient des différences importantes par rapport à l'ensemble des résidents de l'Ontario et de l'ensemble des résidents du Canada. Par exemple, les résidents de Kingston étaient plus susceptibles que ceux de l'Ontario et de l'ensemble du Canada de posséder un plan d'évacuation (70 %, 63 % et 60 %, respectivement), une trousse d'urgence pour leurs véhicules (68 %, 62 % et 59 %, respectivement) et une source d'eau supplémentaire (50 %, 44 % et 43 %, respectivement). Bien que la proportion de résidents de Kingston vivant dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (75 %) soit plus faible que pour l'ensemble des résidents de l'Ontario (80 %), elle est considérablement plus élevée que celle observée pour l'ensemble des résidents du Canada (60 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Environ la moitié (52 %) des résidents de Kingston éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité <sup>9</sup>.
- La plupart (85 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement <sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, les trois quarts (75 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence <sup>11</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (63 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (61 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (56 %). Environ 1 résident sur 4 avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière en cas d'urgence (24 %). Toutefois, plus de 1 résident sur 10 (12 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Kingston, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	37
Nouvelles à la télévision	24
Nouvelles sur Internet	22
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	41
Nouvelles à la radio	20
Famille	12
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	56
Nouvelles à la radio	21
Nouvelles sur Internet	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles à la télévision	24
Nouvelles sur Internet	23
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	32
Nouvelles à la radio	24
Nouvelles sur Internet	14 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	27 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	26 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	22 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	41
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	22 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note** : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kingston, Ontario, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Kingston	Ontario	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			

Aucune	5 <sup>E</sup> ***	8	8
Une activité	19	16	17
Deux activités	27	25	25
Trois activités	26	28	27
Quatre activités	22	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13	15	16
Une mesure	27	28	27
Deux mesures	31	29	28
Trois mesures	20	20	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	10 ***	7	14
Deux mesures	33	35	38
Trois mesures	51 **	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kingston, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Kingston	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	70 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	46	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	35	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	54	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	46	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	68 ***	62	59
Copies des documents importants	56	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	62	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64 **	59	58
Source de chaleur de rechange	44	46	48



Génératrice d'appoint	21	20	23
Source d'eau supplémentaire	50 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	25	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	75 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	65	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Kingston, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques<sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	30	54
Non <sup>7</sup>	33 <sup>E *</sup>	19 <sup>E</sup>	45
<b>Haut niveau d'engagement communautaire<sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	33	54
Non <sup>8</sup>	38 <sup>*</sup>	21 <sup>E *</sup>	49
<b>Haut niveau de soutien social<sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	48	34	62
Non <sup>8</sup>	48	25	49 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité<sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	27	58
Non	45	28	43 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	33	55
Non <sup>8</sup>	43 <sup>*</sup>	23 <sup>*</sup>	49
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	30	58
Non <sup>8</sup>	40 <sup>*</sup>	24	44 <sup>*</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 13 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de Belleville (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Belleville ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Belleville, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Belleville estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (79 %), les canicules (59 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (57 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (33 %), d'accident industriel ou pendant le transport (33 %) ou d'acte ou de menace terroriste (27 %) (tableau 1.1). S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile, les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord au service d'application de la loi (42 %) pour obtenir de l'aide et de l'information. Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de panne de courant prolongée (48 %). Les résidents de Belleville ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale (30 %) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, et qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (56 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus du tiers (38 %) des résidents de Belleville ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Près des trois quarts (72 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (49 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (43 %).
- Le type de perturbation des activités quotidiennes qui a le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe était l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (74 %). Parmi les autres perturbations des activités quotidiennes qui ont touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence figuraient l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (50 %), la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (47 %) ou l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour faire des tâches quotidiennes (46 %). Parmi les perturbations les plus importantes des activités quotidiennes figuraient le fait de devoir évacuer sa demeure (24 %<sup>E</sup>) ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (26 %<sup>E</sup>).
- La majorité (79 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace de cinq jours (32 %<sup>E</sup> dans les 24 heures, 24 %<sup>E</sup> en un à deux jours et 23 %<sup>E</sup> en trois à cinq jours).

- Plus de la moitié (57 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (53 %) <sup>6</sup>.
- Environ 3 résidents de Belleville sur 10 (31 %) ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Peu de résidents ont subi d'autres types de répercussions graves ou à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (76 %) des résidents de Belleville vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence <sup>7</sup>, et plus de la moitié (53 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Trois résidents sur cinq (61 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence <sup>8</sup>, et environ le tiers (32 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 10 (12 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel ou d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (80 %) (tableau 1.3). Sept résidents sur dix (69 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Trois résidents sur cinq (59 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Belleville ne différait pas beaucoup de celui des résidents de l'ensemble de l'Ontario, mais il présentait des différences importantes par rapport aux résidents des 10 provinces canadiennes. Parmi ces différences figurait la proportion de résidents de Belleville ayant entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (25 %) ou les trois mesures de protection contre les incendies (59 %), lesquelles étaient considérablement plus élevées qu'à l'échelon national (19 % et 42 %, respectivement) <sup>9</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Belleville, les différences comprenaient la proportion de résidents possédant un plan d'évacuation (73 %), une trousse d'urgence pour leurs véhicules (69 %), une radio à piles ou à manivelle (67 %) ou une source d'eau supplémentaire (52 %), proportions qui étaient plus élevées au sein de la population de Belleville que chez les résidents de l'Ontario et du Canada.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de la moitié (47 %) des résidents de Belleville éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité <sup>10</sup>.
- La plupart (89 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement <sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (89 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (65 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (59 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (56 %). Toutefois, environ le quart (27 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (10 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière <sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de confiance envers les gens du voisinage et d'engagement communautaire étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Belleville, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles à la télévision	21
Nouvelles sur Internet	17
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	48
Nouvelles à la radio	16
Famille	13 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	56
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	14 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	33
Service de police ou d'application de la loi	18
Nouvelles à la télévision	17
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	30
Nouvelles à la radio	26
Famille	10 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	27
Service de police ou d'application de la loi	27
Nouvelles à la télévision	22 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	42
Nouvelles à la radio	29 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	18 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Belleville, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Belleville	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	14	16	17
Deux activités	23	25	25

Trois activités	28	28	27
Quatre activités	25 **	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	12 <sup>E</sup>	15	16
Une mesure	24	28	27
Deux mesures	29	29	28
Trois mesures	25 ***	20	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	7 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	31 **	35	38
Trois mesures	59 **	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ ) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ ) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Belleville, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Belleville	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	73 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	48	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	50	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	69 ***	62	59
Copies des documents importants	55	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4 6</sup>	70	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	67 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	41 **	46	48
Génératrice d'appoint	27 *	20	23
Source d'eau supplémentaire	52 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	22	21

<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	80 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	69	64	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Belleville.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Belleville, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	55	35	60
Non <sup>7</sup>	40 <sup>E</sup>	F	49
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	59	36	62
Non	44 *	24 <sup>E</sup> *	50
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	60	34 <sup>E</sup>	63
Non	51	31	57
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	60	36	59
Non	48 *	27	59
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	61	36	67
Non	48 *	29	53 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	60	34	60
Non	45 *	29	58



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir la source d'information ou d'aide qu'ils ont reçu pendant ou immédiatement après la situation d'urgence.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (20 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de Peterborough (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Peterborough ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Peterborough, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Peterborough estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (85 %) et les inondations (73 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, suivies des canicules (60 %) et des éclosions de maladie grave ou mortelle (52 %).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (36 %), d'accident industriel ou pendant le transport (37 %) ou s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (33 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1). Dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste, les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide ou de l'information (37 %). Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (45 %), à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (56 %), et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (23 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Peterborough ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. La majorité (73 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (52 %) étaient les situations d'urgence les plus souvent vécues par les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (38 %). Environ 1 résident sur 7 (15 %<sup>E</sup>) a indiqué avoir vécu une tempête hivernale (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (62 %), la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (55 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (50 %) et l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (47 %). Certaines des perturbations plus importantes subies par les résidents de Peterborough ayant déjà vécu une situation d'urgence comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (38 %) et le fait de devoir évacuer sa demeure, subi par 1 résident sur 5 (21 %).

- La majorité (78 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, environ 2 résidents sur 5 (42 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.
- Un peu plus de la moitié (53 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (30 %<sup>E</sup>), de leurs voisins (28 %<sup>E</sup>) et de l'administration municipale (21 %<sup>E</sup>).
- Près de la moitié (47 %) des résidents de Peterborough qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme, et peu de résidents ont subi d'autres types de répercussions graves ou à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (74 %) des résidents de Peterborough vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et environ la moitié (49 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Les deux tiers (65 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ le tiers (35 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 10 (12 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (99 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, 4 résidents sur 5 (80 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel, et 7 résidents sur 10 (71 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Trois résidents sur cinq (59 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents de Peterborough différait parfois de celui des résidents de l'ensemble de l'Ontario ou des 10 provinces canadiennes en général. Par exemple, les résidents de Peterborough étaient plus susceptibles que ceux de l'ensemble de l'Ontario d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (10 % par rapport à 6 %) et plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (59 % par rapport à 42 %)<sup>8</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises, les résidents de Peterborough étaient plus susceptibles que ceux de l'ensemble des résidents de l'Ontario et du Canada d'avoir un plan d'évacuation (69 %, 63 % et 60 %, respectivement), une radio à piles ou à manivelle (67 %, 59 % et 58 %, respectivement), une source d'eau supplémentaire (56 %, 44 % et 43 %, respectivement) et un extincteur d'incendie fonctionnel dans leur demeure (71 %, 64 % et 66 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Peterborough éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (87 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, environ les trois quarts (77 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (68 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (66 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (55 %). Toutefois, moins de 1 résident sur 3 (29 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière en cas d'urgence, et environ 1 résident sur 10 (9 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.

- Dans l'ensemble, l'engagement communautaire et la participation à des activités politiques n'avaient pas une grande incidence sur le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Peterborough (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Peterborough, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	36
Nouvelles sur Internet	23
Nouvelles à la télévision	21
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	45
Nouvelles à la radio	21
Famille	11 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	56
Nouvelles sur Internet	20
Nouvelles à la radio	18
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	37
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la télévision	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	23
Nouvelles à la radio	19
Nouvelles sur Internet	14 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	37
Nouvelles à la télévision	28 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile <sup>2</sup></b>	
Nouvelles à la radio	33 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	26 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	25 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information.

2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note :** Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.2

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Peterborough, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Peterborough	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	16	16	17
Deux activités	25	25	25
Trois activités	28	28	27
Quatre activités	21	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	12	15	16
Une mesure	22 <sup>***</sup>	28	27
Deux mesures	30	29	28
Trois mesures	25 <sup>***</sup>	20	20
Quatre mesures	10 <sup>*</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	6 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	30 <sup>**</sup>	35	38
Trois mesures	59 <sup>**</sup>	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Peterborough, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Peterborough	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	69 <sup>***</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	49	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	44	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	64 <sup>**</sup>	62	59
Copies des documents importants	54	56	53

Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	62	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	67 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	48	46	48
Génératrice d'appoint	25	20	23
Source d'eau supplémentaire	56 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	80 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	71 ***	64	66
<p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Peterborough, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	52	36	62
Non <sup>7 8</sup>	42	34 <sup>E</sup>	49
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	52	34	61
Non	45	40	58
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	56	43	71
Non	47	32	56 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	51	37	59
Non	48	33	60
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			

Oui †	51	42	65
Non	49	29 *	55
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	56	38	64
Non	43 *	32	56

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).



- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (14 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Kawartha Lakes (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Kawartha Lakes ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Kawartha Lakes, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Kawartha Lakes estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (96 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (83 %), les canicules (52 %) et les tornades (50 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (33 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (30 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1). S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (66 %<sup>E</sup>) ou en cas d'acte ou de menace terroriste (58 %), les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi. Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de panne de courant prolongée (55 %), à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (58 %), et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (29 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ 4 résidents de Kawartha Lakes sur 10 (43 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Les trois quarts (74 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus étaient le type de situation d'urgence majeure ou de catastrophe le plus souvent vécu par les résidents (74 %), suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (15 %<sup>E</sup>).
- Parmi les répercussions subies par les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, les plus fréquentes étaient la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (80 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (75 %), l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour faire des tâches quotidiennes (61 %) ou l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (57 %). Les perturbations plus importantes telles que le fait de devoir évacuer sa demeure ou l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité n'étaient pas aussi fréquentes; chacune d'elle a touché 1 résident sur 6 (17 %<sup>E</sup>) ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe.
- La plupart (90 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, 3 résidents sur 5 (60 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.

- Parmi les résidents qui ont été touchés par une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, environ 2 sur 5 (43 %) ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leurs voisins (38 %<sup>E</sup>), de membres de la famille (36 %<sup>E</sup>) et d'amis (27 %<sup>E</sup>).
- Environ le tiers (35 %) des résidents de Kawartha Lakes qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Environ les trois quarts (77 %) des résidents de Kawartha Lakes vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup> (tableau 1.2), et la moitié (51 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type. Environ 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Parallèlement, la majorité (78 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et la moitié (51 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Une faible proportion (6 %<sup>E</sup>) de résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous (99,7 %) les résidents de Kawartha Lakes ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). La majorité (82 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel, et environ les trois quarts (77 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Deux résidents sur trois (65 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Les résidents de Kawartha Lakes différaient considérablement de ceux de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes en général pour ce qui est du nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises et des types d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises. Par exemple, les résidents de Kawartha Lakes étaient beaucoup plus susceptibles de vivre dans un ménage ayant mis en place les quatre mesures de précaution (25 %) et les trois mesures de protection contre les incendies (65 %) que les résidents de l'ensemble de l'Ontario (6 % et 53 %, respectivement) et du Canada (7 % et 42 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises, les résidents de Kawartha Lakes étaient beaucoup plus susceptibles de posséder un plan d'évacuation (71 %), une trousse d'urgence pour leurs véhicules (71 %), une génératrice d'appoint (47 %) et un extincteur d'incendie fonctionnel (77 %) que les résidents de l'ensemble de l'Ontario (63 %, 62 %, 20 % et 64 %, respectivement) et du Canada (60 %, 59 %, 23 % et 66 %, respectivement). Quant aux autres types d'activités et de mesures pour lesquelles des différences significatives ont été observées entre les résidents de Kawartha Lakes et ceux de l'ensemble de l'Ontario ou du Canada, la proportion de résidents ayant entrepris ces activités était généralement plus élevée chez les résidents de Kawartha Lakes.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- La moitié (50 %) des résidents de Kawartha Lakes éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (94 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (82 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (68 %) ou du soutien affectif (66 %), ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (59 %). Toutefois, environ 1 résident sur 4 (27 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et environ 1 résident sur 10 (12 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de confiance envers les gens du voisinage et d'engagement communautaire étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Kawartha Lakes, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles à la télévision	24
Nouvelles sur Internet	19
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	55
Nouvelles à la radio	16 <sup>E</sup>
Famille	14 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	58
Nouvelles à la télévision	18 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	30 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	22 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	18 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	29 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	17 <sup>E</sup>
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	12 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	58
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	66 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kawartha Lakes, Ontario, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Kawartha Lakes	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	13 <sup>E</sup>	16	17
Deux activités	26	25	25

Trois activités	27	28	27
Quatre activités	24	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup> ***	15	16
Une mesure	15 ***	28	27
Deux mesures	27	29	28
Trois mesures	26 ***	20	20
Quatre mesures	25 ***	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	6 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	28 ***	35	38
Trois mesures	65 ***	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ ) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ ) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kawartha Lakes, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Kawartha Lakes	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	71 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	55 **	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	33	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	53	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	71 ***	62	59
Copies des documents importants	48	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	73	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	61	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	71 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	60 ***	46	48
Génératrice d'appoint	47 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	71 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	26	22	21

<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 <sup>***</sup>	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	82 <sup>**</sup>	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	77 <sup>***</sup>	64	66

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

- 1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.
- 2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.
- 3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.
- 4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.
- 5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Kawartha Lakes, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques<sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	53	65
Non	46 <sup>E</sup>	38 <sup>E</sup>	62
<b>Haut niveau d'engagement communautaire<sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	55	56	68
Non	44	41 <sup>*</sup>	59
<b>Haut niveau de soutien social<sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	59	69
Non	51	48	64
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité<sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	55	53	73
Non	47	48	58 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	49	55	72
Non	54	46	57 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	58	55	68
Non	43 <sup>*</sup>	46	63

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (13 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.





## Feuillet d'information

# Collectivité d'Oshawa (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> d'Oshawa ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents d'Oshawa, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents d'Oshawa estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (84 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (63 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'acte ou de menace terroriste (43 %), d'accident industriel ou pendant le transport (36 %) ou de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (27 %). Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront d'abord les nouvelles à la radio pour obtenir de l'information dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (33 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont également indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (43 %), alors qu'ils ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à la police s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (40 %<sup>E</sup>). En cas de panne de courant prolongée, les résidents s'adresseraient à leur société de services publics en premier (28 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de 6 résidents d'Oshawa sur 10 (59 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. La grande majorité (71 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (65 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (38 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (91 %) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (73 %). De plus, environ 6 résidents sur 10 ont indiqué qu'ils avaient été incapables de préparer des repas chauds à la maison (62 %) et qu'ils avaient dû faire bouillir l'eau avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée (59 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure, subi par environ le quart (26 %<sup>E</sup>) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence, ainsi que l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (17 %<sup>E</sup>) ou l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (15 %<sup>E</sup>).

- La majorité (91 %) des résidents d'Oshawa qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, les deux tiers (67 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.
- Près de la moitié (47 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (50 %).
- Un peu plus du quart (27 %) des résidents d'Oshawa qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents d'Oshawa sur dix (71 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (45 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Près de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ la moitié (51 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, mais moins du quart (22 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 7 résidents sur 10 (71 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). La grande majorité (89 %) des résidents d'Oshawa ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel, soit une proportion beaucoup plus élevée que celle observée à l'échelle nationale (60 %). Ainsi, la majorité (63 %) des résidents d'Oshawa ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies, ce qui représente une proportion beaucoup plus élevée que celles observées chez les résidents de l'ensemble de l'Ontario (53 %) et des 10 provinces canadiennes (42 %)<sup>8</sup>.
- Alors que les résidents d'Oshawa étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage ayant en place les trois mesures de protection contre les incendies que les résidents de l'Ontario et du Canada, ils étaient moins préparés que ces derniers à d'autres égards. Les résidents d'Oshawa étaient plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens de posséder une radio à piles ou à manivelle (65 % par rapport à 58 %), mais ils étaient moins susceptibles d'avoir une génératrice d'appoint (13 % par rapport à 23 %) ou une trousse d'urgence pour la maison (38 % par rapport à 47 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de la moitié (48 %) des résidents d'Oshawa éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La grande majorité (91 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (78 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents d'Oshawa disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (69 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (66 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Environ 3 résidents sur 10 (29 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 1 résident sur 10 (10 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents d'Oshawa, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles à la télévision	28
Nouvelles sur Internet	25
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	28
Nouvelles à la radio	25
Famille	15 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	43
Nouvelles à la télévision	29
Nouvelles à la radio	25
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la télévision	36
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles sur Internet	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la télévision	27
Administration municipale	24
Nouvelles à la radio	20
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	43
Nouvelles à la radio	35
Service de police ou d'application de la loi	24 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	40 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	29 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	25 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Oshawa, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Oshawa	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	8	8

Une activité	19	16	17
Deux activités	26	25	25
Trois activités	28	28	27
Quatre activités	17	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	10 ***	15	16
Une mesure	36 ***	28	27
Deux mesures	29	29	28
Trois mesures	17	20	20
Quatre mesures	5 <sup>E</sup> **	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	3 <sup>E</sup> ***	7	14
Deux mesures	31 **	35	38
Trois mesures	63 ***	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p><sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Oshawa, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Oshawa	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	64	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	48	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	33	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	57	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	38 ***	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	61	62	59
Copies des documents importants	51	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	74 **	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	68	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	65 **	59	58
Source de chaleur de rechange	47	46	48
Génératrice d'appoint	13 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	43	44	43

Autre mesure <sup>5</sup>	18	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	89 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	71 *	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité d'Oshawa, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	24	66
Non	38 <sup>E</sup>	16 <sup>E</sup>	50 *
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	47	24	66
Non	43	20 <sup>E</sup>	57
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	56	29 <sup>E</sup>	78
Non	43	20	59 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	46	23	71
Non	46	22 <sup>E</sup>	57 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	57	36	73
Non	41 *	16 *	59 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	53	24	67
Non	40 *	22 <sup>E</sup>	61

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (23 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 17 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillelet d'information

# Collectivité de Toronto (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Toronto ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Toronto, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Toronto estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (93 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (81 %) et les canicules (58 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'accident industriel ou pendant le transport (32 %) ou de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (30 %) (tableau 1.1). Dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste (37 %) ou s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (31 %), les résidents ont indiqué qu'ils écouteront d'abord les nouvelles à la télévision pour obtenir de l'aide et de l'information.
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (40 %), à leur administration municipale (27 %) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, et à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (30 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ la moitié (52 %) des résidents de Toronto ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. La majorité (78 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (62 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (42 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Toronto.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (78 %), l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (61 %), le fait de devoir manquer des jours d'école ou de travail (58 %), ainsi que le fait de devoir faire bouillir l'eau avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée (55 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure, subi par le quart (25 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (21 %) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (10 %<sup>E</sup>).
- Environ 9 résidents sur 10 (92 %) qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, un peu plus de la moitié (53 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.



- La moitié (49 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, bon nombre d'entre eux s'étant adressés à des membres de la famille (35 %), à des voisins (29 %<sup>E</sup>) et à des amis (15 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents de Toronto qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes, 3 sur 10 (30 %) ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Près de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) a indiqué avoir subi des conséquences émotives ou psychologiques.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (74 %) des résidents de Toronto vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (48 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2).
- Près de la moitié (48 %) des résidents de Toronto vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et près du quart (21 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. À l'inverse, 2 résidents sur 10 (20 %) vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, tandis que plus de la moitié (56 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Environ 8 résidents sur 10 (82 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Près de la moitié (48 %) des résidents de Toronto ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Les résidents de Toronto n'affichaient pas de différence importante au chapitre du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises comparativement aux résidents de l'ensemble de l'Ontario ou des 10 provinces canadiennes. Toutefois, en ce qui concerne le nombre de mesures de précaution prises, les résidents de Toronto étaient plus susceptibles de n'avoir mis en place aucune mesure de précaution (20 %) que les résidents de l'ensemble de l'Ontario (15 %) et que l'ensemble des Canadiens (16 %). Par ailleurs, la proportion de résidents de Toronto qui ont déclaré avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (48 %) était légèrement moins élevée que la proportion observée chez les résidents de l'ensemble de l'Ontario (53 %), mais plus élevée que celle observée à l'échelle du Canada (42 %)<sup>8</sup>.
- Certains écarts ont été constatés au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Toronto comparativement à l'ensemble des résidents de l'Ontario et du Canada. Par exemple, les résidents de Toronto étaient souvent moins susceptibles que les résidents de l'Ontario et du Canada d'avoir mis en place certaines mesures de précaution (en particulier le fait de posséder une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint ou une source d'eau supplémentaire). Les résidents de Toronto (56 %) étaient également moins susceptibles de déclarer vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel que les résidents de l'ensemble de l'Ontario (64 %) et du Canada (66 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Un peu plus de la moitié (52 %) des résidents de Toronto éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (86 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (72 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (54 %) ou du soutien affectif (49 %), ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (48 %). Moins du quart (21 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 12 % ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.

- Des niveaux élevés de confiance envers les gens du voisinage, de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Toronto, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	30
Nouvelles à la télévision	28
Nouvelles sur Internet	25
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	30
Nouvelles à la radio	25
Famille	14
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	40
Nouvelles à la télévision	26
Nouvelles sur Internet	26
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	32
Nouvelles à la télévision	31
Nouvelles sur Internet	30
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	27
Nouvelles à la télévision	25
Nouvelles à la radio	24
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	37
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles sur Internet	29
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la télévision	31
Nouvelles sur Internet	27 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	27 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Toronto, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Toronto	Ontario	Canada

	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8	8	8
Une activité	15	16	17
Deux activités	26	25	25
Trois activités	29	28	27
Quatre activités	19	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	20 <sup>***</sup>	15	16
Une mesure	30	28	27
Deux mesures	27	29	28
Trois mesures	18	20	20
Quatre mesures	3 <sup>***E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies<sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	6 <sup>E **</sup>	7	14
Deux mesures	39 <sup>*</sup>	35	38
Trois mesures	48 <sup>***</sup>	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Toronto.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Toronto, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Toronto	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	56 <sup>*</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	45	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	25 <sup>***</sup>	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	49	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	58 <sup>*</sup>	62	59
Copies des documents importants	55	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	72	71	69

Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	61	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	55 *	59	58
Source de chaleur de rechange	42 ***	46	48
Génératrice d'appoint	14 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	37 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	20	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	82 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	56 ***	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Toronto, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	22	54
Non <sup>7</sup>	46	F	30 <sup>E</sup> *
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	55	23	59
Non <sup>8</sup>	39 *	16 <sup>E</sup>	33 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	56	24 <sup>E</sup>	54
Non <sup>8</sup>	47	21	47
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	54	25	53
Non <sup>8</sup>	43 *	16 <sup>E</sup> *	43
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			

Oui †	48	21 <sup>E</sup>	62
Non <sup>8</sup>	49	20	44 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	54	23	54
Non <sup>8</sup>	45	19 <sup>E</sup>	44

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (13 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 13 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Hamilton (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Hamilton ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Hamilton, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Hamilton estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (93 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (86 %), les canicules (60 %) ainsi que les accidents industriels ou pendant le transport (57 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'acte ou de menace terroriste (48 %), d'accident industriel ou pendant le transport (40 %), de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (39 %), ou s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (37 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont également indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (52 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle. En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur administration municipale pour obtenir de l'aide (30 %) et, en cas de panne de courant prolongée, à leur société de services publics (35 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (47 %) des résidents de Hamilton ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. La majorité (72 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (58 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (36 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (76 %) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (59 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (22 %<sup>E</sup>) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (25 %<sup>E</sup>). Quatre résidents sur dix ont déclaré avoir subi des perturbations liées à la consommation de l'eau, soit l'incapacité d'utiliser l'eau pour faire des tâches comme la lessive ou pour prendre un bain (40 %) ou la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (40 %).
- La plupart (89 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, près des deux tiers (65 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.

- Près de la moitié (47 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (43 %).
- Près du quart (24 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- La majorité (72 %) des résidents de Hamilton vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (47 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Une faible proportion de résidents (6 %<sup>E</sup>) vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ la moitié (52 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ 1 résident sur 5 (18 %) vivait dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Plus de 1 résident sur 10 (14 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). Une grande majorité (85 %) de résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel, ce qui représente une proportion beaucoup plus élevée que celles observées à l'échelle provinciale et nationale (80 % et 60 %, respectivement). Environ 3 résidents sur 5 (62 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Les résidents de Hamilton étaient beaucoup plus susceptibles de vivre dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies que les résidents des 10 provinces canadiennes (55 % par rapport à 42 %)<sup>8</sup>.
- Malgré le fait que les résidents de Hamilton étaient beaucoup plus susceptibles de vivre dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies que l'ensemble des Canadiens, et malgré le fait qu'ils étaient plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens d'avoir un plan de communication pour les membres de leur ménage (61 % par rapport à 55 %), ils étaient moins préparés que l'ensemble des Canadiens à d'autres égards. Les résidents de Hamilton étaient moins susceptibles que l'ensemble des Canadiens<sup>9</sup> d'avoir un plan pour s'assurer que les besoins particuliers en matière de santé des membres de leur ménage seraient comblés en cas d'urgence (41 % par rapport à 62 %) et de posséder une génératrice d'appoint (13 % par rapport à 23 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (58 %) des résidents de Hamilton éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (91 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (78 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (65 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (62 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (59 %). Toutefois, moins de 1 résident sur 3 (29 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 8 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de confiance envers les gens du voisinage et de soutien social étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Hamilton, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
---	-------------



<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>		
Nouvelles à la télévision		39
Nouvelles à la radio		33
Nouvelles sur Internet		23
<b>Panne de courant prolongée</b>		
Société de services publics		35
Nouvelles à la radio		21
Famille		16
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>		
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé		52
Nouvelles à la télévision		30
Nouvelles à la radio		22
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>		
Nouvelles à la télévision		40
Nouvelles à la radio		36
Nouvelles sur Internet		21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>		
Administration municipale		30
Nouvelles à la télévision		29
Nouvelles à la radio		23
<b>Actes ou menaces terroristes</b>		
Nouvelles à la télévision		48
Nouvelles à la radio		31
Service de police ou d'application de la loi		27 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>		
Nouvelles à la télévision		37
Service de police ou d'application de la loi		32 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio		25 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.		

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Hamilton, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Hamilton	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	19	16	17
Deux activités	25	25	25
Trois activités	25	28	27
Quatre activités	22	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			

Aucune	14	15	16
Une mesure	31	28	27
Deux mesures	34 **	29	28
Trois mesures	12 ***	20	20
Quatre mesures	6 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	6 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	35	35	38
Trois mesures	55 **	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Hamilton, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Hamilton	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	61	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	44	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	61 **	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	44	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	64	62	59
Copies des documents importants	59 **	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4 5</sup>	41 ***	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	60	59	58
Source de chaleur de rechange	51	46	48
Génératrice d'appoint	13 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	40	44	43
Autre mesure <sup>6</sup>	20	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	85 ***	80	60

Extincteur d'incendie fonctionnel	62	64	66
<p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Hamilton.</p> <p>6 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Hamilton, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	49	18	56
Non	49	24 <sup>E</sup>	58
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	51	19	60
Non	46	20 <sup>E</sup>	53
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	61	23 <sup>E</sup>	70
Non	42 <sup>*</sup>	17	50 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	53	20	51
Non	38 <sup>*</sup>	17 <sup>E</sup>	59
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	51	24	66
Non	44	15 <sup>E*</sup>	48 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	53	22	55
Non	39 <sup>*</sup>	14 <sup>E</sup>	57

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (14 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de St. Catharines–Niagara (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de St. Catharines–Niagara ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de St. Catharines–Niagara, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### **Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe**

- Les résidents de St. Catharines–Niagara estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (92 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (76 %) et les canicules (64 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio ou qu'ils regarderont les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (39 % et 38 %, respectivement), d'accident industriel ou pendant le transport (38 % et 31 %, respectivement), ou d'acte ou de menace terroriste (34 % et 38 %, respectivement) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (49 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle, à leur administration municipale (37 %) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, et à leur société de services publics (42 %) en cas de panne de courant prolongée. S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile, un peu plus du tiers (36 %<sup>E</sup>) des résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à la police ou au service d'application de la loi.

### **Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>**

- Plus de 4 résidents de St. Catharines–Niagara sur 10 (44 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Près des trois quarts (73 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (49 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (49 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de St. Catharines–Niagara.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (70 %) et le fait de manquer des jours de travail ou d'école (67 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure, mentionné par près de 1 résident sur 5 (18 %<sup>E</sup>) ayant déjà vécu une situation d'urgence, ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité, indiquée par près de 2 résidents sur 5 (38 %).

- La quasi-totalité (95 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, plus de la moitié (58 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.
- Environ la moitié (49 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (31 %<sup>E</sup>).
- Un peu plus du quart (27 %) des résidents de St. Catharines–Niagara qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des trois quarts (72 %) des résidents de St. Catharines–Niagara vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (49 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (59 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ 3 résidents sur 10 (28 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 7 (15 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La quasi-totalité (99,7 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 85 % ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Environ 2 résidents sur 3 (69 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Trois résidents de St. Catharines–Niagara sur cinq (60 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies, soit une proportion beaucoup plus élevée que celles observées chez les résidents de l'ensemble de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes (53 % et 42 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- Certains écarts ont été constatés au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de St. Catharines–Niagara comparativement au reste de la population canadienne. Par exemple, la proportion de résidents de St. Catharines–Niagara qui vivaient dans des ménages dotés d'un plan d'évacuation (66 %) ou d'une source d'eau supplémentaire (52 %) était beaucoup plus élevée que celle observée dans le reste de la population canadienne (60 % et 43 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (57 %) des résidents de St. Catharines–Niagara éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (87 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (83 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (72 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (67 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (60 %). Toutefois, environ 1 résident sur 4 (27 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et moins de 1 résident sur 10 (8 %) a déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>11</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de confiance envers les gens du voisinage et d'engagement communautaire étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de St. Catharines–Niagara, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles à la télévision	38
Nouvelles sur Internet	23
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	42
Nouvelles à la radio	24
Famille	11 <sup>E</sup>
<b>Écllosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	49
Nouvelles à la télévision	24
Nouvelles sur Internet	22
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles à la télévision	31
Nouvelles sur Internet	25
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	37
Nouvelles à la radio	21
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	38
Nouvelles à la radio	34
Service de police ou d'application de la loi	25
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	36 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	24 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note :</b> Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de St. Catharines–Niagara, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	St. Catharines–Niagara	Ontario	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			



Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	17	16	17
Deux activités	23	25	25
Trois activités	28	28	27
Quatre activités	21	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	15	15	16
Une mesure	24	28	27
Deux mesures	31	29	28
Trois mesures	20	20	20
Quatre mesures	8 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	5 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	30 ***	35	38
Trois mesures	60 ***	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de St. Catharines–Niagara, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	St. Catharines–Niagara	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	66 **	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	49	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	32	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	55	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	45	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	63	62	59
Copies des documents importants	54	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	72	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	68	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	59	59	58
Source de chaleur de recharge	47	46	48
Génératrice d'appoint	22	20	23

Source d'eau supplémentaire	52 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	24	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	85 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	69	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de St. Catharines–Niagara, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	49	28	61
Non <sup>7 8</sup>	48	24 <sup>E</sup>	52
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	54	31	65
Non <sup>7 8</sup>	40 *	22 <sup>E</sup>	51 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7 8 †</sup>	49	32 <sup>E</sup>	59
Non	49	25	60
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	54	31	66
Non	42 *	21 *	50 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	57	31	69
Non <sup>8</sup>	43 *	23	53 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	55	28	66
Non	41 *	26	53 *

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (11 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Kitchener–Cambridge–Waterloo (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (96 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (84 %) et les canicules (64 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (37 %), d'accident industriel ou pendant le transport (34 %) ou d'acte ou de menace terroriste (30 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (43 %), alors qu'ils s'adresseraient d'abord à la police s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (33 %<sup>E</sup>). En cas de panne de courant prolongée, les résidents s'adresseraient en premier à leur société de services publics (29 %) et, en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, à leur administration municipale (29 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (46 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Les trois quarts (75 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (71 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (28 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (85 %) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (72 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure, subi par près de 1 résident sur 5 (19 %<sup>E</sup>) ayant déjà vécu une situation d'urgence, ainsi que l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (19 %<sup>E</sup>) ou l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (19 %<sup>E</sup>).
- La grande majorité (94 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, la moitié (50 %) ont pu reprendre

leurs activités quotidiennes en moins de 24 heures.

- Près de la moitié (45 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (47 %<sup>E</sup>) ou d'un voisin (22 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, environ 1 sur 5 (21 %<sup>E</sup>) a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Près des trois quarts (73 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (48 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ la moitié (51 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 1 résident sur 5 (19 %) vivait dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 10 (12 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La quasi-totalité (99,6 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (75 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Près de 7 résidents sur 10 (69 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Un peu plus de la moitié (55 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo ne différait pas considérablement de celui des résidents de l'ensemble de l'Ontario, mais il différait souvent de celui des résidents des 10 provinces canadiennes. Par exemple, alors que les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo (4 %<sup>E</sup>) étaient moins susceptibles que l'ensemble des Canadiens (7 %) d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution, ils étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (55 % et 42 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- Les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo affichaient des différences significatives au chapitre des types précis d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution mises en place comparativement à l'ensemble des résidents de l'Ontario et du Canada en général. Par exemple, les résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo étaient plus susceptibles que les résidents de l'ensemble de l'Ontario et du Canada de posséder un plan d'évacuation ou une trousse d'urgence pour leurs véhicules, alors qu'ils étaient moins susceptibles de posséder une génératrice d'appoint.

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Plus de la moitié (53 %) des résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (88 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (82 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (72 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (74 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (65 %). Environ 1 résident sur 3 (32 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et près de 1 résident sur 10 (8 %) a déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social et d'engagement communautaire, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	37
Nouvelles sur Internet	30
Nouvelles à la télévision	30
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	29
Nouvelles à la radio	28
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	43
Nouvelles sur Internet	25
Nouvelles à la télévision	24
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	34
Service de police ou d'application de la loi	25
Nouvelles à la télévision	25
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	29
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la radio	24
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	30
Nouvelles à la télévision	30
Nouvelles sur Internet	26
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	33 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	29 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les**

résidents, collectivité de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Kitchener–Cambridge–Waterloo	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	18	16	17
Deux activités	25	25	25
Trois activités	30	28	27
Quatre activités	18	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	12	15	16
Une mesure	33 **	28	27
Deux mesures	32	29	28
Trois mesures	15 ***	20	20
Quatre mesures	4 <sup>E</sup> **	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	9 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	32 **	35	38
Trois mesures	55 **	53	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.3

Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario, 2014

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Kitchener–Cambridge–Waterloo	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	70 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	43	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	33	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	56	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	42	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	69 ***	62	59
Copies des documents importants	59 **	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	64 *	71	69



Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	54	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64 **	59	58
Source de chaleur de rechange	45	46	48
Génératrice d'appoint	13 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	42	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	19	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	75 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	69 *	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Kitchener–Cambridge–Waterloo, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	51	23	57
Non	38 <sup>E</sup>	F	50
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	50	26	60
Non	44	13 <sup>E</sup> *	50
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	59	22 <sup>E</sup>	59
Non	44 *	19	53
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	59	25	60
Non	36 *	13 <sup>E</sup> *	50

Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup>			
Oui †	49	28	65
Non	49	15 *	50 *
Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui †	55	26	56
Non	43 *	15 <sup>E</sup> *	53

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (6 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuille d'information Collectivité de Brantford (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Brantford ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Brantford, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Brantford estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (89 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (79 %) et les canicules (64 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (30 %) ou d'accident industriel ou pendant le transport (30 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (61 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle, à la police dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste (37 %) ou s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (39 %), et à leur administration municipale (25 %) en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture. En cas de panne de courant prolongée, les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics (42 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus du tiers (38 %) des résidents de Brantford ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Les deux tiers (67 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (70 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (20 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Brantford.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (75 %) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (64 %). Environ la moitié (52 %) des résidents ont indiqué qu'ils avaient dû faire bouillir l'eau avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée en raison de l'événement. Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure, subi par 13 % des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (13 %<sup>E</sup>) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (14 %<sup>E</sup>).
- La grande majorité (92 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, plus des deux tiers (69 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.

- Environ 4 résidents sur 10 (43 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (38 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup>.
- Un peu plus du quart (28 %<sup>E</sup>) des résidents de Brantford qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Plus des deux tiers (71 %) des résidents de Brantford vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et près de la moitié (48 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près des deux tiers (63 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et moins du tiers (29 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 10 (12 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place, soit une proportion considérablement inférieure aux proportions habituellement observées pour l'ensemble des résidents de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes<sup>9</sup>.
- La quasi-totalité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 84 % ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Deux résidents sur trois (66 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Près de 6 résidents de Brantford sur 10 (58 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies, ce qui représente une proportion beaucoup plus élevée que celle observée chez les résidents des 10 provinces canadiennes (42 %).
- D'autres écarts ont été constatés au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Brantford comparativement au reste des résidents du Canada. Par exemple, la proportion de résidents de Brantford qui possédaient une trousse d'urgence pour leurs véhicules ou une source d'eau supplémentaire était beaucoup plus élevée que celle observée pour le reste des résidents du Canada. Toutefois, les résidents de Brantford étaient moins susceptibles que l'ensemble des Canadiens d'avoir une trousse d'urgence pour la maison ou un plan pour s'assurer que les besoins particuliers en matière de santé des membres de leur ménage seraient comblés en cas d'urgence<sup>10</sup>.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Environ la moitié (51 %) des résidents de Brantford éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>11</sup>.
- La plupart (90 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>12</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, les deux tiers (67 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>13</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (70 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (62 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (56 %). Environ 3 résidents sur 10 (31 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 1 résident sur 10 (10 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>14</sup>.
- Des niveaux élevés de soutien social, de sentiment d'appartenance à la collectivité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que d'auto-efficacité et d'engagement communautaire, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Brantford, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
---	-------------

<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>		
Nouvelles à la radio		30
Nouvelles à la télévision		29
Nouvelles sur Internet		28
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>		
Société de services publics		42
Nouvelles à la radio		21
Famille		16 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>		
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé		61
Nouvelles sur Internet		21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio		19 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>		
Nouvelles à la radio		30
Service de police ou d'application de la loi		25
Nouvelles à la télévision		23
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>		
Administration municipale		25
Nouvelles à la radio		21 <sup>E</sup>
Famille		17 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>		
Service de police ou d'application de la loi		37
Nouvelles à la télévision		19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio		18 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>		
Service de police ou d'application de la loi		39
Nouvelles à la télévision		25 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio		19 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence		
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.		
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.		
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.		

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Brantford, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Brantford	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	17	16	17
Deux activités	23	25	25
Trois activités	27	28	27

Quatre activités	21	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	12 <sup>***</sup>	15	16
Une mesure	24	28	27
Deux mesures	34 <sup>**</sup>	29	28
Trois mesures	21	20	20
Quatre mesures	8 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies<sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	6 <sup>E</sup> <sup>**</sup>	7	14
Deux mesures	29 <sup>***</sup>	35	38
Trois mesures	58 <sup>**</sup>	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p><sup>**</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p><sup>***</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Brantford.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Brantford, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Brantford	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	66	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	49	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	33	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	55	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	41 <sup>**</sup>	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	64 <sup>**</sup>	62	59
Copies des documents importants	52	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	48 <sup>***</sup>	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	63	59	58
Source de chaleur de rechange	49	46	48
Génératrice d'appoint	21	20	23
Source d'eau supplémentaire	54 <sup>***</sup>	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	24	22	21

<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	84 <sup>***</sup>	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	66	64	66
<p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Brantford, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques<sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47	30	58
Non <sup>‡</sup>	54	27 <sup>E</sup>	60
<b>Haut niveau d'engagement communautaire<sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	50	35	62
Non <sup>‡</sup>	45	20 <sup>E*</sup>	52
<b>Haut niveau de soutien social<sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	50	30	67
Non <sup>‡</sup>	49	29	56 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité<sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	55	29	68
Non <sup>‡</sup>	43 <sup>*</sup>	31	49 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	57	40	67
Non <sup>‡</sup>	44 <sup>*</sup>	21 <sup>*</sup>	52 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	39	63
Non <sup>‡</sup>	43	19 <sup>E*</sup>	54



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.
- 11 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 12 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (22 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de Norfolk (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Norfolk ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Norfolk, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Norfolk estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (80 %) et les canicules (64 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents de Norfolk ont dit qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (37 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (33 %<sup>E</sup>), et qu'ils regarderont les nouvelles à la télévision dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste (42 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (64 %), mais qu'ils s'adresseraient d'abord à la police pour obtenir de l'aide s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (44 %<sup>E</sup>). En cas de panne de courant prolongée, les résidents s'adresseraient à leur société de services publics en premier (51 %) et, en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, ils s'adresseraient le plus souvent à leur administration municipale (34 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (48 %) des résidents de Norfolk ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (67 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les situations d'urgence majeure ou les catastrophes les plus souvent vécues étaient les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (64 %). Par ailleurs, environ le quart (27 %<sup>E</sup>) des résidents ont déclaré avoir vécu des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) et 17 %<sup>E</sup> ont dit avoir vécu une tornade.
- Les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe étaient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (81 %) ou de chauffer ou de climatiser sa demeure (63 %). Par ailleurs, de nombreux résidents ont dit qu'ils avaient manqué un rendez-vous ou une activité prévue (59 %) ou des jours d'école ou de travail (53 %) en raison de l'événement. Un moins grand nombre de résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe avaient subi des perturbations plus graves, soit le fait de devoir évacuer sa demeure (11 %<sup>E</sup>), ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (22 %<sup>E</sup>) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur de la demeure (14 %<sup>E</sup>).

- La plupart (91 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes habituelles en l'espace d'une semaine; un peu plus de la moitié (53 %) ont déclaré qu'ils avaient été en mesure de reprendre leurs activités en moins de deux jours.
- Environ 4 résidents sur 10 (43 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (57 %<sup>E</sup>).
- Moins de la moitié (45 %) des résidents de Norfolk qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Environ les trois quarts (76 %) des résidents de Norfolk vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (57 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Quelques personnes (5 %<sup>E</sup>) vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus des deux tiers (69 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et moins de la moitié (44 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 personne sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La quasi-totalité (99,8 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et plus des trois quarts (78 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Huit résidents sur dix (81 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Environ les deux tiers (65 %) des résidents de Norfolk ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- On observait des différences significatives pour ce qui est du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Norfolk par rapport aux résidents de l'ensemble de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes. À titre d'exemple, les résidents de Norfolk étaient plus susceptibles d'avoir entrepris les quatre mesures de précaution (18 %) et les trois mesures de protection contre les incendies (65 %) que les résidents de l'Ontario et l'ensemble des Canadiens<sup>8</sup>.
- Les résidents de Norfolk se distinguaient souvent des Ontariens et des Canadiens quant aux types d'activités et de mesures qu'ils avaient entreprises. Par exemple, pour ce qui est des activités de planification des mesures d'urgence, ils étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (74 %), un lieu de rassemblement désigné (44 %), un plan pour communiquer avec les membres du ménage en cas d'urgence (70 %) et une trousse d'urgence pour leurs véhicules (70 %). En ce qui a trait aux mesures de précaution, les résidents de Norfolk étaient plus susceptibles d'avoir une génératrice d'appoint (43 %) et une source d'eau supplémentaire (59 %); en matière de mesures de protection contre les incendies, ils étaient plus susceptibles d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel (99,8 %) et un extincteur d'incendie fonctionnel (78 %) que l'ensemble des résidents de l'Ontario et des Canadiens.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (56 %) des résidents de Norfolk éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>9</sup> à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (92 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (88 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (71 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (70 %), ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Toutefois, 3 résidents sur 10 (31 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et près de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) a déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Norfolk, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	37
Nouvelles à la télévision	23
Nouvelles sur Internet	20
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	51
Famille	16 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	14
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	64
Nouvelles à la radio	16 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	13 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	33 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	30 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	19 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	34
Nouvelles à la radio	20 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	42 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	37 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	44 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	37 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Norfolk, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Norfolk	Ontario	Canada

	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	5 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	18	16	17
Deux activités	19	25	25
Trois activités	29	28	27
Quatre activités	28 **	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup> ***	15	16
Une mesure	22	28	27
Deux mesures	25	29	28
Trois mesures	26 ***	20	20
Quatre mesures	18 ***	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	5 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	26 ***	35	38
Trois mesures	65 ***	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Norfolk, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Norfolk	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	74 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	53	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	44 ***	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	70 ***	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	53	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	70 ***	62	59
Copies des documents importants	57	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	56	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			

Radio à piles ou à manivelle	66 **	59	58
Source de chaleur de rechange	56 ***	46	48
Génératrice d'appoint	43 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	59 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	24	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	81 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	78 ***	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Norfolk, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	59	50	68
Non	48 <sup>E</sup>	29 <sup>E*</sup>	56
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	62	54	69
Non	48	29 <sup>E*</sup>	58
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	66	50	70
Non	51	43	61
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	60	43	73
Non	51	45	52 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	57	49	70
Non	53	40	59
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			

Oui †	58	45	65
Non	54	44	64

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.



- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (36 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Guelph (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Guelph ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Guelph, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Guelph estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (88 %) et les canicules (65 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents de Guelph ont dit qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (36 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (34 %), et qu'ils regarderont les nouvelles à la télévision dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste (35 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (54 %), mais qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (37 %). En cas de panne de courant prolongée, les résidents ont répondu qu'ils s'adresseraient à leur société de services publics en premier (34 %), et qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (31 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- La moitié (51 %) des résidents de Guelph ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (67 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (72 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Guelph. Par ailleurs, 29 % ont déclaré avoir vécu des situations d'urgence découlant de tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas).
- Les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe étaient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (83 %) et de chauffer ou de climatiser sa demeure (68 %). Par ailleurs, de nombreux résidents ont dit qu'ils avaient manqué des jours d'école ou de travail (61 %) ou encore un rendez-vous ou une activité prévue (56 %) en raison de l'événement. Un moins grand nombre de résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe avaient subi des perturbations plus graves, soit le fait de devoir évacuer sa demeure (17 %<sup>E</sup>) ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (17 %<sup>E</sup>) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur de la demeure (10 %<sup>E</sup>).
- La plupart (91 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; près des deux tiers (64 %) ont repris leurs activités en deux jours ou

moins.

- Environ la moitié (52 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (40 %) ou de voisins (37 %<sup>E</sup>).
- Environ 1 résident de Guelph sur 3 (34 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Les trois quarts (74 %) des résidents de Guelph vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (47 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La moitié (50 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, mais moins du quart (22 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 personne sur 7 (14 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La quasi-totalité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les deux tiers (66 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Plus des trois quarts (80 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Plus de la moitié (56 %) des résidents de Guelph ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Guelph n'était pas différent de celui des résidents de l'ensemble de l'Ontario ou des 10 provinces canadiennes. Les résidents de Guelph (15 %) étaient toutefois moins susceptibles que les Ontariens (21 %) et les Canadiens (19 %) d'avoir entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence. En revanche, les résidents de Guelph (56 %) étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies que les Canadiens (42 %)<sup>8</sup>.
- Pour ce qui est des types d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution, les résidents de Guelph n'étaient pas bien différents des résidents de l'Ontario et de l'ensemble des 10 provinces du Canada. Cependant, ils étaient moins susceptibles d'avoir une trousse d'urgence pour la maison (41 %) ou une génératrice d'appoint (14 %) que les Ontariens (47 % et 20 %, respectivement) et les Canadiens (47 % et 23 %, respectivement).

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Plus de la moitié (58 %) des résidents de Guelph éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (90 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (80 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (63 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (60 %). Toutefois, 3 résidents sur 10 (30 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Quelques résidents (6 %) n'avaient personne à qui s'adresser pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, n'étaient pas associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## **Tableaux de données**

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Guelph, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	36
Nouvelles à la télévision	28
Nouvelles sur Internet	26
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	34
Nouvelles à la radio	23
Famille	16
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	54
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la télévision	22
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	34
Nouvelles à la télévision	30
Nouvelles sur Internet	28
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	31
Nouvelles à la radio	19
Nouvelles sur Internet	17 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	35
Service de police ou d'application de la loi	31
Nouvelles à la radio	22 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	37
Nouvelles à la télévision	30 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	25 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Guelph, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Guelph	Ontario	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8

Une activité	17	16	17
Deux activités	27	25	25
Trois activités	32	28	27
Quatre activités	15 ***	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	14	15	16
Une mesure	34 ***	28	27
Deux mesures	28	29	28
Trois mesures	17	20	20
Quatre mesures	5 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	8 **	7	14
Deux mesures	32 **	35	38
Trois mesures	56 **	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p><sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Guelph, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Guelph	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	65	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	43	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	30	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	55	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	41 ***	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	63	62	59
Copies des documents importants	51	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	73	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	52	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	61	59	58
Source de chaleur de rechange	47	46	48
Génératrice d'appoint	14 ***	20	23

Source d'eau supplémentaire	43	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	20	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	80 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	66	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Guelph, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	24	59
Non <sup>7</sup>	35 <sup>E</sup>	20 <sup>E</sup>	50 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	48	25	57
Non	42	21 <sup>E</sup>	58
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	50	20 <sup>E</sup>	63
Non	46	24	53
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	49	23	55
Non	45	22	58
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	50	25	58
Non	45	21	55
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	44	26	58
Non <sup>7</sup>	51	20 <sup>E</sup>	55

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (10 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 13 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.





## Feuillet d'information

# Collectivité de London (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de London ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de London, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de London estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (77 %) et les canicules (66 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (34 %), et qu'ils écouterait les nouvelles à la radio s'il se produisait un accident industriel ou pendant le transport (36 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide ou de l'information dans le cas d'une émeute ou d'une agitation civile (39 %<sup>E</sup>), ou d'un acte ou d'une menace terroriste (34 %). Les résidents ont également indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (55 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle. En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents ont dit le plus souvent qu'ils demanderaient de l'aide à leur administration municipale (28 %), et en cas de panne de courant prolongée, qu'ils s'adresseraient à leur société de services publics en premier (39 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ 4 résidents de London sur 10 (42 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, près des trois quarts (73 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (61 %) et les tempêtes hivernales (33 %), y compris les blizzards et les tempêtes de verglas, étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de London.
- Les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe étaient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (72 %) ou de chauffer ou de climatiser sa demeure (56 %), de même que le fait de manquer des jours d'école ou de travail (63 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure, mentionné par 9 %<sup>E</sup> des résidents ayant vécu une situation d'urgence, ainsi que l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (33 %) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur de la demeure (13 %<sup>E</sup>).
- La plupart (95 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 28 % d'entre eux ont repris leurs activités dans les 24 heures; 42 % en un jour ou deux; et 22 %<sup>E</sup> en trois à cinq jours.

- Près de la moitié (46 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un voisin (42 %<sup>E</sup>) ou d'un membre de la famille (22 %<sup>E</sup>).
- À London, moins de 1 résident sur 5 (17 %<sup>E</sup>) qui a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Environ les trois quarts (76 %) des résidents de London vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (47 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Quelques personnes (5 %<sup>E</sup>) vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ la moitié (52 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ 1 personne sur 5 (19 %) vivait dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 personne sur 6 (16 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La quasi-totalité (99,7 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et environ les trois quarts (77 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Près des deux tiers (64 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Un peu plus de la moitié (53 %) des résidents de London ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, les activités de planification des mesures d'urgence, les mesures de protection contre les incendies et les mesures de précaution entreprises par les résidents de London ne différaient pas beaucoup de celles des résidents de l'ensemble de l'Ontario ou des 10 provinces du Canada. Cependant, les résidents de London (5 %<sup>E</sup>) étaient beaucoup moins susceptibles de n'avoir entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence par rapport à l'ensemble des résidents de l'Ontario (8 %) et des résidents des 10 provinces canadiennes (8 %). De plus, les résidents de London (53 %) étaient beaucoup plus susceptibles que les Canadiens (42 %) d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies<sup>8</sup>.
- Pour ce qui est des types d'activités et de mesures entreprises, la proportion de résidents de London dont le ménage était doté d'un plan d'évacuation (72 %) ou d'un détecteur de fumée fonctionnel (99,7 %) était considérablement plus élevée que celles observées pour l'ensemble de l'Ontario ou du Canada, alors que la proportion de résidents de London vivant au sein d'un ménage qui avait une trousse d'urgence pour la maison (38 %) ou une source d'eau supplémentaire (37 %) était moins élevée.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (55 %) des résidents de London éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (90 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (90 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (67 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (65 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (58 %). Toutefois, un moins grand nombre de résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière (26 %), et 8 %<sup>E</sup> ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés d'auto-efficacité et de soutien social, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de London, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la télévision	34
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles sur Internet	25
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	39
Nouvelles à la radio	22
Famille	14 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	55
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la télévision	24
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	36
Nouvelles à la télévision	29
Nouvelles sur Internet	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	28
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles à la télévision	24
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	34
Nouvelles à la radio	29 <sup>F</sup>
Nouvelles à la télévision	28
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	39 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	31 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	30 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note :</b> Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de London, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	London	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	5 <sup>E</sup> ***	8	8

Une activité	17	16	17
Deux activités	29	25	25
Trois activités	29	28	27
Quatre activités	18	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	16 <sup>E</sup>	15	16
Une mesure	30	28	27
Deux mesures	33	29	28
Trois mesures	13 <sup>***</sup>	20	20
Quatre mesures	6 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	11 <sup>E*</sup>	7	14
Deux mesures	32	35	38
Trois mesures	53 <sup>**</sup>	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**  
**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de London, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	London	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	72 <sup>***</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	43	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	37	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	56	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	38 <sup>***</sup>	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	66	62	59
Copies des documents importants	57	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	62	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	58	59	58
Source de chaleur de rechange	48	46	48

Génératrice d'appoint	17 **	20	23
Source d'eau supplémentaire	37 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	77 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	64	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de London, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	21	59
Non <sup>7 8</sup>	42 <sup>E</sup>	19 <sup>E</sup>	37 <sup>E *</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	49	24	61
Non <sup>7 8</sup>	41	15 <sup>E</sup>	40 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	60	36 <sup>E</sup>	68
Non	43 <sup>*</sup>	13 <sup>*</sup>	50 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	52	21	60
Non	40	17 <sup>E</sup>	48
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	53	24 <sup>E</sup>	55
Non	43	16 <sup>E</sup>	54
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	57	22	53
Non	38 <sup>*</sup>	17 <sup>E</sup>	55

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (22 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information

# Collectivité de Chatham–Kent (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Chatham–Kent ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Chatham–Kent, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Chatham–Kent estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (89 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (73 %) et les canicules (60 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information s'ils faisaient face à un accident industriel ou pendant le transport (44 %), à un acte ou à une menace terroriste (43 %<sup>E</sup>), à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (41 %) ou en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (31 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (57 %). En cas de panne de courant prolongée, ils s'adresseraient à leur société de services publics en premier (38 %). S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile, les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur service de police pour obtenir de l'aide et de l'information (41 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (46 %) des résidents de Chatham–Kent ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, 7 sur 10 (70 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (69 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Chatham–Kent, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (18 %<sup>E</sup>).
- Les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe étaient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (66 %) ou de chauffer ou de climatiser sa demeure (60 %), de même que le fait de manquer des jours de travail ou d'école (61 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (14 %<sup>E</sup>), de même que l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur de la demeure (25 %<sup>E</sup>) ou d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (19 %<sup>E</sup>).
- La plupart (93 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 37 % dans les 24 heures et une autre proportion de 37 %, en un à deux jours.
- Environ 4 résidents sur 10 (42 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (49 %<sup>E</sup>) ou d'un voisin



(36 %<sup>E</sup>).

- Environ 1 résident de Chatham–Kent sur 5 (19 %<sup>E</sup>) qui a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Plus des deux tiers (69 %) des résidents de Chatham–Kent vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, tandis que 46 % vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Quelques (7 %<sup>E</sup>) personnes vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (58 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 3 résidents sur 10 (29 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. De plus, 1 personne sur 10 (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La quasi-totalité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et environ les trois quarts (77 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (tableau 1.3). Sept résidents sur 10 (70 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Plus de la moitié (56 %) des résidents de Chatham–Kent ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies, un taux supérieur à celui des résidents des 10 provinces canadiennes (42 %)<sup>8</sup>.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Chatham–Kent ne différaient pas beaucoup de celui de l'ensemble des Ontariens ou des Canadiens. Toutefois, les résidents de Chatham–Kent étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir certaines activités et mesures en place. Ainsi, ils étaient plus susceptibles d'avoir une génératrice d'appoint (30 %) et une source d'eau supplémentaire (52 %) que l'ensemble des Ontariens (20 % et 44 %, respectivement) et des Canadiens (23 % et 43 %, respectivement). Les résidents de Chatham–Kent étaient aussi plus susceptibles d'avoir un plan pour communiquer avec les membres du ménage en cas d'urgence (66 %) et une trousse d'urgence pour leurs véhicules (71 %) que l'ensemble des Ontariens (57 % et 62 %, respectivement) et des Canadiens (55 % et 59 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Les deux tiers (67 %) des résidents de Chatham–Kent éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (90 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (91 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (68 %) ou s'ils devaient évacuer leur demeure (66 %), et pour obtenir du soutien affectif (63 %). Environ 3 résidents sur 10 (28 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 5 % ont déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Chatham–Kent, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	41
Nouvelles à la télévision	23
Nouvelles sur Internet	22
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	38
Nouvelles à la radio	27
Famille	16 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	57
Nouvelles à la radio	23 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	21 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	44
Service de police ou d'application de la loi	25 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	19 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles sur Internet	20 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	43 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	36 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	27 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	41 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Chatham-Kent, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Chatham-Kent	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	21	16	17
Deux activités	23	25	25
Trois activités	28	28	27

Quatre activités	18	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution <sup>1</sup></b>			
Aucune	10 <sup>E ***</sup>	15	16
Une mesure	26	28	27
Deux mesures	29	29	28
Trois mesures	20	20	20
Quatre mesures	9 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	7 <sup>E **</sup>	7	14
Deux mesures	33	35	38
Trois mesures	56 <sup>**</sup>	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié <sup>**</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) <sup>***</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Chatham-Kent. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Chatham-Kent, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Chatham-Kent	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	67	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	52	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	35	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	66 <sup>***</sup>	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	43	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	71 <sup>***</sup>	62	59
Copies des documents importants	47 <sup>*</sup>	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	64	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	61	59	58
Source de chaleur de rechange	42	46	48
Génératrice d'appoint	30 <sup>***</sup>	20	23
Source d'eau supplémentaire	52 <sup>***</sup>	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	22	21

Mesures de protection contre les incendies			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	77 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	70	64	66

\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)

1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.

2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.

3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.

4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.

5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Chatham–Kent, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	54	30	60
Non	24 <sup>E *</sup>	34 <sup>E</sup>	50 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	56	28	62
Non	35 <sup>E *</sup>	34 <sup>E</sup>	52
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	56	30 <sup>E</sup>	55
Non <sup>7</sup>	42	28	56
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	48	29	62
Non <sup>8</sup>	44	28 <sup>E</sup>	44 <sup>†</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	50	35	61
Non <sup>7</sup>	42	22 <sup>E *</sup>	50
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	50	35	61
Non <sup>8 9</sup>	41	21 <sup>E *</sup>	50

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 13 % en ce qui concerne les mesures de précaution.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (5 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillelet d'information

# Collectivité de Windsor (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Windsor ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Windsor, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Windsor estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (86 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (71 %) et les canicules (65 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents de Windsor ont dit qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information dans presque tous les types de situation d'urgence ou de catastrophe (tableau 1.1). Plus précisément, les résidents ont affirmé qu'ils écouteront d'abord les nouvelles à la radio pour obtenir de l'aide s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (39 %), à un accident industriel ou pendant le transport (39 %), à un acte ou à une menace terroriste (39 %), ou en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (33 %), d'une émeute ou d'une agitation civile (33 %<sup>E</sup>), ou de panne de courant prolongée (30 %).
- En cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle, les résidents ont indiqué le plus souvent qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide ou de l'information (42 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ 4 résidents de Windsor sur 10 (42 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour la plupart d'entre eux (79 %), cette situation d'urgence ou catastrophe était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (80 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Windsor, suivies des tempêtes hivernales (20 %<sup>E</sup>) (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas).
- Les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant vécu des situations d'urgence ou des catastrophes étaient l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (79 %), ainsi que l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (78 %). Des perturbations plus importantes ont été déclarées moins fréquemment, notamment l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (19 %<sup>E</sup>) ou l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur de la demeure (15 %<sup>E</sup>) et le fait de devoir évacuer sa demeure (10 %<sup>E</sup>).
- Environ 9 résidents sur 10 (93 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et près des deux tiers (64 %) ont pu les reprendre en deux jours ou moins.

- Environ la moitié (48 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de voisins (39 %<sup>E</sup>) et de membres de la famille (32 %<sup>E</sup>).
- Environ 3 résidents de Windsor sur 10 (28 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, laquelle était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres formes de répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Environ les trois quarts (74 %) des résidents de Windsor vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et un peu plus de la moitié (53 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Près de 1 résident de Windsor sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (58 %) des résidents de Windsor vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ le quart (23 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. À l'inverse, plus de 1 résident sur 10 (14 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, tandis qu'un peu plus des deux tiers (68 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). De plus, 8 résidents sur 10 (80 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Plus de la moitié (58 %) des résidents de Windsor ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Windsor ne différait pas beaucoup du nombre correspondant pour l'ensemble des résidents de l'Ontario. Toutefois, lorsqu'on les comparait aux résidents des 10 provinces du Canada, les résidents de Windsor étaient moins susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution que l'ensemble des Canadiens (4 %<sup>E</sup> par rapport à 7 %). Cependant, ils étaient plus susceptibles d'avoir mis en œuvre les trois mesures de protection contre les incendies (58 % par rapport à 42 %)<sup>8</sup>.
- Lorsque l'on comparait les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Windsor avec les types d'activités et de mesures mises en place par les résidents de l'ensemble de l'Ontario et du Canada, il y avait peu de différences. Lorsqu'il y avait des différences significatives, une plus forte proportion de résidents de Windsor avaient mis en œuvre l'activité ou la mesure en question. À titre d'exemple, les résidents de Windsor étaient plus susceptibles de déclarer que leur ménage avait désigné un lieu de rassemblement sûr pour les membres du ménage que l'ensemble des résidents de l'Ontario (39 % par rapport à 30 %), et ils étaient plus susceptibles que les Canadiens de déclarer avoir un plan pour communiquer avec les membres du ménage en cas d'urgence (62 % par rapport à 55 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (59 %) des résidents de Windsor éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>9</sup> à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (88 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (68 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un solide réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (68 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (62 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Un peu moins de 3 résidents sur 10 (28 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 13 % ont déclaré n'avoir personne à qui s'adresser pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- Des niveaux élevés d'auto-efficacité, de sentiment d'appartenance et de soutien social, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation



aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Windsor, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles à la télévision	28
Nouvelles sur Internet	25
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Nouvelles à la radio	30
Société de services publics	28
Famille	19 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	42
Nouvelles à la radio	30
Nouvelles à la télévision	28
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles à la télévision	29
Nouvelles sur Internet	22
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles à la télévision	24
Nouvelles sur Internet	22 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles à la télévision	37
Nouvelles sur Internet	23
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la radio	33 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	32 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	26 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Windsor, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Windsor	Ontario	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			

Aucune	8 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	14	16	17
Deux activités	21	25	25
Trois activités	29	28	27
Quatre activités	24	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	14	15	16
Une mesure	26	28	27
Deux mesures	35 **	29	28
Trois mesures	19	20	20
Quatre mesures	4 <sup>E</sup> **	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	8 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	32 **	35	38
Trois mesures	58 **	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Windsor, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Windsor	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	66	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	47	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	39 *	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	62 **	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	44	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	59	62	59
Copies des documents importants	61 **	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	73	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	58	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	62	59	58
Source de chaleur de rechange	44	46	48
Génératrice d'appoint	19	20	23
Source d'eau supplémentaire	47	44	43

Autre mesure <sup>5</sup>	18	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	80 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	68	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Windsor, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	53	27	64
Non	56	F	43 *
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	56	27	68
Non	52	18 <sup>E</sup>	44 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	60	26 <sup>E</sup>	69
Non	51	24	54 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	60	28	59
Non	43 *	18 <sup>E</sup>	57
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	54	31	65
Non	54	20 <sup>E</sup>	54
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	61	28	63
Non	45 *	20 <sup>E</sup>	53

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (18 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de Sarnia (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Sarnia ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Sarnia, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Sarnia estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (92 %), les accidents industriels ou pendant le transport (92 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (79 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué le plus souvent qu'ils écouterait les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (57 %), d'un acte ou d'une menace terroriste (54 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (53 %). Les résidents ont également indiqué qu'ils écouterait d'abord les nouvelles à la radio s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (46 %<sup>E</sup>), une contamination ou une pénurie d'eau ou de nourriture (44 %) ou une panne de courant prolongée (38 %) (tableau 1.1).
- En cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle, la majorité (54 %) des résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- La moitié (50 %) des résidents de Sarnia ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, 7 résidents sur 10 (69 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (52 %) étaient la situation d'urgence ou la catastrophe la plus souvent vécue par les résidents de Sarnia, mais le fait d'avoir déjà vécu une tempête hivernale (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (31 %<sup>E</sup>) ou un accident industriel ou pendant le transport (12 %<sup>E</sup>) était moins fréquent.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (64 %), le fait de manquer des jours de travail ou d'école (53 %) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (51 %). Une perturbation plus importante, mais moins fréquente, était l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (27 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, environ 9 sur 10 (88 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et 7 sur 10 (71 %) en deux jours ou moins.
- Environ 4 résidents sur 10 (42 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leurs voisins (25 %<sup>E</sup>) ou de membres de la famille (23 %<sup>E</sup>).

- Plus du quart (28 %<sup>E</sup>) des résidents de Sarnia qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Un peu plus des trois quarts (78 %) des résidents de Sarnia vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et environ la moitié (52 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Une faible proportion (5 %<sup>E</sup>) des résidents vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (56 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, mais moins du quart (23 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Près de 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 7 sur 10 (70 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Plus des trois quarts (77 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Plus de la moitié (56 %) des résidents de Sarnia ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Sarnia ne différait pas de manière significative de celui des résidents de l'Ontario. Toutefois, comparativement aux résidents des 10 provinces canadiennes, les résidents de Sarnia étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir mis en œuvre les quatre activités de planification des mesures d'urgence (25 % par rapport à 19 %) ainsi que les trois mesures de protection contre les incendies (56 % par rapport à 42 %)<sup>8</sup>.
- Les écarts constatés au chapitre des types d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution en cas d'urgence entreprises par les résidents de Sarnia comparativement à l'ensemble des Ontariens et des Canadiens étaient souvent attribuables au fait que les résidents de Sarnia étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir entrepris les activités et les mesures sélectionnées. Par exemple, les résidents de Sarnia étaient plus susceptibles de posséder un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour leurs véhicules ainsi qu'une radio à piles ou à manivelle que ceux de l'Ontario et du Canada. À titre d'exception, les résidents de Sarnia étaient toutefois moins susceptibles que les Ontariens et les Canadiens d'avoir une source d'eau supplémentaire.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de 6 résidents de Sarnia sur 10 (59 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (86 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (87 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (66 %) et du soutien affectif (64 %), ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (59 %). Environ le tiers (32 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 14 % ont déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de soutien social et de confiance envers les gens du voisinage étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Sarnia, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	57
Nouvelles à la télévision	21
Nouvelles sur Internet	17
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	38
Société de services publics	28
Famille	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	54
Nouvelles à la radio	34
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	53
Nouvelles à la télévision	16
Service de police ou d'application de la loi	15
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	44
Administration municipale	15 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	54
Service de police ou d'application de la loi	26
Nouvelles à la télévision	22
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la radio	46 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	26 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	18 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note :</b> Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Sarnia, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Sarnia	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	5 <sup>E</sup> **	8	8



Une activité	14	16	17
Deux activités	26	25	25
Trois activités	27	28	27
Quatre activités	25 **	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup> ***	15	16
Une mesure	31	28	27
Deux mesures	33	29	28
Trois mesures	17	20	20
Quatre mesures	6 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	7 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	34	35	38
Trois mesures	56 **	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié  ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)  *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)  <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Sarnia, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Sarnia	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	70 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	45	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	37	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	60	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	69 ***	62	59
Copies des documents importants	59 **	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	73	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	67	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	71 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	45	46	48
Génératrice d'appoint	24	20	23
Source d'eau supplémentaire	37 ***	44	43

Autre mesure <sup>5</sup>	25	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	77 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	70	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Sarnia, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	54	24	59
Non	45 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>	55
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	55	27	63
Non	48	19 <sup>E</sup>	52
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7 8 †</sup>	66	25 <sup>E</sup>	62
Non	48 *	23	53
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	59	28	59
Non <sup>7 8</sup>	44 *	16 <sup>E *</sup>	50
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	56	35	61
Non	52	14 <sup>E *</sup>	51
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	58	29	63
Non <sup>7</sup>	48	16 <sup>E *</sup>	48 *

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (17 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.



## Feuille d'information

# Collectivité de Barrie (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Barrie ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Barrie, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Barrie estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (96 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (85 %) et les tornades (69 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (36 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (29 %) (tableau 1.1). Dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste (32 %<sup>E</sup>), les résidents ont indiqué qu'ils regarderont les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'aide ou de l'information.
- Les résidents ont également indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (48 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle. Les autres sources d'aide étaient réparties presque également : les résidents s'adresseraient le plus souvent à la police ou à leur service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (36 %<sup>E</sup>), à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (35 %) et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (31 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ la moitié (53 %) des résidents de Barrie ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, environ 6 résidents sur 10 (63 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes d'électricité prolongées durant 24 heures ou plus (64 %) étaient la situation d'urgence ou la catastrophe la plus souvent vécue par les résidents de Barrie, suivies des tornades (23 %) et des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (11 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (81 %), l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (74 %) et le fait de manquer des jours de travail ou d'école (64 %). Les perturbations plus importantes, mais moins fréquentes, comprenaient l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (17 %<sup>E</sup>) ou d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (13 %<sup>E</sup>) ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (15 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, environ 9 sur 10 (88 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et plus de 6 sur 10 (63 %) en deux jours ou moins.

- Près de la moitié (45 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leurs voisins (42 %) ou de membres de la famille (42 %).
- Plus du tiers (36 %) des résidents de Barrie qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Quatre résidents de Barrie sur cinq (81 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (56 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près des deux tiers (63 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le tiers (34 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Plus de 1 résident sur 10 (13 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99,8 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (75 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Plus de 4 résidents sur 5 (85 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Environ les deux tiers (64 %) des résidents de Barrie ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Certains écarts ont été constatés au chapitre du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Barrie comparativement aux résidents de l'ensemble de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes. Par exemple, la proportion de résidents de Barrie ayant entrepris les trois activités de planification des mesures d'urgence (36 %) et les trois mesures de précaution (26 %) était beaucoup plus élevée que celles de l'ensemble des résidents de l'Ontario (28 % et 20 %, respectivement) et du Canada (27 % et 20 %, respectivement). De même, la proportion de résidents de Barrie ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (64 %) était aussi beaucoup plus élevée que celles de l'ensemble des résidents de l'Ontario (53 %) et du Canada (42 %) <sup>8</sup>.
- Certains écarts ont également été constatés au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Barrie comparativement à l'ensemble des résidents de l'Ontario et du Canada. À titre d'exemple, la proportion de résidents de Barrie possédant un détecteur de fumée fonctionnel (99,8 %), un extincteur d'incendie fonctionnel (75 %), un plan d'évacuation en cas d'urgence (71 %) et une source d'eau supplémentaire (53 %) était beaucoup plus élevée que celles observées pour l'ensemble des résidents de l'Ontario et du Canada. En outre, la proportion de résidents de Barrie ayant un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (85 %), une trousse d'urgence pour les véhicules (66 %), une radio à piles ou à manivelle (64 %) ainsi que des copies des documents importants (61 %) était beaucoup plus élevée que celle observée pour l'ensemble des résidents du Canada.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (52 %) des résidents de Barrie éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (90 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (86 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (70 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (69 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (59 %). Environ le tiers (32 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 9 % ont déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de soutien social et de participation à des activités politiques étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Barrie, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	36
Nouvelles à la télévision	31
Nouvelles sur Internet	25
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	35
Nouvelles à la radio	26
Famille	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	48
Nouvelles à la radio	21
Nouvelles sur Internet	20
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	29
Nouvelles à la télévision	27
Nouvelles sur Internet	26 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	31
Nouvelles à la radio	22
Nouvelles à la télévision	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	32 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	29 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	26 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	36 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	28 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Barrie, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Barrie	Ontario	Canada

	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	10 <sup>***</sup>	16	17
Deux activités	25	25	25
Trois activités	36 <sup>***</sup>	28	27
Quatre activités	20	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13 <sup>E</sup>	15	16
Une mesure	23	28	27
Deux mesures	29	29	28
Trois mesures	26 <sup>***</sup>	20	20
Quatre mesures	8 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	4 <sup>E</sup> <sup>***</sup>	7	14
Deux mesures	29 <sup>**</sup>	35	38
Trois mesures	64 <sup>***</sup>	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié <sup>**</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) <sup>***</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Barrie, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Barrie	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	71 <sup>***</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	48	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	56	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	66 <sup>**</sup>	62	59
Copies des documents importants	61 <sup>**</sup>	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	72	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	69	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			



Radio à piles ou à manivelle	64 **	59	58
Source de chaleur de recharge	50	46	48
Génératrice d'appoint	23	20	23
Source d'eau supplémentaire	53 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	85 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	75 ***	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Barrie, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	58	39	66
Non	53 <sup>E</sup>	22 <sup>E*</sup>	57
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	61	38	65
Non	51	33	64
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	62	43	73
Non	55	30 <sup>*</sup>	61
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	64	36	60
Non	47 <sup>*</sup>	30	70
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	62	33	66
Non	53	34	64
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			

Oui †	64	33	60
Non	46 *	34	71 *

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (23 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de North Bay (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de North Bay ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de North Bay, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de North Bay estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (80 %), les accidents industriels ou pendant le transport (71 %) et les feux de forêt (70 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué le plus souvent qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (67 %). En cas de panne de courant prolongée, ils ont indiqué qu'ils s'adresseraient à leur société de services publics en premier (47 %), alors qu'ils s'adresseraient d'abord à la police et à leur service d'application de la loi en cas d'acte ou de menace terroriste (36 % et 33 %<sup>E</sup>, respectivement) (tableau 1.1). En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents se tourneraient d'abord vers leur administration municipale (29 %).
- Les résidents ont également indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (35 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (26 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- La moitié (51 %) des résidents de North Bay ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (66 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (65 %) étaient la situation d'urgence ou la catastrophe la plus souvent vécue par les résidents de North Bay, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (21 %<sup>E</sup>) et des tornades (13 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (77 %) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (68 %). Plus de la moitié (56 %) des résidents ont indiqué avoir manqué un rendez-vous ou une activité prévue en raison de l'événement, et 53 % ont déclaré qu'ils ont dû faire bouillir l'eau avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée. Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (21 %<sup>E</sup>) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (18 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (11 %<sup>E</sup>).
- La majorité (87 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et la moitié (51 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en

moins de deux jours.

- Plus de la moitié (58 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (33 %<sup>E</sup>), de leurs voisins (29 %<sup>E</sup>) ou d'amis (18 %<sup>E</sup>).
- Près du tiers (31 %) des résidents de North Bay qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Quatre résidents de North Bay sur cinq (80 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (56 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Une faible proportion (6 %<sup>E</sup>) de résidents vivaient dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près des deux tiers (64 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le tiers (32 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (11 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99,9 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 9 sur 10 (90 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Les deux tiers (67 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel.
- Des différences significatives ont été constatées au chapitre du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de North Bay comparativement à l'ensemble des résidents de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes. Le quart (26 %) des résidents de North Bay ont indiqué qu'ils avaient entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence, comparativement à 19 % des Canadiens. La proportion (14 %<sup>E</sup>) de résidents de North Bay qui avaient mis en place les quatre mesures de précaution correspondait au double de la proportion équivalente des résidents de l'Ontario et du Canada (6 % et 7 %, respectivement). De plus, 62 % des résidents de North Bay ont déclaré avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies, comparativement à 53 % des Ontariens et à 42 % des Canadiens<sup>8</sup>.
- En ce qui concerne les types d'activités et de mesures entreprises, les résidents de North Bay étaient souvent davantage préparés que les résidents de l'Ontario et du Canada. Par exemple, la proportion de résidents de North Bay possédant un plan d'évacuation (73 %), une radio à piles ou à manivelle (70 %), une génératrice d'appoint (32 %) et une source d'eau supplémentaire (54 %) était beaucoup plus élevée que pour l'ensemble des résidents de l'Ontario et du Canada. En outre, la proportion de résidents de North Bay ayant un détecteur de fumée fonctionnel (99,9 %) ou un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (90 %) était beaucoup plus élevée que les proportions observées pour les Ontariens et les Canadiens.

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Un peu plus de la moitié (54 %) des résidents de North Bay éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (85 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (88 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- En cas d'urgence ou de catastrophe, la majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (71 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %) ou s'ils devaient évacuer leur demeure (60 %). Trois résidents sur dix

(29 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière; toutefois, 9 % ont déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de confiance envers les gens du voisinage et d'engagement communautaire étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de North Bay, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	35
Nouvelles à la télévision	19
Nouvelles sur Internet	18
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	47
Nouvelles à la radio	21
Famille	14 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	67
Nouvelles à la radio	20 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	26
Nouvelles à la télévision	22
Nouvelles sur Internet	20
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	29
Nouvelles à la radio	26 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	20 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	36
Nouvelles à la radio	25 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	16 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	33 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de North Bay, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	North Bay	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	13 <sup>E</sup>	16	17
Deux activités	24	25	25
Trois activités	30	28	27
Quatre activités	26 **	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	11 <sup>E</sup> **	15	16
Une mesure	22	28	27
Deux mesures	32	29	28
Trois mesures	18	20	20
Quatre mesures	14 <sup>E</sup> ***	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	4 <sup>E</sup> ***	7	14
Deux mesures	32	35	38
Trois mesures	62 ***	53	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
F trop peu fiable pour être publié

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de North Bay, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	North Bay	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	73 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	54 **	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	56	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	54 *	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	71 **	62	59
Copies des documents importants	53	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	75	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	69	61	62

<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	70 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	44	46	48
Génératrice d'appoint	32 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	54 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	20	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	90 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	67	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de North Bay, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	56	36	63
Non <sup>7</sup>	44 <sup>E</sup>	F	57
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	59	40	64
Non	44	17 <sup>E*</sup>	58
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	61	42	63
Non	53	29	60
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	63	36	61
Non	47 <sup>*</sup>	28 <sup>E</sup>	61
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	66	38	68



Non	46 *	27	55
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	58	35	62
Non	53	28 <sup>E</sup>	59

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information

# Collectivité du Grand Sudbury (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> du Grand Sudbury ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents du Grand Sudbury, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents du Grand Sudbury estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (91 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (77 %), les feux de forêt (73 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (72 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (38 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (31 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont également indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (61 %), alors qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou à leur service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (39 %) ou en cas d'acte ou de menace terroriste (34 %). En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale (33 %), et à leur société de services publics (47 %) en cas de panne de courant prolongée.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (45 %) des résidents du Grand Sudbury ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, 7 résidents sur 10 (71 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (70 %) étaient la situation d'urgence ou la catastrophe la plus souvent vécue par les résidents du Grand Sudbury, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (11 %<sup>E</sup>) et des tornades (8 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (75 %) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (72 %). La moitié des résidents qui avaient déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont indiqué qu'ils ont dû manquer des jours de travail ou d'école (49 %) ou faire bouillir l'eau avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée (49 %) en raison de l'événement. Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (15 %<sup>E</sup>) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (15 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (13 %<sup>E</sup>).

- La majorité (86 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Parmi ceux-ci, 6 résidents sur 10 (61 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.
- Plus de 4 résidents sur 10 (43 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (35 %<sup>E</sup>) ou de leurs voisins (25 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents du Grand Sudbury qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, 1 sur 3 (34 %) a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Une proportion plus faible de résidents (7 %<sup>E</sup>) ont indiqué avoir subi des conséquences émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Trois résidents du Grand Sudbury sur quatre (75 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (50 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Près de 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (58 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le tiers (33 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Plus de 1 résident sur 10 (14 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99,6 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (74 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). La majorité (85 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. En tout, les deux tiers (65 %) des résidents du Grand Sudbury ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents du Grand Sudbury ne différait pas souvent de ceux de l'ensemble des résidents de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes. Toutefois, les résidents du Grand Sudbury étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (12 %) ainsi que les trois mesures de protection contre les incendies (65 %) que ceux de l'Ontario (6 % et 53 %, respectivement) et du Canada (7 % et 42 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- Des différences significatives ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents du Grand Sudbury comparativement à l'ensemble des résidents de l'Ontario et du Canada, les premiers étant souvent davantage préparés. Par exemple, la proportion de résidents du Grand Sudbury qui possédaient un plan d'évacuation (73 %) et qui avaient désigné un endroit de rassemblement pour les membres de leur ménage (40 %) était beaucoup plus élevée que celle des Ontariens et des Canadiens. De plus, les résidents du Grand Sudbury ont plus souvent indiqué posséder une radio à piles ou à manivelle (66 %), une génératrice d'appoint (33 %) et un extincteur d'incendie fonctionnel (74 %) que les Ontariens et les Canadiens.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Six résidents du Grand Sudbury sur 10 (60 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (90 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (87 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Bon nombre de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (69 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (67 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Trois résidents sur dix (31 %) avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière; toutefois, 6 %<sup>E</sup> ont déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de soutien social, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents du Grand Sudbury, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles à la télévision	23
Nouvelles sur Internet	17
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	47
Nouvelles à la radio	21
Famille	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	61
Nouvelles à la radio	20
Nouvelles à la télévision	19
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles à la télévision	22
Service de police ou d'application de la loi	18
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	33
Nouvelles à la radio	19
Nouvelles à la télévision	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	34
Nouvelles à la télévision	32
Nouvelles à la radio	26 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	39
Nouvelles à la télévision	23 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	22 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les**

résidents, collectivité du Grand Sudbury, Ontario, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Grand Sudbury	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	14	16	17
Deux activités	25	25	25
Trois activités	29	28	27
Quatre activités	21	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	14	15	16
Une mesure	25	28	27
Deux mesures	25	29	28
Trois mesures	21	20	20
Quatre mesures	12 <sup>***</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	5 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	27 <sup>***</sup>	35	38
Trois mesures	65 <sup>***</sup>	53	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

Tableau 1.3

Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité du Grand Sudbury, Ontario, 2014

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Grand Sudbury	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	73 <sup>***</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	50	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	40 <sup>***</sup>	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	59	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	50	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	70 <sup>**</sup>	62	59
Copies des documents importants	53	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	60 <sup>***</sup>	71	69

Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	68	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	66 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	44	46	48
Génératrice d'appoint	33 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	44	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	85 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	74 ***	64	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité du Grand Sudbury, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	52	33	64
Non <sup>7</sup>	36 <sup>E</sup> *	29 <sup>E</sup>	66
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	56	35	69
Non	37 *	27	57 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	53	34	75
Non	48	32	62 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	56	35	70
Non	40 *	31	58 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	54	38	70

Non	47	30	63
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	59	38	71
Non	38 *	28	58 *

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».



- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (17 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Sault Ste. Marie (agglomération de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Sault Ste. Marie ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Sault Ste. Marie, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Sault Ste. Marie estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (96 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (77 %), des accidents industriels ou pendant le transport (66 %), des inondations (64 %) et des feux de forêt (61 %).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouterait les nouvelles à la radio (28 %), qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision (26 %) ou qu'ils consulteraient les nouvelles sur Internet (26 %) en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (tableau 1.1). Ils écouterait les nouvelles à la radio (27 %) ou regarderaient les nouvelles à la télévision (27 %) en premier pour obtenir de l'aide et de l'information dans le cas d'un accident industriel ou pendant le transport. Les résidents ont indiqué qu'ils consulteraient d'abord les nouvelles sur Internet (23 %<sup>E</sup>) ou qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision (22 %<sup>E</sup>) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture.
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics (46 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de panne de courant prolongée, et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (60 %) en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle. S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (46 %<sup>E</sup>) ou en cas d'acte ou de menace terroriste (37 %), les résidents de Sault Ste. Marie s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Quatre résidents de Sault Ste. Marie sur dix (39 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (65 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (68 %) étaient la situation d'urgence ou la catastrophe la plus souvent vécue par les résidents, suivies des inondations (17 %<sup>E</sup>) et des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (14 %<sup>E</sup>).
- Le type de perturbation des activités quotidiennes le plus courant chez la majorité (72 %) des résidents de Sault Ste. Marie ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe était l'incapacité d'utiliser les appareils électriques. Parmi les autres perturbations fréquentes des activités quotidiennes des résidents figuraient l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (64 %), le fait de devoir manquer des jours de travail ou d'école (53 %) ou encore un rendez-vous ou une activité prévue (51 %), ainsi que l'incapacité d'entreposer des aliments périssables à la maison (50 %). Une perturbation plus importante, mais moins fréquente, était l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (21 %<sup>E</sup>).

- La majorité (91 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace de cinq jours : 50 % dans les 24 heures, 26 % en un à deux jours, et 15 % en trois à cinq jours.
- Moins de la moitié (45 %) des résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont obtenu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leurs voisins (28 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents de Sault Ste. Marie ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, environ 1 sur 4 (24 %<sup>E</sup>) a subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents de Sault Ste. Marie sur dix (71 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (49 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Trois résidents sur cinq (59 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et environ le quart (27 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 10 (12 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel (tableau 1.3). Quatre résidents sur cinq (80 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel, et 7 résidents sur 10 (70 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel. Près de 3 résidents sur 5 (58 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Sault Ste. Marie ne différait pas de manière significative de ceux de l'ensemble des résidents de l'Ontario et des 10 provinces canadiennes. Toutefois, les résidents de Sault Ste. Marie étaient plus susceptibles que les Canadiens d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (58 % par rapport à 42 %) <sup>8</sup>.
- Quelques écarts ont été observés entre les résidents de Sault Ste. Marie et l'ensemble des Ontariens et des Canadiens au chapitre des types d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises. Plus précisément, les résidents de Sault Ste. Marie (62 %) étaient moins susceptibles que les Ontariens (71 %) et les Canadiens (69 %) d'avoir une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence, mais ils étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (71 %, 63 % et 60 %, respectivement). Les résidents de Sault Ste. Marie étaient également plus susceptibles de vivre dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (80 %) que les Canadiens en général (60 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Environ la moitié (52 %) des résidents de Sault Ste. Marie éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>9</sup> à leur collectivité <sup>10</sup>.
- La plupart (84 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement <sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (80 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence <sup>12</sup>.
- Près des deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (64 %), du soutien affectif (63 %) ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (60 %). Toutefois, le quart (26 %) des résidents avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (10 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière <sup>13</sup>.
- De façon générale, les rapports sociaux, le sentiment d'appartenance à la collectivité, l'engagement communautaire et la participation à des activités politiques n'avaient pas d'incidence sur le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Sault Ste. Marie (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Sault Ste. Marie, Ontario, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	28
Nouvelles à la télévision	26
Nouvelles sur Internet	26
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	46
Nouvelles à la radio	22
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Écllosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	60
Nouvelles sur Internet	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la télévision	27
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles sur Internet	26
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles sur Internet	23 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	22 <sup>E</sup>
Administration municipale	20 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	37
Nouvelles à la télévision	29 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	28 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	46 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	28 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	24 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Sault Ste. Marie, Ontario, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Sault Ste. Marie	Ontario	Canada

	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	20	16	17
Deux activités	22	25	25
Trois activités	31	28	27
Quatre activités	18	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	12 <sup>E</sup>	15	16
Une mesure	29	28	27
Deux mesures	32	29	28
Trois mesures	20	20	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	8 <sup>E</sup> **	7	14
Deux mesures	31 **	35	38
Trois mesures	58 **	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Sault Ste. Marie, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Sault Ste. Marie	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	71 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	45	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	41 *	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	55	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	49	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	64	62	59
Copies des documents importants	50	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	62 ***	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	63	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64	59	58
Source de chaleur de rechange	47	46	48

Génératrice d'appoint	26	20	23
Source d'eau supplémentaire	43	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	19	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	80 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	70	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Sault Ste. Marie, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	30	63
Non	47 <sup>E</sup>	22 <sup>E</sup>	45 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	47	28	62
Non	49	27 <sup>E</sup>	56
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	50	33 <sup>E</sup>	66
Non	49	27	55
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	53	28	63
Non	48	29 <sup>E</sup>	57
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	50	35	66
Non	48	23 <sup>E</sup>	56
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	56	30	61

Non	38 *	23 <sup>E</sup>	58
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence			
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)			
† catégorie de référence			
1	Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.		
2	Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.		
3	Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.		
4	Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».		
5	Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.		
6	Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.		
<b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.			
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

## Notes

### <sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question portant sur leur sentiment d'appartenance à la collectivité.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (12 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.





## Feuillet d'information

# Collectivité de Thunder Bay (région métropolitaine de recensement), Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Thunder Bay ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Thunder Bay, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Thunder Bay estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (93 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, suivies des feux de friches ou des feux de forêt (80 %), des accidents industriels ou pendant le transport (75 %), des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (74 %) et des inondations (70 %).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (39 %), d'un accident industriel ou pendant le transport (38 %) ou encore d'un acte ou d'une menace terroriste (34 %) (tableau 1.1). Les résidents ont indiqué qu'ils regarderont les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'information s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (33 %).
- En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents ont indiqué qu'ils regarderont les nouvelles à la télévision ou qu'ils s'adresseront à leur administration municipale en premier (25 %, respectivement). Les résidents de Thunder Bay ont indiqué qu'ils s'adresseront le plus souvent à leur société de services publics en premier en cas de panne de courant prolongée (46 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (54 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus du tiers (38 %) des résidents de Thunder Bay ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, près des deux tiers (62 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Près de la moitié (46 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe avaient vécu une inondation. Les autres événements les plus souvent vécus étaient les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (24 %<sup>E</sup>) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (9 %<sup>E</sup>).
- Les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents étaient le fait de devoir manquer des jours de travail ou d'école (56 %) ou encore un rendez-vous ou une activité prévue (50 %), suivis de l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (34 %) et de la nécessité de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de boire de l'eau embouteillée (32 %). Près du quart (22 %<sup>E</sup>) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont dû évacuer leur demeure.
- La majorité (73 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et près de la moitié (46 %) ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en deux jours ou moins.

- Deux résidents sur trois (65 %) ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de membres de la famille (20 %<sup>E</sup>), de l'administration municipale (19 %<sup>E</sup>) et de leurs voisins (18 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents de Thunder Bay qui ont été touchés par une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, près de 4 sur 10 (37 %) ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières<sup>6</sup>, et 1 sur 10 (10 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des trois quarts (72 %) des résidents de Thunder Bay vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et près de la moitié (47 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (56 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et environ le tiers (35 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 7 (15 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La quasi-totalité (99,6 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (74 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Sept résidents sur dix (69 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Plus de la moitié (55 %) des résidents ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents de Thunder Bay différait souvent de façon significative de celui des résidents de l'Ontario ou des 10 provinces canadiennes. Les résidents de Thunder Bay étaient plus susceptibles que ceux de l'Ontario et du Canada en général d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (11 %, 6 % et 7 %, respectivement). Les résidents de Thunder Bay étaient aussi plus susceptibles que les Canadiens d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (55 % et 42 %, respectivement)<sup>9</sup>.
- Quelques écarts ont été observés entre les résidents de Thunder Bay et ceux de l'Ontario et du Canada au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises. Par exemple, les résidents de Thunder Bay étaient plus susceptibles que ceux de l'ensemble de l'Ontario et du Canada de posséder un plan d'évacuation (74 %, 63 % et 60 %, respectivement), une génératrice d'appoint (32 %, 20 % et 23 %, respectivement) et un extincteur d'incendie fonctionnel (74 %, 64 % et 66 %, respectivement). Les résidents de Thunder Bay étaient toutefois moins susceptibles que les Ontariens de posséder des copies des documents importants (49 % par rapport à 56 %) ou une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence (65 % par rapport à 71 %). Bien que la proportion des résidents de Thunder Bay vivant dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (69 %) soit inférieure à celle des Ontariens (80 %), elle était supérieure à celle des Canadiens (60 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (56 %) des résidents de Thunder Bay éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (86 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (80 %) des résidents ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir du soutien affectif (69 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (56 %). Environ 1 résident sur 4 (24 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière en cas d'urgence, et 1 résident sur 10 (11 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.

- Dans l'ensemble, la participation à des activités sociales ou politiques n'avait pas une grande incidence sur le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Thunder Bay (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Thunder Bay, Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles à la télévision	29
Nouvelles sur Internet	19
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	46
Nouvelles à la radio	20
Famille	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	54
Nouvelles à la radio	22
Nouvelles à la télévision	21
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles à la télévision	27
Nouvelles sur Internet	15
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la télévision	25
Administration municipale	25
Nouvelles à la radio	23
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	34
Service de police ou d'application de la loi	33
Nouvelles à la télévision	32
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la télévision	33
Service de police ou d'application de la loi	32
Nouvelles à la radio	32
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Thunder Bay, Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Thunder Bay	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	18	16	17
Deux activités	25	25	25
Trois activités	30	28	27
Quatre activités	17	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	15	15	16
Une mesure	27	28	27
Deux mesures	21 <sup>***</sup>	29	28
Trois mesures	24 <sup>**</sup>	20	20
Quatre mesures	11 <sup>***</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	10 <sup>***</sup>	7	14
Deux mesures	32 <sup>**</sup>	35	38
Trois mesures	55 <sup>**</sup>	53	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
F trop peu fiable pour être publié

<sup>\*\*</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

<sup>\*\*\*</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Thunder Bay, Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Thunder Bay	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	74 <sup>***</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	46	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	39 <sup>+</sup>	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	43	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	63	62	59
Copies des documents importants	49 <sup>+</sup>	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	65 <sup>+</sup>	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	56	61	62

<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	62	59	58
Source de chaleur de rechange	47	46	48
Génératrice d'appoint	32 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	47	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	100 ***	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	69 ***	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	74 ***	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Thunder Bay, Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	37	57
Non	44	31 <sup>E</sup>	55
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	47	40	59
Non	47	28 *	52
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	53	41	58
Non	47	35	54
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	49	38	55
Non	48	34	58
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	56	52	62
Non <sup>7</sup>	42 *	25 *	50 *

Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>†</sup>	50	40	55
Non <sup>7</sup>	45	31	55

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

<sup>†</sup> catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si les répondants avaient subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières en raison de la situation d'urgence qu'ils avaient vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (8 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information Les petites collectivités, Ontario

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de l'Ontario ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de l'Ontario, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents des petites collectivités de l'Ontario estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (82 %) et des canicules (51 %).
- Les résidents des petites collectivités ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (34 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (28 %) (tableau 1.1).
- En cas d'acte ou de menace terroriste (40 %<sup>E</sup>) ou s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (38 %<sup>E</sup>), les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou à leur service d'application de la loi pour obtenir de l'aide et de l'information, et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (38 %). Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics (49 %) en cas de panne de courant prolongée, et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (60 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de la moitié (48 %) des résidents des petites collectivités de l'Ontario ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes chez les trois quarts (74 %) de ces résidents.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (41 %) étaient la situation d'urgence ou la catastrophe la plus souvent vécue par les résidents des petites collectivités de l'Ontario, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (36 %) et des tornades (14 %<sup>E</sup>).
- Les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe étaient le fait de devoir manquer des jours de travail ou d'école (57 %) ou encore un rendez-vous ou une activité prévue (53 %), et l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (52 %). Le tiers (32 %) des résidents qui ont déjà vécu une situation d'urgence n'ont pu utiliser les routes ou les moyens de transport dans leur collectivité en raison de l'événement et 1 résident sur 5 (20 %<sup>E</sup>) a dû évacuer sa demeure; environ 1 résident sur 10 (11 %<sup>E</sup>) a été incapable de communiquer avec des personnes à l'extérieur de son ménage.
- Plus des trois quarts (78 %) des résidents des petites collectivités de l'Ontario qui ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine :



environ le quart (26 %) ont pu reprendre leurs activités dans les 24 heures, et un autre quart (24 %) en un à deux jours.

- Parmi les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence ou une catastrophe, 3 sur 5 (59 %) ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leurs voisins (36 %<sup>E</sup>), de membres de la famille (30 %<sup>E</sup>) et d'amis (18 %<sup>E</sup>).
- Parmi les résidents des petites collectivités de l'Ontario qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, 3 sur 10 (30 %) ont subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Les trois quarts (75 %) des résidents des petites collectivités de l'Ontario vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (54 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Trois résidents sur quatre (74 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et un peu moins de la moitié (46 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et la majorité ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (79 %) ou d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (78 %) (tableau 1.3). Environ 3 résidents sur 5 (62 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents des petites collectivités de l'Ontario différait souvent de ceux de l'ensemble des résidents de la province et des 10 provinces canadiennes. Par exemple, les résidents des petites collectivités de l'Ontario étaient plus susceptibles d'avoir mis en œuvre les quatre activités de planification des mesures d'urgence (27 %), les quatre mesures de précaution (15 %) et les trois mesures de protection contre les incendies (62 %) que l'ensemble des résidents de l'Ontario (21 %, 6 % et 53 %, respectivement) et des Canadiens (19 %, 7 % et 42 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- On observait souvent des différences entre les résidents des petites collectivités de l'Ontario et les résidents de l'ensemble de l'Ontario et du Canada pour ce qui est des types d'activités et de mesures entreprises. Par exemple, les résidents des petites collectivités de l'Ontario étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour leurs véhicules, une radio à piles ou à manivelle, une génératrice d'appoint, une source d'eau supplémentaire, une source de chaleur de rechange ou un extincteur d'incendie que l'ensemble des Ontariens et des Canadiens.

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Trois résidents des petites collectivités de l'Ontario sur cinq (62 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La majorité (95 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (93 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui ils pouvaient se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (69 %), du soutien affectif (65 %) ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (63 %). Environ deux fois moins de résidents (32 %) disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière en cas d'urgence, et 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) a déclaré n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>11</sup>.

- Des niveaux élevés de confiance envers les gens du voisinage, de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité ainsi que d'engagement communautaire étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités de l'Ontario, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	34
Nouvelles à la télévision	19
Nouvelles sur Internet	18
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	49
Nouvelles à la radio	14
Famille	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	60
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	28
Service de police ou d'application de la loi	27
Nouvelles sur Internet	16 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	38
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	12 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	40 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	25 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	38 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de l'Ontario, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités de l'Ontario	Ontario	Canada

	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	15	16	17
Deux activités	21	25	25
Trois activités	27	28	27
Quatre activités	27 <sup>***</sup>	21	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup> <sup>***</sup>	15	16
Une mesure	18 <sup>***</sup>	28	27
Deux mesures	28	29	28
Trois mesures	31 <sup>***</sup>	20	20
Quatre mesures	15 <sup>***</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	4 <sup>**</sup>	7	14
Deux mesures	32 <sup>**</sup>	35	38
Trois mesures	62 <sup>***</sup>	53	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié <sup>**</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) <sup>***</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de l'Ontario, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités de l'Ontario	Ontario	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	74 <sup>***</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	53 <sup>**</sup>	47	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36 <sup>*</sup>	30	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	56	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	47	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	66 <sup>***</sup>	62	59
Copies des documents importants	53	56	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	72	71	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	69	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			

Radio à piles ou à manivelle	65 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	54 ***	46	48
Génératrice d'appoint	45 ***	20	23
Source d'eau supplémentaire	63 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	26 **	22	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 **	99	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	78 **	80	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	79 ***	64	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités de l'Ontario, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	54	51	64
Non	44 <sup>E</sup>	35	51
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	56	54	63
Non	45	37 *	59
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	55	47	58
Non	54	46	64
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	60	45	65
Non	45 *	49	56
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	60	59	67
Non	48 *	33 *	56

Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui †	62	50	67
Non	42 *	41	55

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 2 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 3 La population cible de l'EPUR comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (26 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillelet d'information

# Collectivité de Winnipeg (région métropolitaine de recensement), Manitoba

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Winnipeg ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillelet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Winnipeg, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Winnipeg estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les inondations (73 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (68 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (43 %), à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (42 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (40 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en cas d'accident industriel ou pendant le transport (29 %), ou en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (27 %). S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile, les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi (25 %), tandis qu'ils liraient les nouvelles sur Internet en premier en cas d'acte ou de menace terroriste (23 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Trois résidents de Winnipeg sur dix (30 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, plus de la moitié (58 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (46 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (28 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Winnipeg.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (63 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (54 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (48 %), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (30 %<sup>E</sup>).
- Les deux tiers (66 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 12 %<sup>E</sup> dans les 24 heures; 26 %<sup>E</sup> dans un délai d'un jour ou deux; 17 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours; et 11 %<sup>E</sup> dans les six à sept jours.
- Six résidents sur dix (62 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (38 %<sup>E</sup>), d'un voisin (31 %<sup>E</sup>) ou d'un ami (21 %<sup>E</sup>).

- Plus du tiers (35 %) des résidents de Winnipeg qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Parmi les personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, 17 %<sup>E</sup> ont subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les deux tiers (67 %) des résidents de Winnipeg vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (44 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Plus de 1 résident sur 10 (12 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Quatre résidents sur dix (41 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et moins de 2 résidents sur 10 (15 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Le quart (24 %) des résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (97 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 3 résidents sur 5 (60 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Deux résidents sur trois (66 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Toutefois, moins de la moitié (44 %) des résidents de Winnipeg ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Dans l'ensemble, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de protection contre les incendies entreprises par les résidents de Winnipeg n'était pas généralement différent de ce qu'on observait chez les résidents du Manitoba ou des 10 provinces canadiennes en général. Toutefois, il y avait des différences lorsqu'on examinait le nombre de mesures de précaution mises en place. À titre d'exemple, les résidents de Winnipeg (2 %<sup>E</sup>) étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir mis en œuvre les quatre mesures de précaution que les Manitobains (5 %) et les Canadiens (7 %) en général<sup>8</sup>.
- Il y avait des différences au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Winnipeg comparativement à l'ensemble des résidents du Manitoba et du Canada. À titre d'exemple, les résidents de Winnipeg ont déclaré moins souvent qu'ils avaient participé à divers types d'activités de planification des mesures d'urgence comparativement aux résidents du Manitoba et aux Canadiens en général. Par ailleurs, les résidents de Winnipeg ont déclaré moins souvent qu'ils avaient une source de chaleur de rechange (37 %), une source d'eau supplémentaire (37 %) ou une génératrice d'appoint (13 %) que les Manitobains et les Canadiens. En revanche, la proportion de résidents de Winnipeg qui disposaient d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (66 %) était considérablement supérieure aux proportions observées pour les résidents du Manitoba et du Canada en général.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Winnipeg éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (87 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, les deux tiers (66 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (63 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (59 %). Environ le quart (27 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 10 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de confiance envers les gens du voisinage et d'engagement communautaire étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).



## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Winnipeg, Manitoba, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles sur Internet	26
Nouvelles à la télévision	26
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	42
Nouvelles à la radio	14
Famille	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	40
Nouvelles à la télévision	21
Nouvelles sur Internet	18
<b>Accident industriel ou pendant le transport <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	29
Nouvelles à la télévision	25
Nouvelles sur Internet	22
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	43
Nouvelles à la télévision	19
Nouvelles à la radio	17
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles sur Internet	23
Nouvelles à la télévision	22
Service de police ou d'application de la loi	21 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	25
Nouvelles à la télévision	23 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	22 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note** : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Winnipeg, Manitoba, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Winnipeg	Manitoba	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			

Aucune	12 <sup>***</sup>	10	8
Une activité	19	19	17
Deux activités	23	25	25
Trois activités	28	27	27
Quatre activités	16	16	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	24 <sup>***</sup>	20	16
Une mesure	30 <sup>*</sup>	28	27
Deux mesures	26	26	28
Trois mesures	13 <sup>***</sup>	18	20
Quatre mesures	2 <sup>E</sup> <sup>***</sup>	5	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies<sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	15	15	14
Deux mesures	34 <sup>*</sup>	37	38
Trois mesures	44	41	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Winnipeg.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Winnipeg, Manitoba, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Winnipeg	Manitoba	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	64	64	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	40 <sup>**</sup>	42	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	35 <sup>*</sup>	39	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	50	53	55
Trousse d'urgence pour la maison	40 <sup>**</sup>	41	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	64 <sup>*</sup>	67	59
Copies des documents importants	50	50	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	63 <sup>**</sup>	65	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	58	62	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	49 <sup>**</sup>	51	58

Source de chaleur de rechange	37 ***	41	48
Génératrice d'appoint	13 ***	21	23
Source d'eau supplémentaire	37 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	19	19	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	97	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	66 ***	60	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	60 ***	63	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Winnipeg, Manitoba, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	45	18	44
Non <sup>7 8</sup>	40	F	46
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	46	20	45
Non <sup>7 8</sup>	39	11 <sup>E *</sup>	44
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	20 <sup>E</sup>	53
Non <sup>8</sup>	42	14	42
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	17	48
Non <sup>8</sup>	34 <sup>*</sup>	14 <sup>E</sup>	40
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	24	54
Non <sup>8</sup>	43	13 <sup>*</sup>	40 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			

Oui †	46	18	49
Non †	44	14 <sup>E</sup>	40

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (7 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de Brandon (agglomération de recensement), Manitoba

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Brandon ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Brandon, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Brandon estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (99 %), les accidents industriels ou pendant le transport (75 %) et les inondations (73 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (55 %), à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (52 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (48 %). Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient à la police ou au service d'application de la loi en cas d'acte ou de menace terroriste (39 %<sup>E</sup>). En plus de regarder les nouvelles à la télévision, les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi (30 %<sup>E</sup> dans les deux cas) s'ils avaient besoin d'information ou d'aide s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (tableau 1.1).
- Les résidents ont déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (37 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (36 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus de 4 résidents de Brandon sur 10 (45 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, près de la moitié (47 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (64 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Brandon.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (50 %<sup>E</sup>) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (47 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (48 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (34 %<sup>E</sup>).
- Plus de la moitié (57 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; 18 %<sup>E</sup> ont dû attendre un ou deux mois pour reprendre leurs activités quotidiennes.
- Près des deux tiers (64 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leur administration municipale (28 %<sup>E</sup>).

- Trois résidents de Brandon sur dix (29 %<sup>E</sup>) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (73 %) des résidents de Brandon vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et 4 résidents sur 10 (43 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La moitié (51 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>. Près de 1 résident sur 5 (18 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 6 résidents sur 10 (62 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Plus de la moitié (56 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Environ le tiers (35 %) des résidents de Brandon ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Brandon ne différait pas beaucoup de celui des résidents de l'ensemble du Manitoba ou des 10 provinces canadiennes. Cependant, l'exception à la règle était que les résidents de Brandon (14 %<sup>E</sup>) étaient moins susceptibles d'avoir participé aux quatre activités de planification des mesures d'urgence que l'ensemble des Canadiens (19 %) <sup>8</sup>.
- En règle générale, les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Brandon ne différaient pas beaucoup de celles mises en place par les résidents du Manitoba et du Canada. Il existe deux exceptions : les résidents de Brandon étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (70 %), mais moins susceptibles d'avoir une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence (57 %) comparativement aux résidents canadiens (60 % et 69 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Environ la moitié (48 %) des résidents de Brandon éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>9</sup> à leur collectivité <sup>10</sup>.
- La plupart (84 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement <sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (92 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (66 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (59 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (56 %). Environ le quart (27 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 9 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de confiance envers les gens du voisinage et de soutien social, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, n'étaient pas associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Brandon, Manitoba, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle	

Nouvelles à la radio	37
Nouvelles sur Internet	25 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	17
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	55
Nouvelles à la radio	12 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	48
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	36
Nouvelles sur Internet	23 <sup>E</sup>
Administration municipale	14 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	52
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	12 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	39 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la télévision	30 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	30 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	27 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Brandon, Manitoba, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Brandon	Manitoba	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10 <sup>E</sup>	10	8
Une activité	15 <sup>E</sup>	19	17
Deux activités	30	25	25
Trois activités	29	27	27
Quatre activités	14 <sup>E</sup> **	16	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			



Aucune	18 <sup>E</sup>	20	16
Une mesure	24	28	27
Deux mesures	32	26	28
Trois mesures	19 <sup>E</sup>	18	20
Quatre mesures	F	5	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	16 <sup>E</sup>	15	14
Deux mesures	41	37	38
Trois mesures	35	41	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Brandon.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Brandon, Manitoba, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Brandon	Manitoba	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	70 **	64	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	44	42	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	32	39	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	57	53	55
Trousse d'urgence pour la maison	40	41	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	65	67	59
Copies des documents importants	54	50	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	57 **	65	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	56	62	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	59	51	58
Source de chaleur de rechange	40	41	48
Génératrice d'appoint	17 <sup>E</sup>	21	23
Source d'eau supplémentaire	48	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	16 <sup>E</sup>	19	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	97	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	56	60	60

Extincteur d'incendie fonctionnel	62	63	66
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Brandon, Manitoba, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	45	23 <sup>E</sup>	40
Non	45 <sup>E</sup>	29 <sup>E</sup>	27 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	46	26 <sup>E</sup>	41
Non <sup>7</sup>	44	22 <sup>E</sup>	29 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>8 †</sup>	57	30 <sup>E</sup>	27 <sup>E</sup>
Non	41	22 <sup>E</sup>	36
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	47	24 <sup>E</sup>	42
Non <sup>7</sup>	44	25 <sup>E</sup>	28 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	49	27 <sup>E</sup>	39
Non	43	21 <sup>E</sup>	33 <sup>E</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47	29 <sup>E</sup>	47
Non <sup>9</sup>	44	20 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup> *

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 20 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (13 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Les petites collectivités, Manitoba

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités du Manitoba ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités du Manitoba, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les personnes vivant dans les petites collectivités du Manitoba estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (74 %) et les tornades (59 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (64 %), et qu'ils se tourneraient vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (62 %). Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (44 %<sup>E</sup>) ou un acte ou une menace terroriste (39 %<sup>E</sup>), et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (40 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (25 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (15 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus du tiers (36 %) des résidents des petites collectivités du Manitoba ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (68 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (29 %<sup>E</sup>), les inondations (25 %<sup>E</sup>) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (23 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents des petites collectivités du Manitoba.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (69 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (49 %) <sup>6</sup>. Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (39 %), le fait de devoir évacuer sa demeure (20 %<sup>E</sup>) et l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (9 %<sup>E</sup>).
- Près des trois quarts (72 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et la moitié (48 %<sup>E</sup>) ont pu les reprendre en deux jours ou moins.

- Plus de la moitié (57 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un voisin (35 %<sup>E</sup>) ou d'un membre de la famille (23 %<sup>E</sup>).
- Près du tiers (31 %<sup>E</sup>) des résidents des petites collectivités du Manitoba qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Parmi les personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, 9 %<sup>E</sup> ont subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents sur dix (69 %) des petites collectivités du Manitoba vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et 4 résidents sur 10 (42 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Six résidents sur dix (61 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et plus du tiers (36 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre mesures de ce type. Plus de 1 résident sur 10 (13 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et la majorité (69 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). La moitié (49 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Toutefois, moins de 4 résidents sur 10 (37 %) des petites collectivités du Manitoba ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Des différences significatives ont été constatées au chapitre du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents des petites collectivités du Manitoba et les résidents du Manitoba en général. À titre d'exemple, les résidents des petites collectivités du Manitoba étaient proportionnellement moins nombreux à déclarer qu'ils n'avaient pas entrepris d'activité de planification des mesures d'urgence (7 %<sup>E</sup>) et qu'ils n'avaient pas de mesure de précaution en place (13 %) comparativement aux résidents de l'ensemble du Manitoba (10 % et 20 %, respectivement). Par ailleurs, les résidents des petites collectivités du Manitoba étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (10 %<sup>E</sup>) que les Manitobains en général (5 %)<sup>9</sup>.
- On constate certaines différences lorsque l'on compare les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents des petites collectivités du Manitoba avec celles mises en place par les résidents du Manitoba et des 10 provinces canadiennes en général. Pour ce qui est des activités de planification des mesures d'urgence, les proportions de résidents des petites collectivités du Manitoba dont le ménage avait une trousse d'urgence pour leurs véhicules (73 %) et avait désigné un endroit de rassemblement pour les membres de leur ménage (48 %) étaient considérablement supérieures aux proportions correspondantes pour les résidents du Manitoba et du Canada en général. Les résidents des petites collectivités du Manitoba étaient plus susceptibles d'avoir une source d'eau supplémentaire (58 %) et une génératrice d'appoint (37 %) que les résidents du Manitoba et du Canada en général. Les résidents des petites collectivités du Manitoba étaient moins susceptibles d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel que les résidents du Manitoba et du Canada en général; toutefois, ils étaient plus susceptibles d'avoir un extincteur d'incendie fonctionnel que les résidents de l'ensemble du Manitoba.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près des deux tiers (64 %) des résidents des petites collectivités du Manitoba éprouaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (93 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (82 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.

- Plus des deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (71 %) ou du soutien affectif (69 %), ou encore de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (69 %). Le tiers (33 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 8 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de confiance envers les gens du voisinage et d'engagement communautaire étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités du Manitoba, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	25
Nouvelles sur Internet	21
Famille	14 <sup>E</sup>
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	64
Famille	11 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	7 <sup>E</sup>
<b>Écllosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	62
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	8 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Service 9-1-1	15 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	14 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	40
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	39 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	44 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités du Manitoba, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités du Manitoba	Manitoba	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup> *	10	8
Une activité	21	19	17
Deux activités	27	25	25
Trois activités	25	27	27
Quatre activités	17	16	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13*	20	16
Une mesure	23	28	27
Deux mesures	25	26	28
Trois mesures	26 <sup>***</sup>	18	20
Quatre mesures	10 <sup>E</sup> *	5	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	15	15	14
Deux mesures	42	37	38
Trois mesures	37	41	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités du Manitoba, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités du Manitoba	Manitoba	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	62	64	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	47	42	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	48 <sup>***</sup>	39	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	53	55
Trousse d'urgence pour la maison	42	41	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	73 <sup>***</sup>	67	59
Copies des documents importants	49	50	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	65	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	69	62	62



<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	53	51	58
Source de chaleur de rechange	48 *	41	48
Génératrice d'appoint	37 ***	21	23
Source d'eau supplémentaire	58 ***	44	43
Autre mesure <sup>5</sup>	18	19	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	97	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	49 ***	60	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	69 *	63	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités du Manitoba, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	45	39	34
Non <sup>7</sup>	35 <sup>E</sup>	28 <sup>E</sup>	40 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	48	37	38
Non <sup>7</sup>	35 *	34	33
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	46	37	40
Non <sup>7</sup>	40	37	37
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	48	40	41
Non <sup>7 8</sup>	33 *	32 <sup>E</sup>	31 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	45	43	43
Non <sup>7</sup>	40	30 *	32

Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>†</sup>	48	36	38
Non <sup>7</sup>	38	38	39

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

<sup>†</sup> catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si les répondants ont dû manquer un rendez-vous ou une activité prévue en raison de la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de Regina (région métropolitaine de recensement), Saskatchewan

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Regina ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Regina, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Regina estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les tornades (72 %), les accidents industriels ou pendant le transport (72 %), les sécheresses (69 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (66 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de panne de courant prolongée (48 %), et qu'ils se tourneraient vers un hôpital, une clinique, un médecin ou un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (45 %). Par ailleurs, les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (32 %) (tableau 1.1).
- Selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, les résidents ont souvent déclaré qu'ils écouterait ou regarderaient d'abord les nouvelles pour obtenir de l'aide ou de l'information. Plus précisément, en cas d'acte ou de menace terroriste (35 %<sup>E</sup>) ou dans le cas d'un accident industriel ou pendant le transport (28 %), les résidents ont dit qu'ils écouterait d'abord les nouvelles à la radio; s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (34 %<sup>E</sup>) ou en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (28 %), ils regarderaient les nouvelles à la télévision.

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Le quart (25 %) des résidents de Regina ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, plus de la moitié (57 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (25 %<sup>E</sup>) et les tornades (23 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Regina, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (18 %<sup>E</sup>) et des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (14 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (59 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (46 %), et l'incapacité d'utiliser les appareils électriques à la maison (44 %). L'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (36 %<sup>E</sup>) constituait une perturbation plus importante.
- La plupart (80 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; 6 résidents sur 10 (60 %<sup>E</sup>) ont pu les reprendre en deux jours ou

moins.

- Plus de la moitié (55 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un voisin (32 %<sup>E</sup>), de leur administration municipale (29 %<sup>E</sup>) ou d'un membre de la famille (26 %<sup>E</sup>).
- Près de la moitié (45 %) des résidents de Regina qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Parmi les personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, 14 %<sup>E</sup> ont subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents de Regina sur dix (69 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et 4 résidents sur 10 (42 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près de la moitié (47 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et moins du quart (22 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 5 (17 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (99 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 3 résidents sur 5 (59 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Deux résidents sur trois (65 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Dans l'ensemble, 4 résidents de Regina sur 10 (39 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Regina différait parfois considérablement de celui des résidents de la Saskatchewan ou des 10 provinces canadiennes en général. Plus précisément, les résidents de Regina étaient moins susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (39 %) que les résidents de la Saskatchewan (44 %), et ils étaient moins susceptibles d'avoir participé à trois activités de planification des mesures d'urgence (23 %) que les Canadiens (27 %). Par ailleurs, les résidents de Regina étaient moins susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (4 %<sup>E</sup>) que l'ensemble des résidents de la Saskatchewan (8 %) et du Canada (7 %)<sup>8</sup>.
- Il y avait un certain nombre de différences entre les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Regina comparativement aux résidents de la Saskatchewan et du Canada. À titre d'exemple, les résidents de Regina étaient plus susceptibles que les Canadiens en général de disposer d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (74 % par rapport à 59 %), mais moins susceptibles d'avoir une trousse d'urgence pour la maison (41 %), une source de chaleur de rechange (40 %) ou un extincteur d'incendie fonctionnel (59 %) que les Canadiens (47 %, 48 % et 66 %, respectivement). Par ailleurs, comparativement à l'ensemble des résidents de la Saskatchewan (48 %), les résidents de Regina (40 %) étaient moins susceptibles de déclarer qu'ils avaient une source d'eau supplémentaire.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Regina éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (88 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10 11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, 6 sur 10 (63 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (73 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (69 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (57 %). Environ 3 résidents sur 10

(31 %) disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, mais environ 1 résident sur 10 (8 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social, d'auto-efficacité et d'engagement communautaire étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Regina, Saskatchewan, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la télévision	28
Nouvelles à la radio	25
Nouvelles sur Internet	22
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	48
Nouvelles à la radio	16 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	45
Nouvelles à la télévision	20
Nouvelles à la radio	19
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	28
Nouvelles à la télévision	26
Nouvelles sur Internet	19
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	32
Nouvelles à la radio	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	35 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	34 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	33
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la télévision	34 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	34 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	29 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note :** Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Regina, Saskatchewan, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Regina	Saskatchewan	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10 <sup>E</sup>	9	8
Une activité	20	18	17
Deux activités	27	26	25
Trois activités	23 **	28	27
Quatre activités	19	17	19
<b>Nombre de mesures de précaution <sup>1</sup></b>			
Aucune	17	14	16
Une mesure	30	25	27
Deux mesures	25	28	28
Trois mesures	18	21	20
Quatre mesures	4 <sup>E</sup> ***	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	14	13	14
Deux mesures	42	38	38
Trois mesures	39 *	44	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Regina.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Regina, Saskatchewan, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Regina	Saskatchewan	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	59	61	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	42	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	40	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	41 **	41	47

Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	74 **	74	59
Copies des documents importants	55	52	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	63 **	66	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	74 **	54	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	57	58	58
Source de chaleur de rechange	40 **	44	48
Génératrice d'appoint	16 ***	30	23
Source d'eau supplémentaire	40 *	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	18	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 ***	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	65	66	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	59 **	63	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Regina, Saskatchewan, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	40	24	39
Non <sup>7</sup>	32 <sup>E</sup>	F	28 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	44	24	40
Non	31 *	19 <sup>E</sup>	32
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>8 9 †</sup>	50	32 <sup>E</sup>	54
Non <sup>8</sup>	38	18 *	34 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			



Oui <sup>9†</sup>	48	24	38
Non <sup>8</sup>	34 <sup>*</sup>	19 <sup>E</sup>	41
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>8,9†</sup>	49	23	42
Non <sup>8</sup>	38	22	37
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	49	34	39
Non <sup>8</sup>	34 <sup>*</sup>	11 <sup>E*</sup>	39

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
<sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.

9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (5 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 19 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuille d'information Collectivité de Saskatoon (région métropolitaine de recensement), Saskatchewan

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Saskatoon ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Saskatoon, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Saskatoon estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (97 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (70 %), les accidents industriels ou pendant le transport (66 %), les sécheresses (66 %) et les tornades (61 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (53 %), à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (46 %) et à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (41 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision en cas d'acte ou de menace terroriste (34 %), qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (32 %), et qu'ils écouteront les nouvelles à la radio s'il y avait un accident industriel ou pendant le transport (32 %) ou en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (28 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près du tiers (31 %) des résidents de Saskatoon ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, près des deux tiers (64 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (55 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Saskatoon. Ils ont aussi déclaré avoir vécu des inondations (16 %<sup>E</sup>), des tornades (14 %<sup>E</sup>) et des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (13 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (56 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (50 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (53 %), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (10 %<sup>E</sup>).
- La plupart (84 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et près des deux tiers (64 %) en deux jours ou moins.
- Six résidents sur dix (59 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (29 %<sup>E</sup>).

- Près du quart (23 %<sup>F</sup>) des résidents de Saskatoon qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près de 7 résidents de Saskatoon sur 10 (67 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et 4 résidents sur 10 (39 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (10 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La moitié (51 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et moins du quart (22 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur cinq (19 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et plus de 3 résidents sur 5 (64 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Près des trois quarts (72 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Dans l'ensemble, la moitié (50 %) des résidents de Saskatoon ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents de Saskatoon différait parfois considérablement de celui des résidents de la Saskatchewan ou des 10 provinces canadiennes en général. À titre d'exemple, les résidents de Saskatoon (19 %) étaient plus susceptibles de n'avoir aucune mesure de précaution en place comparativement aux résidents de l'ensemble de la Saskatchewan (14 %). Par ailleurs, la proportion de résidents de Saskatoon qui avaient des mesures de précaution en place (15 %) était inférieure à celle des résidents de la Saskatchewan (21 %) et des Canadiens (20 %). Toutefois, les résidents de Saskatoon étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (50 %) comparativement aux résidents de la Saskatchewan en général (44 %) et du Canada dans son ensemble (42 %)<sup>8</sup>.
- Il y avait des différences importantes entre les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Saskatoon comparativement aux résidents de la Saskatchewan et du Canada. Les résidents de Saskatoon étaient moins susceptibles de disposer d'une source de chaleur de rechange (40 %) et d'une trousse d'urgence pour la maison (36 %) comparativement aux Canadiens (48 % et 47 %, respectivement), mais ils étaient plus susceptibles d'avoir une trousse d'urgence pour leurs véhicules (71 %) que les Canadiens (59 %). Les résidents de Saskatoon (37 %) étaient aussi moins susceptibles de disposer d'une source d'eau supplémentaire que les résidents de la Saskatchewan (48 %) et du Canada (43 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (53 %) des résidents de Saskatoon éprouaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (87 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (90 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ les deux tiers des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (68 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (66 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (62 %). Trois résidents sur dix (30 %) disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 9 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité, de participation à des activités politiques et d'engagement communautaire étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Saskatoon, Saskatchewan, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	28
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la télévision	23
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	46
Nouvelles à la radio	14
Nouvelles sur Internet	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	53
Nouvelles sur Internet	21
Nouvelles à la radio	18
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	32
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la télévision	23
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	32
Nouvelles à la radio	18
Nouvelles à la télévision	17
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	34
Nouvelles à la radio	31
Service de police ou d'application de la loi	27 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	41
Nouvelles à la radio	27 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	26 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note :** Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saskatoon, Saskatchewan, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Saskatoon	Saskatchewan	Canada

	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	10	9	8
Une activité	19	18	17
Deux activités	28	26	25
Trois activités	23	28	27
Quatre activités	16	17	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	19 <sup>*</sup>	14	16
Une mesure	26	25	27
Deux mesures	29	28	28
Trois mesures	15 <sup>***</sup>	21	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	11 <sup>E</sup>	13	14
Deux mesures	33	38	38
Trois mesures	50 <sup>***</sup>	44	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié <sup>*</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) <sup>***</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) <sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. <sup>2</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Saskatoon. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Saskatoon, Saskatchewan, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Saskatoon	Saskatchewan	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	56	61	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	40	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	29 <sup>*</sup>	40	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	36 <sup>**</sup>	41	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	71 <sup>**</sup>	74	59
Copies des documents importants	56	52	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	65	66	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	57	54	62

<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	60	58	58
Source de chaleur de rechange	40 **	44	48
Génératrice d'appoint	23 †	30	23
Source d'eau supplémentaire	37 ***	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	18	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	72 ***	66	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	64	63	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Saskatoon, Saskatchewan, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	44	25	53
Non <sup>7 8</sup>	21 <sup>E</sup> *	F	40 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	48	25	54
Non <sup>9</sup>	26 <sup>E</sup> *	18 <sup>E</sup>	45
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	49	25 <sup>E</sup>	57
Non <sup>9</sup>	36	20	47
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	48	25	52
Non <sup>9</sup>	31 *	19 <sup>E</sup>	49
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	42	27	52

Non <sup>9</sup>	39	19 <sup>E</sup>	49
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	46	27	52
Non <sup>9</sup>	33 <sup>*</sup>	16 <sup>E*</sup>	49

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.

8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).



- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (4 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Les petites collectivités, Saskatchewan

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de la Saskatchewan ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de la Saskatchewan, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### **Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe**

- Les résidents des petites collectivités de la Saskatchewan estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (93 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (78 %), les sécheresses (78 %) et les tornades (71 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (69 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (67 %). Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'acte ou de menace terroriste (52 %<sup>E</sup>), s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (28 %<sup>E</sup>), ou en cas d'accident industriel ou pendant le transport (24 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (40 %), et qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (22 %).

### **Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>**

- Près de 1 résident sur 4 (38 %) des petites collectivités de la Saskatchewan a déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Les deux tiers (67 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (38 %<sup>E</sup>), les inondations (24 %<sup>E</sup>) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (24 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents des petites collectivités de la Saskatchewan.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (58 %), le fait de faire bouillir l'eau potable ou de boire de l'eau embouteillée (54 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (49 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (47 %) et l'incapacité d'utiliser l'eau à la maison pour accomplir des tâches courantes (45 %). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (33 %<sup>E</sup>) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (10 %<sup>E</sup>).

- Plus des trois quarts (77 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; la moitié (51 %) d'entre eux ont pu reprendre leurs activités en deux jours ou moins.
- Plus de la moitié (56 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un voisin (38 %<sup>E</sup>) ou d'un ami (21 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup>.
- Quatre résidents sur dix (38 %) des petites collectivités de la Saskatchewan qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des trois quarts (72 %) des résidents des petites collectivités de la Saskatchewan vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et la moitié (48 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Environ 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près des deux tiers (64 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et plus du tiers (36 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (11 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les deux tiers (65 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Près de 2 résidents sur 3 (64 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Moins de la moitié (44 %) des résidents des petites collectivités de la Saskatchewan ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En règle générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de protection contre les incendies entreprises par les résidents des petites collectivités de la Saskatchewan n'était pas vraiment différent de ce qu'on observait chez les résidents de la Saskatchewan ou des 10 provinces canadiennes en général. Toutefois, les résidents des petites collectivités (11 %) étaient moins susceptibles que les résidents de la Saskatchewan (14 %) et du Canada (16 %) de n'avoir mis en place aucune mesure de précaution<sup>9</sup>.
- On constate certaines différences lorsque l'on compare les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents des petites collectivités de la Saskatchewan avec celles mises en place par les résidents de l'ensemble de la province et du Canada en général. À titre d'exemple, pour ce qui est des activités de planification des mesures d'urgence, les proportions de résidents des petites collectivités qui avaient un plan pour communiquer avec les membres du ménage (61 %) de même qu'un endroit sûr où les membres du ménage se rassembleront en cas d'urgence (48 %) étaient supérieures aux proportions correspondantes pour l'ensemble des résidents de la Saskatchewan (57 % et 40 %, respectivement) et du Canada (55 % et 33 %, respectivement). Par ailleurs, les résidents des petites collectivités de la Saskatchewan étaient plus susceptibles d'avoir une source d'eau supplémentaire (58 %) et une génératrice d'appoint (39 %) que les résidents de la Saskatchewan et du Canada en général.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Six résidents sur dix (61 %) des petites collectivités de la Saskatchewan éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (93 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (81 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.

- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner s'ils devaient évacuer leur demeure (71 %), pour obtenir du soutien affectif (70 %) et pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (67 %). Environ le tiers (35 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 7 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de soutien social et d'engagement communautaire, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités de la Saskatchewan, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la télévision	22
Nouvelles sur Internet	21
Nouvelles à la radio	21
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	69
Nouvelles à la radio	11 <sup>E</sup>
Administration municipale	5 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	67
Nouvelles sur Internet	12 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	9 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	24
Nouvelles à la radio	19
Nouvelles sur Internet	14 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>2</sup></b>	
Administration municipale	40
Nouvelles à la radio	10 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	9 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	52 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	28 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de la Saskatchewan, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités de la Saskatchewan	Saskatchewan	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup>	9	8
Une activité	16	18	17
Deux activités	24	26	25
Trois activités	32 *	28	27
Quatre activités	16	17	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	11 ***	14	16
Une mesure	23	25	27
Deux mesures	28	28	28
Trois mesures	26 ***	21	20
Quatre mesures	10 <sup>E</sup> *	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1</sup></b>			
Aucune	F	F	1
Une mesure	13 <sup>E</sup>	13	14
Deux mesures	39	38	38
Trois mesures	44	44	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de la Saskatchewan, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités de la Saskatchewan	Saskatchewan	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	65 *	61	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	49	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	48 ***	40	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	61 ***	57	55
Trousse d'urgence pour la maison	44	41	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	75 **	74	59

Copies des documents importants	49	52	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	66	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	55	54	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	57	58	58
Source de chaleur de rechange	47	44	48
Génératrice d'appoint	39 ***	30	23
Source d'eau supplémentaire	58 ***	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	20	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	98	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	64	66	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	65	63	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités de la Saskatchewan**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	49	39	43
Non <sup>7 8 9</sup>	41 <sup>E</sup>	F	35 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	53	40	44
Non	40	24 <sup>E *</sup>	39
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	60	51	55
Non	42 *	29 *	38 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	56	38	47

Non <sup>7</sup>	36 *	34	37
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	55	40	49
Non	41 *	33	38
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	58	43	43
Non <sup>7</sup>	38 *	30 *	43

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les mesures de précaution.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (14 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.





## Feuille d'information

# Collectivité de Medicine Hat (agglomération de recensement), Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Medicine Hat ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Medicine Hat, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Medicine Hat estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (88 %), les inondations (75 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (72 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (58 %), et à leur administration municipale en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (40 %) ou de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (33 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en cas d'accident industriel ou pendant le transport (35 %), de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (34 %) ou encore d'acte ou de menace terroriste (34 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus de la moitié (56 %) des résidents de Medicine Hat ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (65 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (80 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Medicine Hat.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (52 %), le fait de devoir faire bouillir l'eau potable ou boire de l'eau embouteillée (51 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (48 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (58 %), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (33 %).
- Six résidents sur dix (61 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine. Près de 1 résident sur 5 (19 %<sup>E</sup>) a eu besoin de plus d'une semaine, mais de moins de deux semaines pour reprendre ses activités quotidiennes.
- Les deux tiers (67 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leur administration municipale (35 %<sup>E</sup>), d'un membre de la famille (25 %<sup>E</sup>), d'un voisin (22 %<sup>E</sup>) ou d'un ami (20 %<sup>E</sup>).

- Le quart (23 %) des résidents de Medicine Hat qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Parmi les personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, 11 %<sup>E</sup> ont subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (74 %) des résidents de Medicine Hat vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (50 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Six résidents sur dix (58 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le quart (27 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur cinq (18 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 3 résidents sur 5 (60 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Deux résidents sur trois (65 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Dans l'ensemble, 4 résidents de Medicine Hat sur 10 (41 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Medicine Hat ne différait pas beaucoup de celui des résidents de l'ensemble des 10 provinces canadiennes; toutefois, on observait quelques différences entre les résidents de Medicine Hat et de l'Alberta dans son ensemble. Les proportions de résidents de Medicine Hat qui avaient deux mesures de précaution (31 %) et deux mesures de protection contre les incendies en place (40 %) étaient considérablement plus élevées que les proportions observées chez les Albertains (23 % et 31 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- Les types de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents de Medicine Hat ne différaient pas beaucoup de celles mises en place par les résidents de l'Alberta ou du Canada en général. Lorsqu'il y avait des différences significatives entre les types d'activités de planification des mesures d'urgence, les résidents de Medicine Hat étaient toujours plus susceptibles d'avoir entrepris une activité donnée que les résidents de l'ensemble de l'Alberta ou du Canada en général. À titre d'exemple, parmi ceux qui ont mentionné qu'ils disposaient d'un plan d'évacuation, les résidents de Medicine Hat (56 %) étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir fait un exercice d'évacuation ou l'examen de leur plan au cours des 12 derniers mois que les Albertains (45 %) ou les Canadiens (46 %). Par ailleurs, les résidents de Medicine Hat (44 %) étaient aussi plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient un endroit sûr où les membres du ménage se rassembleront en cas d'urgence que les résidents de la province ou du Canada en général (33 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de 6 résidents de Medicine Hat sur 10 (57 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (87 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, les trois quarts (76 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Plus de 6 résidents sur 10 disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner s'ils devaient évacuer leur demeure (66 %) ou pour obtenir du soutien affectif (63 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (61 %). Environ le quart (26 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 13 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de confiance envers les gens du voisinage, d'auto-efficacité et de participation à des activités politiques étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Medicine Hat, Alberta, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	34
Nouvelles sur Internet	28
Nouvelles à la télévision	28
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Administration municipale	33
Société de services publics	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	58
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	35
Nouvelles à la télévision	23
Service de police ou d'application de la loi	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	40
Nouvelles à la radio	19 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	14 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	34 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	25 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	22 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
F	F

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

**Note** : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Medicine Hat, Alberta, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Medicine Hat	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	18	17	17

Deux activités	24	25	25
Trois activités	31	26	27
Quatre activités	19	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	18	21	16
Une mesure	23	27	27
Deux mesures	31 *	23	28
Trois mesures	20	18	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	14	14	14
Deux mesures	40 *	31	38
Trois mesures	41	48	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ ) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**  
**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Medicine Hat, Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Medicine Hat	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	64	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	56 ***	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	44 ***	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	72 **	69	59
Copies des documents importants	52	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	74 *	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	60	64	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	54	49	58
Source de chaleur de rechange	48	45	48
Génératrice d'appoint	27	22	23
Source d'eau supplémentaire	47	41	43

Autre mesure <sup>5</sup>	22	17	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	96	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	65	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	60	65	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Medicine Hat, Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	29	45
Non	38 <sup>E</sup>	22 <sup>E</sup>	28 <sup>E *</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	31	46
Non	41	22 <sup>E</sup>	33
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	58	36 <sup>E</sup>	50
Non	49	26	40
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	24 <sup>E</sup>	43
Non	46	34	41
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	56	39	50
Non	47	21 <sup>E *</sup>	36
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	59	26	48
Non	44 <sup>*</sup>	31	36

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Lethbridge (agglomération de recensement), Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Lethbridge ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Lethbridge, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Lethbridge estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (95 %), les feux de forêt (74 %), les sécheresses (70 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (68 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio en premier pour obtenir de l'aide et de l'information dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (34 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (31 %) (tableau 1.1). S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (41 %<sup>E</sup>) ou en cas d'acte ou de menace terroriste (38 %<sup>E</sup>), les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide ou de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (54 %). En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale pour obtenir de l'aide et de l'information (49 %); en cas de panne de courant prolongée, les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics (28 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- La moitié (51 %) des résidents de Lethbridge ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Pour les trois quarts (76 %) d'entre eux, la situation d'urgence ou la catastrophe était assez grave pour entraîner une importante perturbation de leurs activités quotidiennes.
- Les feux de forêt (38 %), les inondations (31 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (30 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Lethbridge.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (57 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (56 %), et le fait de devoir faire bouillir l'eau potable ou boire de l'eau embouteillée (48 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (44 %), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (29 %).
- La plupart (86 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 24 %<sup>E</sup> dans les 24 heures; 34 % en l'espace d'un jour ou deux; 19 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours; et 9 %<sup>E</sup> dans les six à sept jours.



- Environ 6 résidents sur 10 (58 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement; un grand nombre d'entre eux se sont tournés vers un membre de la famille (29 %<sup>E</sup>) ou leur administration municipale (26 %<sup>E</sup>).
- Un résident de Lethbridge sur cinq (21 %<sup>E</sup>) qui a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Quatre résidents de Lethbridge sur cinq (82 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (54 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident de Lethbridge sur 10 (6 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Six résidents de Lethbridge sur dix (59 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 3 résidents sur 10 (30 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. En revanche, près de 2 résidents sur 10 (17 %) vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (99 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, tandis que 7 résidents sur 10 (71 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Environ 6 résidents sur 10 (62 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Près de la moitié (47 %) des résidents de Lethbridge ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En général, le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents de Lethbridge ne différait pas beaucoup de ce qu'on observait chez les résidents de l'Alberta ou des 10 provinces canadiennes. Toutefois, il y avait des différences pour ce qui est du nombre d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises. Par exemple, les résidents de Lethbridge (25 %) étaient plus susceptibles que les Canadiens (19 %) d'avoir mis en place les quatre activités de planification des mesures d'urgence<sup>8</sup>.
- On observait des différences entre les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Lethbridge comparativement aux résidents de l'Alberta et du Canada en général. Il est intéressant de noter que lorsqu'il y avait des différences, les résidents de Lethbridge étaient toujours plus susceptibles que les Albertains et les Canadiens en général d'avoir entrepris des activités ou des mesures. À titre d'exemple, les résidents de Lethbridge étaient plus susceptibles d'avoir une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence (74 %), un plan d'évacuation (71 %) et un endroit sûr où les membres du ménage se rassembleront en cas d'urgence (43 %) comparativement aux Albertains et aux Canadiens.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (54 %) des résidents de Lethbridge éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (86 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (77 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (66 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (58 %). Trois résidents sur dix (29 %) disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de confiance envers les gens du voisinage, de soutien social, d'auto-efficacité et de participation à des activités politiques n'étaient pas associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Lethbridge, Alberta, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	34
Nouvelles sur Internet	29
Nouvelles à la télévision	25
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	28
Administration municipale	24
Nouvelles à la radio	19
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	54
Nouvelles sur Internet	18 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles sur Internet	23
Nouvelles à la télévision	19
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	49
Nouvelles sur Internet	18 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	38 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	23 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	23 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	41 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	22 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	16 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note :</b> Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Lethbridge, Alberta, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Lethbridge	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup> **	8	8

Une activité	12 <sup>E</sup> ***	17	17
Deux activités	28	25	25
Trois activités	29	26	27
Quatre activités	25 **	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	17	21	16
Une mesure	23	27	27
Deux mesures	29	23	28
Trois mesures	24 *	18	20
Quatre mesures	6 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	13	14	14
Deux mesures	36	31	38
Trois mesures	47	48	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Lethbridge, Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Lethbridge	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	71 ***	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	45	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	43 ***	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	60	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	53 *	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	68 **	69	59
Copies des documents importants	56	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	74 ***	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	67	64	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	55 *	49	58

Source de chaleur de rechange	46	45	48
Génératrice d'appoint	28 *	22	23
Source d'eau supplémentaire	47	41	43
Autre mesure <sup>5</sup>	18	17	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 *	96	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	62	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	71	65	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Lethbridge, Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	54	27	49
Non	45	34 <sup>E</sup>	38 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	56	27	52
Non	48	30	38 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	64	35 <sup>E</sup>	53
Non	50	28	44
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	62	29	52
Non	44 *	30	40
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	58	34	49
Non	51	27	45
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			

Oui †	56	34	51
Non	52	25	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex., maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (7 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 13 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de Calgary (région métropolitaine de recensement), Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Calgary ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Calgary, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Calgary estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (92 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (61 %) et les inondations (58 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'information et de l'aide en cas d'acte ou de menace terroriste (37 %), de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (32 %), ou d'accident industriel ou pendant le transport (28 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (37 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (34 %). Par ailleurs, les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (31 %<sup>E</sup>) et à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (26 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Quatre résidents de Calgary sur dix (41 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, la majorité (71 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (80 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Calgary, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (10 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (74 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (57 %), et le fait de devoir faire bouillir l'eau potable avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée (33 %). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (49 %), le fait de devoir évacuer sa demeure (17 %<sup>E</sup>) et l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (10 %<sup>E</sup>).
- Près des deux tiers (65 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 8 %<sup>E</sup> dans les 24 heures; 16 %<sup>E</sup> dans un délai d'un à deux jours; 19 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours; et 21 %<sup>E</sup> dans les six à sept jours.
- Six résidents sur dix (59 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de leur administration municipale (35 %<sup>E</sup>) ou d'un membre de la famille (25 %<sup>E</sup>).

- Moins de 1 résident de Calgary sur 5 (16 %<sup>E</sup>) qui a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Par ailleurs, 1 résident sur 10 (11 %<sup>E</sup>) a indiqué avoir subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents de Calgary sur dix (69 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et 4 résidents sur 10 (42 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (9 %) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de 4 résidents sur 10 (43 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 1 résident sur 5 (19 %) vivait dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ le quart (24 %) des résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (97 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 3 résidents sur 5 (59 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Deux résidents sur trois (67 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Moins de la moitié (45 %) des résidents de Calgary ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents de Calgary différait parfois considérablement de celui des résidents de l'Alberta ou des 10 provinces canadiennes en général. À titre d'exemple, les résidents de Calgary étaient moins susceptibles d'avoir mis en place trois (15 %) ou quatre (4 %<sup>E</sup>) mesures de précaution par rapport aux Albertains (18 % et 6 %, respectivement) et à l'ensemble des Canadiens (20 % et 7 %, respectivement). Les résidents de Calgary (32 %) étaient aussi moins susceptibles que les Canadiens (38 %) d'avoir mis en place deux mesures de protection contre les incendies<sup>8</sup>.
- Il y avait un certain nombre de différences importantes entre les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Calgary comparativement aux résidents de l'Alberta et du Canada dans son ensemble. Lorsqu'il y avait des différences, les résidents de Calgary étaient presque toujours moins susceptibles d'avoir entrepris des activités ou des mesures. Par exemple, les résidents de Calgary étaient moins susceptibles d'avoir désigné un endroit sûr où les membres du ménage se rassembleront en cas d'urgence (27 %) ou de posséder une génératrice d'appoint (10 %) ou un extincteur d'incendie fonctionnel (59 %) que les Albertains et les Canadiens en général. Les résidents de Calgary (67 %) étaient toutefois plus susceptibles que les Canadiens (60 %) d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- La moitié (49 %) des résidents de Calgary éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (85 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, 8 sur 10 (78 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ 6 résidents sur 10 disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (64 %) ou pour obtenir du soutien affectif (61 %) et de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Le quart (25 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 8 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données



**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Calgary, Alberta, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la télévision	32
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles sur Internet	24
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	26
Administration municipale	25
Nouvelles à la radio	20
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	34
Nouvelles à la télévision	25
Nouvelles à la radio	21
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la télévision	28
Nouvelles à la radio	26
Nouvelles sur Internet	21
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	37
Nouvelles à la télévision	22
Nouvelles à la radio	21
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	37
Nouvelles à la radio	33
Service de police ou d'application de la loi	21 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	31 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	30 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Calgary, Alberta, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Calgary	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9	8	8
Une activité	20	17	17
Deux activités	27	25	25

Trois activités	24	26	27
Quatre activités	18	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	24 **	21	16
Une mesure	28	27	27
Deux mesures	24	23	28
Trois mesures	15 ***	18	20
Quatre mesures	4 <sup>E</sup> ***	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	15	14	14
Deux mesures	32 **	31	38
Trois mesures	45	48	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Calgary.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Calgary, Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Calgary	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	58 *	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	42	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	27 ***	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	52	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	39 **	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	65 ***	69	59
Copies des documents importants	54	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	66	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4 6</sup>	64	64	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	49 **	49	58
Source de chaleur de rechange	44	45	48
Génératrice d'appoint	10 ***	22	23

Source d'eau supplémentaire	37 **	41	43
Autre mesure <sup>5</sup>	15 **	17	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	96	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	67 **	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	59 ***	65	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Calgary.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Calgary, Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	46	23	55
Non <sup>7 8</sup>	30 <sup>E</sup> *	F	36 *
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	47	25	58
Non <sup>8</sup>	35 *	13 <sup>E</sup> *	39 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	51	28 <sup>E</sup>	51
Non <sup>8</sup>	39	16 *	44
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>8</sup> †	51	21	53
Non <sup>8</sup>	32 *	15 <sup>E</sup>	38 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	47	24 <sup>E</sup>	58
Non <sup>8</sup>	39	16	39 *
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	44	23	48

Non <sup>b</sup>	39	14 <sup>E*</sup>	43
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>† catégorie de référence</p> <p>1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.</p> <p>2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.</p> <p>3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.</p> <p>4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».</p> <p>5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.</p> <p>6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.</p> <p>7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.</p> <p>8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex., maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (11 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité de Red Deer (agglomération de recensement), Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Red Deer ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Red Deer, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Red Deer estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (94 %), les tornades (64 %), les accidents industriels ou pendant le transport (63 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (63 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (57 %) ou en cas d'acte ou de menace terroriste (48 %). Ils ont aussi déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (38 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (28 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (51 %) ou de panne de courant prolongée (29 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (48 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Trois résidents de Red Deer sur dix (29 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, plus de la moitié (56 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (23 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Red Deer.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (61 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (52 %), et l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (39 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (46 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (39 %<sup>E</sup>).
- La plupart (84 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 30 %<sup>E</sup> dans un délai d'un à deux jours et 31 %<sup>E</sup> dans un délai de trois à cinq jours.
- Plus de la moitié (57 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un voisin (35 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup>.
- Le quart (26 %<sup>E</sup>) des résidents de Red Deer qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour

perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (76 %) des résidents de Red Deer vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et la moitié (53 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur vingt (5 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La moitié (50 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et le quart (26 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Le quart (24 %) des résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et environ 6 résidents sur 10 (63 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Les deux tiers (68 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Toutefois, moins de la moitié (44 %) des résidents de Red Deer ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En règle générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Red Deer ne différait pas beaucoup de ce qu'on observait chez les résidents de l'Alberta ou des 10 provinces canadiennes en général. Il y avait deux exceptions : les résidents de Red Deer (5 %<sup>E</sup>) étaient moins susceptibles de n'avoir participé à aucune activité de planification des mesures d'urgence, mais plus susceptibles de n'avoir mis en place aucune mesure de précaution (24 %) que les Canadiens en général (8 % et 16 %, respectivement)<sup>9</sup>.
- On constate des différences lorsque l'on compare les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Red Deer avec celles mises en place par les résidents de l'Alberta et du Canada. À titre d'exemple, les résidents de Red Deer (46 %) étaient plus susceptibles d'avoir désigné un endroit sûr où les membres du ménage se rassembleront en cas d'urgence, mais moins susceptibles de disposer d'une source de chaleur de rechange (36 %) que les Albertains (33 % et 45 %, respectivement) et les Canadiens (33 % et 48 %, respectivement). Par ailleurs, les résidents de Red Deer étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (69 %) et un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (68 %), mais moins susceptibles de posséder une radio à piles ou à manivelle (48 %), que les résidents canadiens en général.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- La moitié (52 %) des résidents de Red Deer éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (85 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (75 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (68 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (60 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (49 %). Le quart (25 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 6 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Red Deer, Alberta, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	38
Nouvelles à la télévision	25
Nouvelles sur Internet	20
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Administration municipale	29
Société de services publics	28
Nouvelles à la radio	14 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	48
Nouvelles à la télévision	18 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	28
Administration municipale	21 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	20
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	51
Nouvelles à la radio	16 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	13 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	48
Nouvelles à la radio	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	15 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	57
Nouvelles à la télévision	20 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tournaient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Red Deer, Alberta, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Red Deer	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	5 <sup>E</sup> **	8	8
Une activité	17 <sup>E</sup>	17	17
Deux activités	23	25	25
Trois activités	28	26	27



Quatre activités	25	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	24 **	21	16
Une mesure	24	27	27
Deux mesures	24	23	28
Trois mesures	19 <sup>E</sup>	18	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	11 <sup>E</sup>	14	14
Deux mesures	38	31	38
Trois mesures	44	48	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta. 3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Red Deer.  <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Red Deer, Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Red Deer	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	69 **	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	54	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	46 ***	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	58	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	74 **	69	59
Copies des documents importants	60	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	70	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	75	64	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	48 **	49	58
Source de chaleur de rechange	36 ***	45	48
Génératrice d'appoint	29	22	23
Source d'eau supplémentaire	45	41	43
Autre mesure <sup>5</sup>	24 <sup>†</sup>	17	21

<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98	96	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	68 **	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	63	65	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Red Deer.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Red Deer, Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	53	28	53
Non	44 <sup>E</sup>	F	26 <sup>E *</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	59	31	55
Non	41 <sup>*</sup>	16 <sup>E *</sup>	39 <sup>E *</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	65	33 <sup>E</sup>	61
Non <sup>7</sup>	49	25	40 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	62	34	48
Non <sup>7</sup>	42 <sup>*</sup>	18 <sup>E *</sup>	40
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	59	35 <sup>E</sup>	43
Non <sup>7</sup>	49	23 <sup>E</sup>	45
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	55	32	49
Non <sup>7</sup>	51	22 <sup>E</sup>	40

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (6 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité d'Edmonton (région métropolitaine de recensement), Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> d'Edmonton ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents d'Edmonton, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents d'Edmonton estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (87 %), les tornades (64 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (59 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils regarderaient les nouvelles à la télévision en premier pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'acte ou de menace terroriste (33 %), de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (29 %), ou d'accident industriel ou pendant le transport (25 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (47 %). En cas de panne de courant prolongée, les résidents s'adresseraient à leur société de services publics (39 %). En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents demanderaient de l'aide à leur administration municipale (33 %), et s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile, ils s'adresseraient à la police ou au service d'application de la loi (33 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Trois résidents d'Edmonton sur dix (30 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (67 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tornades (53 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents d'Edmonton, suivies des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (16 %<sup>E</sup>) et des inondations (14 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (48 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (43 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (39 %) ou de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (23 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (21 %<sup>E</sup>).
- Quatre résidents sur cinq (82 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; 3 résidents sur 5 (60 %) ont pu les reprendre en deux jours ou moins.
- Plus de la moitié (55 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (35 %<sup>E</sup>), d'un

voisin (22 %<sup>E</sup>) ou d'un ami (21 %<sup>E</sup>).

- Trois résidents d'Edmonton sur dix (29 %<sup>E</sup>) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Une petite proportion (7 %<sup>E</sup>) de résidents ont dit avoir subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## **Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies**

- Les trois quarts (74 %) des résidents d'Edmonton vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (48 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Quatre résidents sur dix (42 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 2 résidents sur 10 (19 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Près de 2 résidents sur 10 (22 %) vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (96 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les deux tiers (67 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Trois résidents sur cinq (59 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Toutefois, moins de la moitié (46 %) des résidents d'Edmonton ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de protection contre les incendies entreprises par les résidents d'Edmonton ne différait pas, de façon générale, de ce qu'on observait chez les résidents de l'Alberta et des 10 provinces canadiennes. Toutefois, il y avait des différences pour ce qui est des mesures de précaution. Par exemple, les résidents d'Edmonton étaient moins susceptibles d'avoir mis en place trois (15 %) ou quatre (4 %<sup>E</sup>) mesures de précaution que les Albertains (18 % et 6 %, respectivement) et les Canadiens (20 % et 7 %, respectivement). En fait, les résidents d'Edmonton (22 %) étaient beaucoup plus susceptibles de n'avoir aucune mesure de précaution en place comparativement aux résidents du Canada (16 %)<sup>8</sup>.
- Il y avait des différences significatives entre les types d'activités de planification des mesures d'urgence entreprises par les résidents d'Edmonton comparativement aux résidents canadiens. À titre d'exemple, les résidents d'Edmonton étaient plus susceptibles de disposer d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (67 %), d'un plan d'évacuation (66 %) et de copies des documents importants (59 %) que les Canadiens en général. Pour ce qui est des mesures de précaution, les résidents d'Edmonton étaient moins susceptibles de disposer d'une source de chaleur de rechange (40 %), d'une source d'eau supplémentaire (35 %) et d'une génératrice d'appoint (17 %) que les résidents de l'Alberta dans son ensemble et du Canada en général.

## **Rapports sociaux et sentiment d'appartenance**

- Moins de la moitié (43 %) des résidents d'Edmonton éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>9</sup> à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (85 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (72 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- Plus de la moitié des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (62 %)<sup>13</sup> et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (59 %)<sup>14</sup> ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (57 %)<sup>15</sup>. Environ le quart (27 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 8 % des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>16</sup>.

- Des niveaux élevés d'auto-efficacité, de soutien social et d'engagement communautaire étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents d'Edmonton, Alberta, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la télévision	29
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles sur Internet	22
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	39
Nouvelles à la radio	15
Administration municipale	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	47
Nouvelles à la télévision	20
Nouvelles sur Internet	17
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la télévision	25
Nouvelles à la radio	24
Nouvelles sur Internet	20
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	33
Nouvelles à la télévision	18
Nouvelles sur Internet	17
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la télévision	33
Nouvelles à la radio	30
Service de police ou d'application de la loi	24
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	33
Nouvelles à la télévision	26 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Edmonton, Alberta, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Edmonton	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	16	17	17
Deux activités	26	25	25
Trois activités	29	26	27
Quatre activités	19	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	22 <sup>**</sup>	21	16
Une mesure	31 <sup>***</sup>	27	27
Deux mesures	23 <sup>**</sup>	23	28
Trois mesures	15 <sup>***</sup>	18	20
Quatre mesures	4 <sup>E ***</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	15	14	14
Deux mesures	31 <sup>**</sup>	31	38
Trois mesures	46	48	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p><sup>**</sup> valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p><sup>***</sup> valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Edmonton.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**  
**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Edmonton, Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Edmonton	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	66 <sup>**</sup>	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	42	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	59 <sup>*</sup>	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	44	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	67 <sup>**</sup>	69	59
Copies des documents importants	59 <sup>**</sup>	55	53



Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	67	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	61	64	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	48 **	49	58
Source de chaleur de rechange	40 ***	45	48
Génératrice d'appoint	17 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	35 ***	41	43
Autre mesure <sup>5</sup>	20	17	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	96	96	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	59 <sup>†</sup>	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	67	65	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité d'Edmonton, Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	21	50
Non	41	15 <sup>E</sup>	40
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	22	54
Non	42 <sup>*</sup>	16 <sup>E</sup>	40 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7 8 †</sup>	57	18 <sup>E</sup>	56
Non <sup>9</sup>	45	18	43 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	21	45
Non	46	15	47

Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup>			
Oui <sup>†</sup>	53	19	51
Non <sup>9</sup>	47	18	46
Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>†</sup>	55	21	47
Non	43 <sup>*</sup>	15 <sup>E</sup>	47

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

<sup>†</sup> catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (32 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir du soutien affectif.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement.

- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure.
- 16 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Grande Prairie (agglomération de recensement), Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Grande Prairie ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Grande Prairie, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Grande Prairie estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (93 %), les accidents industriels ou pendant le transport (78 %) et les feux de forêt (73 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide et de l'information dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste (43 %), d'une émeute ou de l'agitation civile (37 %<sup>E</sup>), ou d'un accident industriel ou pendant le transport (26 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi indiqué qu'ils s'adresseraient à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (61 %), et à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (47 %). Ils ont aussi déclaré qu'ils écouteront d'abord les nouvelles à la radio pour obtenir de l'aide et de l'information en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (31 %), et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (29 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus du quart (28 %) des résidents de Grande Prairie ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, plus de la moitié (55 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (26 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Grande Prairie.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de devoir faire bouillir l'eau potable ou boire de l'eau embouteillée (51 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup> et le fait de manquer des jours de travail ou d'école (41 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (43 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (26 %<sup>E</sup>).
- Huit résidents sur dix (79 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et plus du tiers (37 %<sup>E</sup>), dans les 24 heures.
- Plus de la moitié (57 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement<sup>7</sup>.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents de Grande Prairie sur dix (69 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>8</sup>, et 4 résidents sur 10 (43 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2).
- Près de la moitié (46 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>9</sup>, et moins du quart (22 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Près du quart (23 %) des résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les deux tiers (65 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Environ 6 résidents sur 10 (63 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Moins de la moitié (44 %) des résidents de Grande Prairie ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En règle générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Grande Prairie ne différait pas beaucoup de celui des résidents de l'Alberta ou des 10 provinces canadiennes en général. Il y avait deux exceptions : les résidents de Grande Prairie étaient plus susceptibles de n'avoir aucune mesure de précaution en place (23 %) et moins susceptibles d'avoir trois mesures de précaution en place (14 %<sup>E</sup>) que les Canadiens (16 % et 20 %, respectivement)<sup>10</sup>.
- On constate des différences lorsque l'on compare les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Grande Prairie avec celles mises en place par les résidents de l'Alberta et du Canada en général. À titre d'exemple, les résidents de Grande Prairie étaient plus susceptibles d'avoir une génératrice d'appoint (30 %) que les résidents de l'Alberta (22 %) et du Canada (23 %), mais moins susceptibles d'avoir une source de chaleur de rechange (37 %, 45 % et 48 %, respectivement). Par ailleurs, les résidents de Grande Prairie étaient plus susceptibles de disposer d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (71 %), mais moins susceptibles d'avoir une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence (61 %) ou une radio à piles ou à manivelle (50 %) comparativement aux Canadiens (59 %, 69 % et 58 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de la moitié (47 %) des résidents de Grande Prairie éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>11</sup>.
- La plupart (84 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>12</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la majorité (76 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (60 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (60 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (51 %). Environ 1 résident sur 4 (23 %) avait un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 9 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés d'auto-efficacité, de soutien social, d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Grande Prairie, Alberta, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle	

Nouvelles à la radio	31
Nouvelles sur Internet	26
Nouvelles à la télévision	20
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	47
Nouvelles à la radio	12 <sup>E</sup>
Administration municipale	8 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	61
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	26
Nouvelles à la radio	25
Nouvelles sur Internet	17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	29
Nouvelles sur Internet	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	19 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	43
Nouvelles à la radio	26 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	21 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	37 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	26 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	26 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence <b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Grande Prairie, Alberta, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Grande Prairie	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	F	8	8
Une activité	19	17	17
Deux activités	26	25	25
Trois activités	24	26	27
Quatre activités	19	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			

Aucune	23 **	21	16
Une mesure	29	27	27
Deux mesures	24	23	28
Trois mesures	14 <sup>E</sup> **	18	20
Quatre mesures	8 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	11 <sup>E</sup>	14	14
Deux mesures	37	31	38
Trois mesures	44	48	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Grande Prairie.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Grande Prairie, Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Grande Prairie	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	64	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	49	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	34	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	52	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	47	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	71 **	69	59
Copies des documents importants	53	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	61 **	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	58	64	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	50 **	49	58
Source de chaleur de rechange	37 ***	45	48
Génératrice d'appoint	30 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	39	41	43
Autre mesure <sup>5</sup>	17	17	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98 *	96	98



Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	63	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	65	65	66

\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )

1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.

2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.

3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.

4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.

5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Grande Prairie, Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	24 <sup>E</sup>	44
Non	32 <sup>E *</sup>	20 <sup>E</sup>	42
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	55	29 <sup>E</sup>	46
Non	34 <sup>*</sup>	17 <sup>E</sup>	41
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	50	38 <sup>E</sup>	51
Non <sup>7</sup>	42	19 <sup>E *</sup>	43
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	47	27 <sup>E</sup>	51
Non	42	19 <sup>E</sup>	39
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>8 †</sup>	50	34 <sup>E</sup>	53
Non <sup>7</sup>	41	19 <sup>E</sup>	41
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	54	33	54
Non	34 <sup>*</sup>	12 <sup>E *</sup>	34 <sup>*</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si la situation d'urgence que les répondants ont vécue les a obligés à faire bouillir l'eau avant de la consommer ou à boire de l'eau embouteillée.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 8 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 9 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 10 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 11 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 12 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (16 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.



## Feuillelet d'information

# Collectivité de Wood Buffalo (agglomération de recensement), Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Wood Buffalo ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Wood Buffalo, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3 4 5</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Wood Buffalo estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (93 %), les feux de forêt (91 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (87 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi pour obtenir de l'aide et de l'information s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (46 %), ou un acte ou une menace terroriste (36 %). Ils ont déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio dans le cas d'un accident industriel ou pendant le transport (28 %) ou d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (26 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé (53 %) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle. En cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus, ils ont déclaré qu'ils demanderaient d'abord de l'aide à leur société de services publics (47 %), et en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents s'adresseraient d'abord à leur administration municipale (40 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>6</sup>

- Près de 4 résidents de Wood Buffalo sur 10 (38 %) ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les deux tiers (66 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (42 %<sup>E</sup>) et les feux de forêt (33 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Wood Buffalo.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (64 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (55 %), et le fait de devoir faire bouillir l'eau avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée (40 %<sup>E</sup>). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (32 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (30 %<sup>E</sup>).
- Près des trois quarts (72 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; le quart (26 %<sup>E</sup>) d'entre eux ont pu les reprendre dans un délai de trois à cinq jours.
- Six résidents sur dix (60 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (40 %<sup>E</sup>) ou de leur

administration municipale (35 %<sup>E</sup>).

- Environ le quart (23 %<sup>E</sup>) des résidents de Wood Buffalo qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents de Wood Buffalo sur dix (71 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et plus de 4 résidents sur 10 (44 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Environ 1 résident sur 10 (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près de la moitié (46 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et moins du quart (22 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins du quart (22 %) des résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (98 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et environ les trois quarts (73 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Les trois quarts (76 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Six résidents de Wood Buffalo sur dix (61 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En règle générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Wood Buffalo ne différait pas beaucoup de celui des résidents de l'Alberta ou des 10 provinces canadiennes en général. Toutefois, il y avait des différences pour ce qui est du nombre de mesures de protection contre les incendies mises en place. À titre d'exemple, les résidents de Wood Buffalo étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies que les résidents de l'Alberta et du Canada (61 %, 48 % et 42 %, respectivement)<sup>9</sup>.
- Les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Wood Buffalo ne différaient pas beaucoup de celles mises en place par les résidents de l'Alberta et du Canada. Il y avait toutefois quelques exceptions. Par exemple, si les résidents de Wood Buffalo étaient plus susceptibles de disposer d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (72 %), ils étaient moins susceptibles d'avoir une radio à piles ou à manivelle (44 %) comparativement aux Canadiens (59 % et 58 %, respectivement). Par ailleurs, les résidents de Wood Buffalo étaient plus susceptibles d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (76 %) et un extincteur d'incendie fonctionnel (73 %) que les résidents de l'Alberta (65 % dans les deux cas) et le Canada (60 % et 66 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de la moitié (47 %) des résidents de Wood Buffalo éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (79 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (78 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (60 %) ou pour obtenir du soutien affectif (59 %) et de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (53 %). Plus du quart (28 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, 9 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, n'étaient pas souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Wood Buffalo, Alberta, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	26
Nouvelles sur Internet	20
Administration municipale	19
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	47
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
Administration municipale	17 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	53
Nouvelles à la radio	19 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	10 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	28
Service de police ou d'application de la loi	24
Administration municipale	18 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	40
Nouvelles à la radio	24 <sup>E</sup>
Famille	8 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	36
Nouvelles à la radio	29
Administration municipale	15 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	46
Nouvelles à la radio	25 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Wood Buffalo, Alberta, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Wood Buffalo	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	17 <sup>E</sup>	17	17

Deux activités	27	25	25
Trois activités	26	26	27
Quatre activités	18	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	22 **	21	16
Une mesure	28	27	27
Deux mesures	24	23	28
Trois mesures	17 <sup>E</sup>	18	20
Quatre mesures	5 <sup>E</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	9 <sup>E</sup> ***	14	14
Deux mesures	24 ***	31	38
Trois mesures	61 ***	48	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ ) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ ) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta. 3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Wood Buffalo. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Wood Buffalo, Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Wood Buffalo	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	62	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	50	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	31	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	62	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	45	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	72 **	69	59
Copies des documents importants	52	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	65	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	73	64	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	44 **	49	58
Source de chaleur de rechange	41	45	48

Génératrice d'appoint	25	22	23
Source d'eau supplémentaire	39	41	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	17	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98 <sup>*</sup>	96	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	76 <sup>***</sup>	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	73 <sup>***</sup>	65	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Wood Buffalo, Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques<sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47	25	64
Non	34 <sup>E</sup>	F	65
<b>Haut niveau d'engagement communautaire<sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47	24 <sup>E</sup>	67
Non	39	21 <sup>E</sup>	63
<b>Haut niveau de soutien social<sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	32 <sup>E</sup>	76
Non <sup>7</sup>	42	19 <sup>E</sup>	58 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité<sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	47	21 <sup>E</sup>	66
Non <sup>7</sup>	42	24 <sup>E</sup>	59
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	50	25 <sup>E</sup>	64
Non <sup>7</sup>	43	22 <sup>E</sup>	62
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	48	27 <sup>E</sup>	66



Non	41	18 <sup>E</sup>	60
-----	----	-----------------	----

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence  
F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 Il est bon de noter que les données de l'EPUR ont été recueillies entre janvier et juin 2014.
- 6 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (22 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Les petites collectivités, Alberta

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de l'Alberta ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>1 2 3</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de l'Alberta, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les personnes vivant dans les petites collectivités de l'Alberta estimaient que les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (89 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (72 %) et les feux de forêt (64 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (61 %), à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (57 %), et à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (57 %), un acte ou une menace terroriste (47 %) ou encore un accident industriel ou pendant le transport (25 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (42 %), et qu'ils écouterait les nouvelles à la radio en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (29 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près du tiers (31 %) des résidents des petites collectivités de l'Alberta ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, la majorité (61 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (36 %<sup>E</sup>) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (17 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents des petites collectivités de l'Alberta.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (67 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (59 %), et le fait de devoir faire bouillir l'eau potable ou boire de l'eau embouteillée (45 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (48 %), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (28 %<sup>E</sup>).
- Sept résidents sur dix (71 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine, et la moitié (35 %<sup>E</sup>) ont pu les reprendre en deux jours ou moins.
- Plus de la moitié (56 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (23 %<sup>E</sup>) ou de leur administration municipale (23 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup>.

- Quatre résidents sur dix (39 %<sup>E</sup>) des petites collectivités de l'Alberta qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Sept résidents sur dix (70 %) des petites collectivités de l'Alberta vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et environ la moitié (48 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur dix (11 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Environ 6 résidents sur 10 (62 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et 4 résidents sur 10 (40 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Plus de 1 résident sur 10 (13 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La plupart (94 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et la majorité (73 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Sept résidents sur dix (69 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Plus de la moitié (54 %) des résidents des petites collectivités de l'Alberta ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Il y avait d'importantes différences entre le nombre de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution prises par les résidents des petites collectivités de l'Alberta et le nombre correspondant chez les résidents de l'Alberta et des 10 provinces canadiennes. À titre d'exemple, une plus forte proportion de résidents des petites collectivités de l'Alberta ont déclaré qu'ils avaient mis en place trois ou quatre mesures de précaution (28 % et 12 %, respectivement) par rapport aux Albertains (18 % et 6 %, respectivement) et aux Canadiens (20 % et 7 %, respectivement) en général. Les résidents des petites collectivités de l'Alberta étaient aussi beaucoup plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies (54 %) comparativement aux résidents de l'Alberta en général et du Canada dans son ensemble (48 % et 42 %, respectivement)<sup>9</sup>.
- On constate aussi des différences lorsque l'on compare les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents des petites collectivités de l'Alberta avec celles mises en place par les résidents de l'Alberta et du Canada en général. Par exemple, les proportions de résidents des petites collectivités de l'Alberta qui disposaient d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (75 %), d'une source de chaleur de rechange (57 %), d'une génératrice d'appoint (43 %), d'une source d'eau supplémentaire (54 %) et d'un extincteur d'incendie fonctionnel (73 %) étaient considérablement plus élevées que les proportions correspondantes chez les résidents de l'Alberta et du Canada en général.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (54 %) des résidents des petites collectivités de l'Alberta éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La plupart (87 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (82 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (67 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (64 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Trois résidents sur dix (29 %) disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, environ 1 résident sur 10 (12 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités de l'Alberta, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	29
Nouvelles à la télévision	24
Nouvelles sur Internet	17
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	57
Administration municipale	9 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	61
Nouvelles à la radio	12 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	11 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	25
Nouvelles à la radio	22
Administration municipale	15 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	42
Nouvelles à la radio	13 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	10 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	47
Nouvelles à la radio	22 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	15 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	57
Nouvelles à la radio	20 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<p><sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.</p> <p><b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de l'Alberta, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités de l'Alberta	Alberta	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			

Aucune	11 <sup>E</sup>	8	8
Une activité	14	17	17
Deux activités	22	25	25
Trois activités	27	26	27
Quatre activités	21	20	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13 <sup>*</sup>	21	16
Une mesure	22 <sup>***</sup>	27	27
Deux mesures	22 <sup>**</sup>	23	28
Trois mesures	28 <sup>***</sup>	18	20
Quatre mesures	12 <sup>***</sup>	6	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	12 <sup>E</sup>	14	14
Deux mesures	28 <sup>**</sup>	31	38
Trois mesures	54 <sup>***</sup>	48	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour l'Alberta.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour les petites collectivités de l'Alberta.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de l'Alberta, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités de l'Alberta	Alberta	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	64	63	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	51	45	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	37	33	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	55	55
Trousse d'urgence pour la maison	46	43	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	75 <sup>***</sup>	69	59
Copies des documents importants	50	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	70	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	68	64	62

<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	50 **	49	58
Source de chaleur de rechange	57 ***	45	48
Génératrice d'appoint	43 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	54 ***	41	43
Autre mesure <sup>5</sup>	14 **	17	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	94	96	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel	69 **	65	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	73 ***	65	66
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités de l'Alberta, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	55	45	58
Non <sup>7</sup>	32 <sup>E</sup> *	29 <sup>E</sup> *	43 *
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	57	49	66
Non <sup>8</sup>	39 *	30 *	42 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>8 †</sup>	58	52	56
Non	46	34 *	51
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	47	61
Non <sup>8</sup>	43	34 *	47 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	58	46	65
Non <sup>8 9</sup>	42 *	36	44 *

Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>†</sup>	50	40	53
Non <sup>8 9</sup>	46	40	54

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

<sup>†</sup> catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 16 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).



- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés. 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (15 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuille d'information

# Collectivité de Kelowna (région métropolitaine de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Kelowna ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Kelowna, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Kelowna estimaient que les feux de forêt (96 %), les canicules (67 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (63 %) et les sécheresses (58 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (45 %), et à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (44 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (39 %) ou en cas d'acte ou de menace terroriste (27 %<sup>E</sup>). Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (39 %), qu'ils liraient les nouvelles sur Internet en cas d'accident industriel ou pendant le transport (29 %), et qu'ils écouterait les nouvelles à la radio en cas de situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou de catastrophe naturelle (27 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Plus de la moitié (54 %) des résidents de Kelowna ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Près des deux tiers (64 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les feux de forêt (75 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Kelowna, suivis des tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (9 %<sup>E</sup>) et des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (7 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (54 %), le fait de manquer des jours de travail ou d'école (46 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques à la maison (33 %<sup>E</sup>) et l'incapacité de chauffer ou de climatiser sa demeure (29 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (59 %), l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (31 %) et l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (6 %<sup>E</sup>).
- Six résidents sur dix (59 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 10 %<sup>E</sup> ont pu les reprendre dans les 24 heures; 14 %<sup>E</sup> en l'espace d'un jour ou deux; 20 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours; et 14 %<sup>E</sup> dans les six à sept jours.

- Près des trois quarts (73 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (32 %<sup>E</sup>), d'un premier intervenant (28 %<sup>E</sup>) ou de la police (27 %<sup>E</sup>).
- Un résident de Kelowna sur cinq (19 %<sup>E</sup>) qui a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières. Parmi les personnes ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe, 1 résident sur 10 (12 %<sup>E</sup>) a subi des séquelles émotives ou psychologiques à long terme.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des trois quarts (73 %) des résidents de Kelowna vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (50 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Près de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- La moitié (51 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le quart (25 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur cinq (20 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (98 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 3 résidents sur 4 (74 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Deux résidents sur trois (65 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Dans l'ensemble, environ la moitié (52 %) des résidents de Kelowna ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En règle générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Kelowna n'était pas très différent de ce qu'on observait chez les résidents de la Colombie-Britannique et de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. Il y avait quelques exceptions : par exemple, les résidents de Kelowna étaient plus susceptibles de n'avoir aucune mesure de précaution en place (20 %) et moins susceptibles d'avoir les quatre mesures de précaution en place (4 %<sup>E</sup>) que les résidents de la Colombie-Britannique (13 % et 8 %, respectivement) et du Canada (16 % et 7 %, respectivement). En ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies, les résidents de Kelowna étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures (52 %) que les résidents à l'échelle provinciale (38 %) et à l'échelle nationale (42 %) <sup>8</sup>.
- Quelques différences ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures mises en place par les résidents de Kelowna comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada en général. Les résidents de Kelowna étaient moins susceptibles de disposer d'une radio à piles ou à manivelle (50 %) ou d'une trousse d'urgence pour la maison (42 %) que les résidents de la Colombie-Britannique (59 % et 55 %, respectivement) et du Canada (58 % et 47 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Près de 6 résidents de Kelowna sur 10 (57 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La plupart (84 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (80 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (70 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (66 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (64 %). Environ 3 résidents sur 10 (32 %) disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (10 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>12</sup>.
- En règle générale, la participation à des activités sociales ou politiques n'avait pas une grande incidence sur le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Kelowna (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Kelowna, Colombie-Britannique, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles sur Internet	26
Nouvelles à la télévision	24
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	44
Nouvelles à la radio	17
Administration municipale	11 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	45
Nouvelles sur Internet	21
Nouvelles à la radio	19
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles sur Internet	29
Nouvelles à la radio	20
Service de police ou d'application de la loi	19 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	39
Nouvelles à la radio	21
Nouvelles sur Internet	19
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	27 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	24 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	39
Nouvelles sur Internet	25 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kelowna, Colombie-Britannique, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Kelowna	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	6	8

Une activité	17	15	17
Deux activités	23	22	25
Trois activités	31	29	27
Quatre activités	19 <sup>*</sup>	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	20 <sup>***</sup>	13	16
Une mesure	26	24	27
Deux mesures	26	27	28
Trois mesures	21	23	20
Quatre mesures	4 <sup>E***</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies<sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	9 <sup>***</sup>	14	14
Deux mesures	32 <sup>***</sup>	40	38
Trois mesures	52 <sup>***</sup>	38	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Kelowna.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kelowna, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Kelowna	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	73 <sup>**</sup>	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	50	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	52	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	42 <sup>***</sup>	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	62	58	59
Copies des documents importants	55	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	65	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	70	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	50 <sup>***</sup>	59	58

Source de chaleur de rechange	48 *	55	48
Génératrice d'appoint	19	22	23
Source d'eau supplémentaire	41 *	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98 *	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	65 *	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	74 **	69	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Kelowna, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	49	24	52
Non	57	29 <sup>E</sup>	49
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	52	24	53
Non	48	25	49
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	60	29	55
Non	47 *	23	50
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	56	29	53
Non	45	20 <sup>E</sup>	50
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	26	60
Non <sup>7</sup>	51	24	46 *

Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>7 †</sup>	54	28	52
Non	47	21 <sup>E</sup>	52

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (13 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.





## Feuillelet d'information Collectivité de Vernon (agglomération de recensement), Colombie- Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Vernon ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Vernon, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Vernon estimaient que les feux de forêt (88 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (64 %) et les canicules (59 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (59 %), à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (59 %), et à la police ou au service d'application de la loi en cas d'acte ou de menace terroriste (50 %<sup>E</sup>), ou s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (40 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (39 %), et qu'ils écouteront les nouvelles à la radio dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (37 %), ou d'un accident industriel ou pendant le transport (30 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Le quart (25 %) des résidents de Vernon ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Les deux tiers (68 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les feux de forêt (44 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Vernon, suivis des inondations (25 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (62 %) et le fait de manquer des jours de travail ou d'école (54 %). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (42 %<sup>E</sup>) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (19 %<sup>E</sup>).
- Près des deux tiers (65 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; environ le quart (23 %<sup>E</sup>) d'entre eux ont pu les reprendre en six à sept jours.
- Près des trois quarts (73 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part de premiers intervenants (28 %<sup>E</sup>).

- Le tiers (33 %<sup>E</sup>) des résidents de Vernon qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (75 %) des résidents de Vernon vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et la moitié (49 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Environ 1 résident sur 20 (6 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près de 6 résidents sur 10 (57 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 3 résidents sur 10 (30 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 résident sur 5 (17 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (97 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (76 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Les deux tiers (66 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Un peu plus de la moitié (54 %) des résidents de Vernon ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En règle générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Vernon n'était pas très différent de ce qu'on observait chez les résidents de la Colombie-Britannique et de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. En ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies, les résidents de Vernon étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures (54 %) que les résidents à l'échelle provinciale (38 %) et à l'échelle nationale (42 %)<sup>8</sup>.
- Lorsqu'il y avait des différences significatives entre les types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Vernon comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada, les résidents de Vernon étaient presque toujours plus préparés. À titre d'exemple, les résidents de Vernon étaient plus susceptibles de disposer d'un extincteur d'incendie fonctionnel (76 %) et d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (70 %) que les résidents de la Colombie-Britannique (69 % et 58 %, respectivement) et du Canada (66 % et 59 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Six résidents de Vernon sur dix (59 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- La grande majorité (89 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (90 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (65 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (60 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (58 %). Trois résidents sur dix (30 %) disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (11 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>11</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Vernon, Colombie-Britannique, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup>	

Nouvelles à la radio	37
Nouvelles à la télévision	23
Nouvelles sur Internet	21
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	59
Nouvelles à la radio	12 <sup>E</sup>
Voisins	5 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	59
Nouvelles sur Internet	20 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	14 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	30
Service de police ou d'application de la loi	20 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	18 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	39
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	15 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>2</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	50 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	40
Nouvelles à la radio	29 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 13 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Vernon, Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Vernon	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup>	6	8
Une activité	16	15	17
Deux activités	26	22	25
Trois activités	30	29	27
Quatre activités	19 <sup>*</sup>	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			

Aucune	17	13	16
Une mesure	23	24	27
Deux mesures	27	27	28
Trois mesures	21	23	20
Quatre mesures	9 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	9 <sup>E</sup> ***	14	14
Deux mesures	32 <sup>*</sup>	40	38
Trois mesures	54 ***	38	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Vernon, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Vernon	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	70 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	51	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	39	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	46 <sup>*</sup>	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	70 ***	58	59
Copies des documents importants	56	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	66	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	53	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	53	59	58
Source de chaleur de rechange	56 **	55	48
Génératrice d'appoint	22	22	23
Source d'eau supplémentaire	46	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	97	95	98

Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	66 <sup>*</sup>	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	76 <sup>***</sup>	69	66

\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)

1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.

2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.

3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.

4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.

5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.

6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Vernon, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques<sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	50	31	55
Non	48 <sup>E</sup>	F	47 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire<sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	52	33	55
Non	43	22 <sup>E</sup>	50
<b>Haut niveau de soutien social<sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	61	36 <sup>E</sup>	69
Non	44 <sup>*</sup>	28	48 <sup>*</sup>
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité<sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	53	34	62
Non	45	24 <sup>E</sup>	43 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	59	39	58
Non <sup>7</sup>	40 <sup>*</sup>	22 <sup>E*</sup>	52
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	57	35	60
Non	40 <sup>*</sup>	23 <sup>E*</sup>	47

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (17 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Kamloops (agglomération de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Kamloops ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Kamloops, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Kamloops estimaient que les feux de forêt (91 %), les accidents industriels ou pendant le transport (70 %) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (65 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (60 %), à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée durant 24 heures ou plus (59 %), et à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (45 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (38 %), et qu'ils écouteront les nouvelles à la radio dans le cas d'un acte ou d'une menace terroriste (35 %<sup>E</sup>), d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (29 %), ou d'un accident industriel ou pendant le transport (29 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ le quart (27 %) des résidents de Kamloops ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, 6 sur 10 (61 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les feux de forêt (70 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Kamloops.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (68 %) et le fait de manquer des jours de travail ou d'école (40 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient le fait de devoir évacuer sa demeure (55 %) et l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (33 %<sup>E</sup>).
- Près des deux tiers (64 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine.
- Six résidents sur dix (61 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (38 %<sup>E</sup>).
- Le quart (24 %<sup>E</sup>) des résidents de Kamloops qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour



perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Près des trois quarts (73 %) des résidents de Kamloops vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (54 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur vingt (5 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près de la moitié (48 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et plus de 1 résident sur 5 (22 %) vivait dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 résident sur 5 (18 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (96 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et près des trois quarts (72 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Six résidents sur dix (59 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Près de la moitié (45 %) des résidents de Kamloops ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Kamloops différait parfois de celui des résidents de la Colombie-Britannique ou des 10 provinces canadiennes en général. Par exemple, les résidents de Kamloops étaient moins susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (4 %<sup>E</sup>) que les résidents de la Colombie-Britannique (8 %) et du Canada (7 %)<sup>8</sup>.
- Des différences ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Kamloops comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada en général. À titre d'exemple, les résidents de Kamloops étaient plus susceptibles de disposer d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (71 %), mais moins susceptibles d'avoir une radio à piles ou à manivelle (51 %) ou une source d'eau supplémentaire (34 %) comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique (58 %, 59 % et 48 %, respectivement) et du Canada (59 %, 58 % et 43 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (56 %) des résidents de Kamloops éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- Plus de 8 résidents sur 10 (84 %) ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (80 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ 6 résidents sur 10 disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (62 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (61 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (58 %)<sup>12</sup>. Près du quart (23 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 11 %<sup>E</sup> des résidents ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>13</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Kamloops, Colombie-Britannique, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
---	-------------

<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>		
Nouvelles à la radio		29
Nouvelles à la télévision		21
Nouvelles sur Internet		21
<b>Panne de courant prolongée</b>		
Société de services publics		59
Nouvelles à la radio		12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>		
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé		60
Nouvelles sur Internet		15 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio		15 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>		
Nouvelles à la radio		29
Nouvelles à la télévision		21
Service de police ou d'application de la loi		17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>		
Administration municipale		38
Nouvelles à la radio		16 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision		12 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>		
Nouvelles à la radio		35 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision		21 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>		
Service de police ou d'application de la loi		45 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence		
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.		
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.		
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.		

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kamloops, Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Kamloops	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	5 <sup>E</sup> **	6	8
Une activité	20	15	17
Deux activités	19 **	22	25
Trois activités	33	29	27
Quatre activités	21	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	18	13	16

Une mesure	32 <sup>*</sup>	24	27
Deux mesures	26	27	28
Trois mesures	18 <sup>E</sup>	23	20
Quatre mesures	4 <sup>E ***</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies<sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	9 <sup>E ***</sup>	14	14
Deux mesures	39	40	38
Trois mesures	45	38	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ ) ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ ) *** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ ) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Kamloops, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Kamloops	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	69 <sup>**</sup>	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	50	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	37	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	57	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	48	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	71 <sup>***</sup>	58	59
Copies des documents importants	59	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	67	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	71	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	51 <sup>***</sup>	59	58
Source de chaleur de rechange	51	55	48
Génératrice d'appoint	19	22	23
Source d'eau supplémentaire	34 <sup>***</sup>	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	23	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	96	95	98

Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	59	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	72	69	66

\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)

\*\*\* valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)

1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.

2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.

3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.

4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.

5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.

6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Kamloops, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques<sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	25	48
Non <sup>7</sup>	41 <sup>E</sup>	F	51 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire<sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	55	26 <sup>E</sup>	46
Non	46	17 <sup>E</sup>	53
<b>Haut niveau de soutien social<sup>3</sup></b>			
Oui <sup>8†</sup>	74	14 <sup>E</sup>	53
Non	49 <sup>*</sup>	25	44
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité<sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	56	20	53
Non	53	27 <sup>E</sup>	36 <sup>*</sup>
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage<sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	57	22 <sup>E</sup>	56
Non	52	23 <sup>E</sup>	38 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité<sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	69	27	55
Non	40 <sup>*</sup>	18 <sup>E</sup>	36 <sup>*</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (22 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Chilliwack (agglomération de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Chilliwack ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Chilliwack, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Chilliwack estimaient que les tremblements de terre (80 %), les inondations (74 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (68 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (62 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (57 %). Les résidents ont indiqué qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (51 %<sup>E</sup>), ou en cas d'acte ou de menace terroriste (30 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (34 %), et qu'ils écouterait les nouvelles à la radio dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (34 %), ou d'un accident industriel ou pendant le transport (21 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près du quart (23 %) des résidents de Chilliwack ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, 6 sur 10 (63 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (36 %<sup>E</sup>) et les inondations (28 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Chilliwack.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (73 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (62 %) et l'incapacité d'utiliser les appareils électriques à la maison (53 %<sup>E</sup>). Une perturbation plus importante comprenait l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (52 %<sup>E</sup>).
- Les deux tiers (67 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; près du quart (23 %<sup>E</sup>) ont pu les reprendre en un à deux jours.
- Six résidents sur dix (62 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (37 %<sup>E</sup>) ou d'un voisin (30 %<sup>E</sup>).

- Le tiers (33 %<sup>E</sup>) des résidents de Chilliwack qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (75 %) des résidents de Chilliwack vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (53 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Les deux tiers (66 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et plus du tiers (38 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (99 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (76 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Six résidents sur dix (61 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Près de la moitié (48 %) des résidents de Chilliwack ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Chilliwack ne différait pas souvent de celui des résidents de la Colombie-Britannique ou de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. Toutefois, les résidents de Chilliwack (26 %) étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les quatre activités de planification des mesures d'urgence et moins susceptibles de n'avoir pris aucune mesure de précaution (10 %<sup>E</sup>) comparativement à l'ensemble des Canadiens (19 % et 16 %, respectivement). En ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies, les résidents de Chilliwack étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures que les résidents de la Colombie-Britannique (48 % par rapport à 38 %)<sup>8</sup>.
- Quelques différences ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Chilliwack comparativement aux résidents du Canada en général; lorsqu'il y avait des différences significatives, les résidents de Chilliwack étaient toujours plus susceptibles d'avoir entrepris l'activité ou la mesure en question. À titre d'exemple, les résidents de Chilliwack étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (68 %), une source de chaleur de rechange (59 %), une trousse d'urgence pour la maison (56 %) et une source d'eau supplémentaire (53 %) comparativement à l'ensemble des résidents du Canada (60 %, 48 %, 47 % et 43 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Six résidents de Chilliwack sur dix (60 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- Plus de 8 résidents sur 10 (85 %) ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (90 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (67 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (61 %). Environ le tiers (35 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et près de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de soutien social, d'auto-efficacité et d'engagement communautaire étaient souvent associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1



**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Chilliwack, Colombie-Britannique, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	34
Nouvelles sur Internet	18
Service de police ou d'application de la loi	17
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	62
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Administration municipale	8 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	57
Nouvelles à la radio	16 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	11 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	21 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	19 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>2</sup></b>	
Administration municipale	34
Nouvelles à la radio	23 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	12 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	30 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	51 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information.	
<b>Note :</b> Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Chilliwack, Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Chilliwack	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	8 <sup>E</sup>	6	8
Une activité	16	15	17
Deux activités	22	22	25
Trois activités	27	29	27

Quatre activités	26 **	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	10 <sup>E</sup> **	13	16
Une mesure	22	24	27
Deux mesures	28	27	28
Trois mesures	27 **	23	20
Quatre mesures	11 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	10 <sup>E</sup> ***	14	14
Deux mesures	37	40	38
Trois mesures	48 *	38	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Chilliwack, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Chilliwack	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	68 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	48	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	35	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	56 **	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	61	58	59
Copies des documents importants	53	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	71	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	70	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64	59	58
Source de chaleur de rechange	59 **	55	48
Génératrice d'appoint	29 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	53 **	48	43

Autre mesure <sup>5</sup>	20	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 *	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	61 *	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	76 ***	69	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Chilliwack, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	51	37	49
Non	35 <sup>E</sup>	F	31 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	57	42	52
Non	36 *	23 *	38
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	64	49	60
Non	47 *	33 *	43 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	57	42	51
Non <sup>7</sup>	44	30 <sup>E</sup>	40
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>7</sup> †	55	45	50
Non	52	33	44
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	59	40	52
Non <sup>7</sup>	44 *	32	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (9 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.



## Feuillet d'information Collectivité d'Abbotsford–Mission (région métropolitaine de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> d'Abbotsford–Mission ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents d'Abbotsford–Mission, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents d'Abbotsford–Mission estimaient que les tremblements de terre (84 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (62 %), les éclosions de maladie grave ou mortelle (58 %) et les feux de forêt (55 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (59 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (51 %). Par ailleurs, ils ont indiqué qu'ils se tourneraient d'abord vers la police ou le service d'application de la loi s'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (44 %) ou en cas d'acte ou de menace terroriste (29 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- Les résidents ont également déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio s'ils font face à un accident industriel ou pendant le transport (31 %) ou à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (30 %), et qu'ils se tourneront vers leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (30 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Un résident d'Abbotsford–Mission sur cinq (19 %) a fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Les deux tiers (65 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (28 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents d'Abbotsford–Mission.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (66 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (44 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (40 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (18 %<sup>E</sup>).
- Les trois quarts (75 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; près du tiers (31 %<sup>E</sup>) d'entre eux ont pu les reprendre dans un délai de trois à cinq jours.
- Un peu plus de 6 résidents sur 10 (63 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un membre de la famille (51 %<sup>E</sup>).

- Environ 1 résident d'Abbotsford–Mission sur 5 (22 %<sup>E</sup>) ayant vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (74 %) des résidents d'Abbotsford–Mission vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (47 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur vingt (5 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près des deux tiers (64 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et le tiers (33 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un peu plus de 1 résident sur 10 (13 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (99 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et près des deux tiers (64 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Plus de la moitié (54 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Plus du tiers (36 %) des résidents d'Abbotsford–Mission ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents d'Abbotsford–Mission ne différait pas beaucoup de celui des résidents de la Colombie-Britannique. Toutefois, les résidents d'Abbotsford–Mission étaient moins susceptibles de n'avoir entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence (5 %<sup>E</sup>) et plus susceptibles d'avoir mis en place trois mesures de précaution (26 %) comparativement aux résidents des 10 provinces canadiennes en général (8 % et 20 %, respectivement). En ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies, les résidents d'Abbotsford–Mission étaient moins susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures que l'ensemble des Canadiens (36 % par rapport à 42 %)<sup>8</sup>.
- Quelques différences ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents d'Abbotsford–Mission comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada en général. Par exemple, les résidents d'Abbotsford–Mission étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (68 %), une source de chaleur de rechange (54 %) et une source d'eau supplémentaire (53 %) comparativement aux Canadiens (60 %, 48 % et 43 %, respectivement). Les résidents d'Abbotsford–Mission (54 %) étaient toutefois moins susceptibles que les Canadiens (60 %) d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. En outre, les résidents d'Abbotsford–Mission (99 %) étaient plus susceptibles d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel que les résidents de la Colombie-Britannique (95 %), mais moins susceptibles de disposer de copies des documents importants (47 % par rapport à 55 %).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Environ la moitié (48 %) des résidents d'Abbotsford–Mission éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>9</sup> à leur collectivité<sup>10</sup>.
- Plus de 8 résidents sur 10 (85 %) ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (78 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (67 %)<sup>13</sup> et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (62 %)<sup>14</sup> ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (51 %)<sup>15</sup>. Le quart (24 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, mais 1 résident sur 10 (9 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>16</sup>.

- Des niveaux élevés d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	30
Nouvelles à la télévision	20
Famille	19
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	59
Nouvelles à la radio	13 <sup>E</sup>
Famille	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	51
Nouvelles à la télévision	16
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	31
Service de police ou d'application de la loi	22
Nouvelles à la télévision	22
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>2</sup></b>	
Administration municipale	30
Nouvelles à la radio	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	29 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	27 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	25 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	44
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	14 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 13 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information.

**Note :** Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.2**



**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Abbotsford–Mission	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	5 <sup>E</sup> **	6	8
Une activité	20	15	17
Deux activités	27	22	25
Trois activités	26	29	27
Quatre activités	21	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13 <sup>E</sup>	13	16
Une mesure	21 **	24	27
Deux mesures	31	27	28
Trois mesures	26 **	23	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	15	14	14
Deux mesures	42	40	38
Trois mesures	36 **	38	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique. 3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Abbotsford–Mission. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Abbotsford–Mission	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	68 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	49	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	56	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	52	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	57	58	59

Copies des documents importants	47 *	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	70	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	55	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	56	59	58
Source de chaleur de rechange	54 **	55	48
Génératrice d'appoint	26	22	23
Source d'eau supplémentaire	53 **	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	19	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 *	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6 7</sup>	54 **	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	64	69	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p>7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Abbotsford–Mission.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité d'Abbotsford–Mission, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	48	37	37
Non <sup>7</sup>	36 <sup>E</sup>	17 <sup>E *</sup>	40 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	51	36	34
Non <sup>7</sup>	40	30	42
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	56	43	47
Non	43	30	33
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			

Oui <sup>†</sup>	51	34	41
Non	42	33	32
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	52	33	45
Non <sup>‡</sup>	43	34	33 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	56	41	47
Non <sup>‡</sup>	39 <sup>*</sup>	29	30 <sup>*</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (30 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir du soutien affectif.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement.

- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure.
- 16 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information Collectivité de Vancouver (région métropolitaine de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Vancouver ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Vancouver, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Vancouver estimaient que les tremblements de terre (85 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (61 %), les éclosions de maladie grave ou mortelle (53 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (52 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (46 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (38 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (32 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (31 %). S'il y avait une émeute ou de l'agitation civile (32 %) ou s'il se produisait un acte ou une menace terroriste (30 %), ils ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à la police ou au service d'application de la loi. En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, les résidents se tourneraient vers leur administration municipale (26 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Près de 1 résident de Vancouver sur 5 (18 %) a fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Près de la moitié (47 %) d'entre eux ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (29 %<sup>E</sup>) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (26 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Vancouver.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (62 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques à la maison (58 %<sup>E</sup>), le fait de manquer des jours de travail ou d'école (49 %<sup>E</sup>) et le fait de devoir faire bouillir l'eau potable avant de la consommer ou boire de l'eau embouteillée (42 %<sup>E</sup>). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (36 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (28 %<sup>E</sup>).
- Environ les deux tiers (68 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; près de la moitié (44 %<sup>E</sup>) ont pu les reprendre en l'espace de deux jours.

- Plus de la moitié (54 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement.
- Le quart (26 %<sup>E</sup>) des résidents de Vancouver qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières<sup>6</sup>.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (76 %) des résidents de Vancouver vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et plus de la moitié (53 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur vingt (5 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Plus de la moitié (54 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et le quart (25 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Moins de 1 résident sur 5 (15 %) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La majorité (94 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et près des deux tiers (64 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). La moitié (51 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Le tiers (34 %) des résidents de Vancouver ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Vancouver ne différait pas souvent de celui des résidents de la Colombie-Britannique ou des 10 provinces canadiennes dans leur ensemble. Toutefois, les résidents de Vancouver étaient plus susceptibles que les Canadiens d'avoir entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (24 % par rapport à 19 %), mais ils étaient moins susceptibles d'avoir mis en œuvre les quatre mesures de précaution (3 %<sup>E</sup>) et les mesures de protection contre les incendies (34 %) que l'ensemble des résidents de la Colombie-Britannique (8 % et 38 %, respectivement) et du Canada (7 % et 42 %, respectivement)<sup>9</sup>.
- Lorsque des différences significatives ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Vancouver comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada, les résidents de Vancouver étaient presque toujours moins susceptibles d'avoir mis en œuvre la mesure ou l'activité en question. Par exemple, les résidents de Vancouver étaient moins susceptibles de disposer d'une trousse d'urgence pour leurs véhicules (53 %) ou d'une génératrice d'appoint (15 %) que les résidents de la Colombie-Britannique (58 % et 22 %, respectivement) et du Canada (59 % et 23 %, respectivement). Toutefois, les résidents de Vancouver étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (71 %) et une trousse d'urgence pour la maison (54 %) que les Canadiens (60 % et 47 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- La moitié (52 %) des résidents de Vancouver éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>10</sup> à leur collectivité<sup>11</sup>.
- Plus de 8 résidents sur 10 (85 %) ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>12</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (72 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>13</sup>.
- Six résidents sur dix disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (61 %) <sup>14</sup> ou de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (58 %) <sup>15</sup>, tandis que la moitié (50 %) pouvaient compter sur le même niveau de soutien s'ils devaient évacuer leur demeure <sup>16</sup>. Plus du quart (28 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (9 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière <sup>17</sup>.

- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social et d'auto-efficacité étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Vancouver, Colombie-Britannique, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	32
Nouvelles à la télévision	22
Nouvelles sur Internet	22
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	46
Nouvelles à la radio	20
Famille	12 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	38
Nouvelles sur Internet	24
Nouvelles à la télévision	20
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles à la télévision	21
Nouvelles sur Internet	20
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture</b>	
Administration municipale	26
Nouvelles à la télévision	21
Nouvelles à la radio	20
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	30
Nouvelles à la radio	26
Nouvelles sur Internet	22 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	32
Nouvelles à la télévision	28
Nouvelles à la radio	26
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Vancouver, Colombie-Britannique, 2014**



Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Vancouver	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	5 <sup>E</sup> **	6	8
Une activité	15	15	17
Deux activités	23	22	25
Trois activités	29	29	27
Quatre activités	24 **	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	15	13	16
Une mesure	26	24	27
Deux mesures	29	27	28
Trois mesures	22	23	20
Quatre mesures	3 <sup>E</sup> ***	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	16 *	14	14
Deux mesures	40	40	38
Trois mesures	34 ***	38	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Vancouver.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Vancouver, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Vancouver	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	71 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	47	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	54 **	55	47

Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	53 ***	58	59
Copies des documents importants	57	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	68	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	57	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	57	59	58
Source de chaleur de rechange	51 *	55	48
Génératrice d'appoint	15 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	44 *	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	94 **	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6 7</sup>	51 **	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	64 *	69	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ )			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada ( $p < 0,05$ )			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.			
7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Vancouver.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Vancouver, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	51	26	34
Non <sup>7</sup>	53	26 <sup>E</sup>	31 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	54	28	31
Non <sup>8</sup>	48	24 <sup>E</sup>	37
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>9 10 †</sup>	57	41	42

Non	53	23 *	32
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>11 †</sup>	57	30	39
Non <sup>11</sup>	51	24	28 *
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	55	34	35
Non <sup>11</sup>	55	25	34
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>11 †</sup>	60	33	38
Non <sup>11</sup>	49 *	22 *	30

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 18 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 14 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.

10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne la question à savoir si les répondants ont subi des pertes matérielles ou des répercussions financières en raison de la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.

- 12 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (29 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 19 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir du soutien affectif.
- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement.
- 16 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure.
- 17 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Victoria (région métropolitaine de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup> de Victoria ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Victoria, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Victoria estimaient que les tremblements de terre (93 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (69 %) et les ondes de tempête ou les tsunamis (67 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (48 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (47 %). S'ils faisaient face à une émeute ou à de l'agitation civile, les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient à la police ou au service d'application de la loi (41 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (41 %), d'un acte ou d'une menace terroriste (32 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (31 %). En cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture, ils se tourneront d'abord vers leur administration municipale (27 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Environ le quart (27 %) des résidents de Victoria ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, les trois quarts (74 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (71 %) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Victoria, suivies des pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (19 %<sup>E</sup>).
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (78 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (69 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (66 %), le fait de devoir évacuer sa demeure (22 %<sup>E</sup>) et l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (14 %<sup>E</sup>).
- Les trois quarts (76 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 15 %<sup>E</sup> ont pu les reprendre dans les 24 heures; 19 %<sup>E</sup> en l'espace d'un jour ou deux; 28 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours; et 14 %<sup>E</sup> dans les six ou sept jours.
- Près de la moitié (47 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide ou de l'information pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un voisin (42 %<sup>E</sup>) ou des médias d'information (19 %<sup>E</sup>).

- Le quart (24 %<sup>E</sup>) des résidents de Victoria qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (77 %) des résidents de Victoria vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (54 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur vingt (5 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Les deux tiers (66 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et plus du tiers (36 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Le dixième (9 %) des résidents vivaient dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (98 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 3 résidents sur 4 (74 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Près de la moitié (47 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Dans l'ensemble, 4 résidents de Victoria sur 10 (38 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- En règle générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Victoria ne différait pas de celui des résidents de la Colombie-Britannique; cependant, certaines différences ont été constatées par rapport aux résidents de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. Par exemple, les résidents de Victoria étaient plus susceptibles d'avoir entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence (29 %) et d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (11 %) que les Canadiens en général (19 % et 7 %, respectivement)<sup>8</sup>.
- Des différences ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Victoria comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada en général. En outre, lorsqu'il y avait des différences significatives, les résidents de Victoria étaient presque toujours plus susceptibles d'avoir mis en œuvre l'activité ou la mesure que les résidents de la Colombie-Britannique ou l'ensemble des Canadiens. Par exemple, les résidents de Victoria étaient plus susceptibles d'avoir une radio à piles ou à manivelle (68 %), une trousse d'urgence pour la maison (63 %) et une source d'eau supplémentaire (56 %) comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique (59 %, 55 % et 48 %, respectivement) et du Canada (58 %, 47 % et 43 %, respectivement). En outre, les résidents de Victoria étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (74 %), un extincteur d'incendie fonctionnel (74 %) et une source de chaleur de rechange (60 %) que les Canadiens en général.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (54 %) des résidents de Victoria éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>9</sup> à leur collectivité<sup>10</sup>.
- Plus de 8 résidents sur 10 (84 %) ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (81 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>12</sup>.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (66 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (63 %)<sup>13</sup> ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (57 %)<sup>14</sup>. Le quart (26 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 1 résident sur 10 (11 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>15</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Victoria, Colombie-Britannique, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	41
Nouvelles sur Internet	17
Nouvelles à la télévision	14
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	48
Nouvelles à la radio	27
Nouvelles sur Internet	7 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	47
Nouvelles à la radio	23
Nouvelles à la télévision	22
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	31
Nouvelles à la télévision	18
Service de police ou d'application de la loi	17 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	27
Nouvelles à la radio	24
Nouvelles à la télévision	16 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	32
Service de police ou d'application de la loi	29
Nouvelles à la télévision	24
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	41
Nouvelles à la télévision	29 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note :</b> Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Victoria, Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Victoria	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence			



Aucune	5 <sup>E</sup> **	6	8
Une activité	16	15	17
Deux activités	23	22	25
Trois activités	25	29	27
Quatre activités	29 **	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	9 ***	13	16
Une mesure	22 **	24	27
Deux mesures	30	27	28
Trois mesures	25 **	23	20
Quatre mesures	11 **	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2 3</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	12	14	14
Deux mesures	39	40	38
Trois mesures	38	38	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p>3 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Victoria.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Victoria, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Victoria	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	74 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	49	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	60 *	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	63 ***	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	58	58	59
Copies des documents importants	55	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	65	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	67	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			

Radio à piles ou à manivelle	68 ***	59	58
Source de chaleur de rechange	60 **	55	48
Génératrice d'appoint	19	22	23
Source d'eau supplémentaire	56 ***	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	25	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98 *	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6 7</sup>	47 **	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	74 **	69	66
* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p < 0,05)			
** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05)			
*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p < 0,05)			
1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.			
2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.			
3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.			
4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.			
5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.			
6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.			
7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour Victoria.			
<b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.			
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Victoria, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	54	41	38
Non <sup>8 9</sup>	46	16 <sup>E</sup> *	37 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	59	46	42
Non <sup>7</sup>	41 *	19 <sup>E</sup> *	31 *
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	59	41	48
Non <sup>10</sup>	53	36	36 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>7 †</sup>	63	41	40
Non <sup>7</sup>	42 *	32	37

Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup>			
Oui <sup>10 †</sup>	58	44	41
Non <sup>7</sup>	51	32 *	38
Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup>			
Oui <sup>10 †</sup>	57	43	39
Non <sup>7</sup>	50	30 *	39

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de précaution.
- 9 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 12 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p.ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (24 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure.
- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Nanaimo (agglomération de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Nanaimo ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Nanaimo, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Nanaimo estimaient que les tremblements de terre (88 %), les feux de forêt (67 %) et les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (62 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (58 %), à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (55 %), et à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (40 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (39 %) ou à un accident industriel ou pendant le transport (24 %<sup>E</sup>). En plus de se tourner vers la police ou le service d'application de la loi (25 %<sup>E</sup>), les résidents ont déclaré qu'ils écouteront les nouvelles à la radio (25 %<sup>E</sup>) pour obtenir de l'aide et de l'information en cas d'émeute ou d'agitation civile. En cas d'acte ou de menace terroriste, les résidents ont indiqué qu'ils liraient les nouvelles sur Internet (29 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Un résident de Nanaimo sur cinq (21 %) a fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement. Parmi ces derniers, 6 résidents sur 10 (58 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques à la maison (51 %<sup>E</sup>), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (45 %<sup>E</sup>) et le fait de manquer des jours de travail ou d'école (42 %<sup>E</sup>). L'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (31 %<sup>E</sup>) constituait une perturbation plus importante.
- La plupart (83 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine; 1 résident sur 3 (32 %<sup>E</sup>) a pu les reprendre dans un délai de trois à cinq jours.
- Sept résidents sur dix (71 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement.
- Trois résidents de Nanaimo sur dix (31 %<sup>E</sup>) qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour

perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières<sup>6</sup>.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Huit résidents de Nanaimo sur dix (79 %) vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et plus de la moitié (55 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2).
- Près des deux tiers (63 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et le tiers (32 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Plus de 1 résident sur 10 (13 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (96 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et près des trois quarts (73 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Près de la moitié (48 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Quatre résidents de Nanaimo sur dix (39 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Dans la plupart des cas, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution mises en œuvre par les résidents de Nanaimo ne différait pas beaucoup de ce qu'on observait chez les résidents de la Colombie-Britannique ou de l'ensemble des 10 provinces canadiennes<sup>9</sup>.
- On observe quelques différences significatives au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Nanaimo comparativement aux Canadiens en général, les résidents de Nanaimo étant presque toujours plus préparés. À titre d'exemple, les résidents de Nanaimo étaient plus susceptibles d'avoir un extincteur d'incendie fonctionnel (73 %), un plan d'évacuation (71 %), une trousse d'urgence pour la maison (61 %), une source d'eau supplémentaire (52 %) et un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel (48 %) que l'ensemble des Canadiens.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (55 %) des résidents de Nanaimo éprouvaient un fort sentiment d'appartenance<sup>10</sup> à leur collectivité<sup>11</sup>.
- Près de 9 résidents sur 10 (87 %) ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>12</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (86 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>13</sup>.
- De nombreux résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (58 %)<sup>14</sup> et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (48 %)<sup>15</sup> ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (48 %)<sup>16</sup>. Le quart (24 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et plus de 1 résident sur 10 (13 %) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>17</sup>.
- Des niveaux élevés de soutien social, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Nanaimo, Colombie-Britannique, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	39
Nouvelles à la télévision	15

Famille	14 <sup>E</sup>
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	55
Nouvelles à la radio	13 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	58
Nouvelles à la radio	16 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	15 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	24 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	19 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	19 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	40
Nouvelles à la radio	20 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	14 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Nouvelles sur Internet	29 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	27 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	25 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Nouvelles à la radio	25 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	25 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	24 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Nanaimo, Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Nanaimo	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	F	6	8
Une activité	13	15	17
Deux activités	24	22	25
Trois activités	30	29	27
Quatre activités	25	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	13 <sup>E</sup>	13	16

Une mesure	21 **	24	27
Deux mesures	31	27	28
Trois mesures	25	23	20
Quatre mesures	7 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	15 <sup>E</sup>	14	14
Deux mesures	41	40	38
Trois mesures	39	38	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié ** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p < 0,05) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Nanaimo, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Nanaimo	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	71 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	47	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	38	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	61 **	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	58	58	59
Copies des documents importants	51	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	55	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	62	59	58
Source de chaleur de rechange	54	55	48
Génératrice d'appoint	21	22	23
Source d'eau supplémentaire	52 **	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	22	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	96	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	48 **	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	73 **	69	66



\*\* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada ( $p < 0,05$ )

1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.

2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.

3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.

4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.

5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.

6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Nanaimo, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	56	33	40
Non <sup>7</sup>	56 <sup>E</sup>	F	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	57	35	40
Non	55	31 <sup>E</sup>	39 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	72	49 <sup>E</sup>	42 <sup>E</sup>
Non	53 <sup>*</sup>	29 <sup>*</sup>	37
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	58	37	42
Non	56	29 <sup>E</sup>	35
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	60	34	46
Non	57	35	32 <sup>*</sup>
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui <sup>†</sup>	61	35	47
Non	53	33	30 <sup>*</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si les répondants ont subi des pertes matérielles ou des répercussions financières en raison de la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité.
- 12 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (28 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 14 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir du soutien affectif.
- 15 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement.
- 16 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure.
- 17 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 11 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Courtenay (agglomération de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Courtenay ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Courtenay, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Courtenay estimaient que les tremblements de terre (88 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (65 %) et les feux de forêt (59 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont dit qu'ils s'adresseraient en premier à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (57 %), à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'écllosion d'une maladie grave ou mortelle (54 %), et à la police ou au service d'application de la loi en cas d'émeute ou d'agitation civile (52 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (38 %), et qu'ils écouterait les nouvelles à la radio s'ils faisaient face à une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou à une catastrophe naturelle (35 %), à un acte ou une menace terroriste (35 %<sup>E</sup>), ou à un accident industriel ou pendant le transport (32 %<sup>E</sup>).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Trois résidents de Courtenay sur dix (29 %) ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, environ 6 résidents sur 10 (63 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (32 %<sup>E</sup>), les inondations (24 %<sup>E</sup>) et les tempêtes hivernales (y compris les blizzards et les tempêtes de verglas) (23 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Courtenay.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient l'incapacité d'utiliser les appareils électriques à la maison (61 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (56 %) et le fait de manquer des jours de travail ou d'école (52 %). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (32 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (28 %<sup>E</sup>).
- Huit résidents sur dix (79 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 24 %<sup>E</sup> ont repris leurs activités dans les 24 heures; 26 %<sup>E</sup> dans un délai d'un à deux jours; et 22 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours.
- Près de la moitié (46 %) des résidents ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement.

- Environ 1 résident de Courtenay sur 5 (22 %<sup>E</sup>) qui a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (76 %) des résidents de Courtenay vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et plus de la moitié (56 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur vingt (6 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Sept résidents sur dix (68 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 4 résidents sur 10 (41 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (10 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (99 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et les trois quarts (76 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). La moitié (52 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Quatre résidents de Courtenay sur dix (41 %) ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- De façon générale, le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Courtenay ne différait pas beaucoup de ce qu'on observait chez les résidents de la Colombie-Britannique ou de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. On a constaté une exception chez les résidents de Courtenay (17 %), qui étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique (8 %) et du Canada en général (7 %). En outre, les résidents de Courtenay étaient aussi plus susceptibles d'avoir mis en place les quatre activités de planification des mesures d'urgence que les Canadiens (25 % par rapport à 19 %) <sup>8</sup>.
- Des écarts importants ont été constatés au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Courtenay comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada en général; les résidents de Courtenay étaient généralement plus susceptibles d'avoir mis en œuvre l'activité ou la mesure en question. À titre d'exemple, les résidents de Courtenay étaient plus susceptibles d'avoir une source de chaleur de rechange (65 %), une trousse d'urgence pour la maison (63 %) et une source d'eau supplémentaire (59 %) que les résidents de la Colombie-Britannique (55 %, 55 % et 48 %, respectivement) et du Canada (48 %, 47 % et 43 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (57 %) des résidents de Courtenay éprouaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- Neuf résidents de Courtenay sur dix (90 %) ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, presque tous (95 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- La majorité des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (62 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (57 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (54 %). Le quart (25 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et 13 % ont indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière<sup>11</sup>.
- Des niveaux élevés de soutien social, d'auto-efficacité et de confiance envers les gens du voisinage, ainsi que de participation à des activités politiques, étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Courtenay, Colombie-Britannique, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	35
Nouvelles sur Internet	16 <sup>E</sup>
Premiers intervenants	16
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	57
Nouvelles à la radio	15 <sup>E</sup>
Famille	7 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	54
Nouvelles à la radio	18 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	15 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	32 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	22 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	20 <sup>E</sup>
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	38
Nouvelles à la radio	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	13 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Nouvelles à la radio	35 <sup>E</sup>
Service de police ou d'application de la loi	33 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	24 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	52 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.	
<b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.	
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.	

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Courtenay, Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Courtenay	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup>	6	8
Une activité	16	15	17
Deux activités	20	22	25
Trois activités	31	29	27

Quatre activités	25 **	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	10 <sup>E</sup> **	13	16
Une mesure	21	24	27
Deux mesures	27	27	28
Trois mesures	24	23	20
Quatre mesures	17 ***	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	12	14	14
Deux mesures	42	40	38
Trois mesures	41	38	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  F trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Courtenay, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Courtenay	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	71 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	48	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	36	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	51	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	63 ***	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	61	58	59
Copies des documents importants	55	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	62 **	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	54	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	64	59	58
Source de chaleur de rechange	65 ***	55	48
Génératrice d'appoint	26	22	23
Source d'eau supplémentaire	59 ***	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	24	21	21

Mesures de protection contre les incendies			
Détecteur de fumée fonctionnel	99 ***	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	52 **	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	76 ***	69	66
<p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Courtenay, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	60	43	45
Non <sup>7 8</sup>	39 <sup>E *</sup>	33 <sup>E</sup>	F
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	60	43	42
Non	48	40	42
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	61	55	45
Non	56	38 *	42
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	60	44	43
Non	51	37	39
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	61	52	43
Non	51	28 *	39
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	63	45	44
Non <sup>8</sup>	45 *	35	37



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.
- 7 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les activités de planification.
- 8 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies.

**Note :** Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».

- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (27 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.



## Feuillet d'information

# Collectivité de Prince George (agglomération de recensement), Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents de l'agglomération de recensement<sup>1</sup> de Prince George ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>2</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents de Prince George, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>3,4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les résidents de Prince George estimaient que les feux de forêt (92 %), les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (87 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (78 %) et les accidents industriels ou pendant le transport (76 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leur collectivité.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (62 %), et à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (60 %). Ils ont aussi souvent déclaré qu'ils s'adresseraient à la police ou au service d'application de la loi en cas d'émeute ou d'agitation civile (50 %<sup>E</sup>), ou d'acte ou de menace terroriste (36 %<sup>E</sup>) (tableau 1.1).
- Les résidents ont indiqué qu'ils écouteront les nouvelles à la radio dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (33 %) ou d'un accident industriel ou pendant le transport (33 %), et qu'ils s'adresseraient en premier à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (31 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Trois résidents de Prince George sur dix (29 %) ont fait face à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, près de 6 résidents sur 10 (57 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (35 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents de Prince George.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (63 %) et le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (61 %). Les perturbations les plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (34 %<sup>E</sup>), ainsi que le fait de devoir évacuer sa demeure (25 %<sup>E</sup>).
- Huit résidents sur dix (80 %) qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 25 %<sup>E</sup> ont repris leurs activités dans les 24 heures; 32 %<sup>E</sup> dans un délai d'un à deux jours; et 18 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours.

- Six résidents sur dix (60 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement.
- Un résident de Prince George sur cinq (18 %<sup>E</sup>) qui a vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où il vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber ses activités quotidiennes habituelles, a également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (73 %) des résidents de Prince George vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>6</sup>, et près de la moitié (47 %) vivaient dans un ménage ayant en place trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Un résident sur vingt (6 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Près de 6 résidents sur 10 (57 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>7</sup>, et 3 résidents sur 10 (29 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Environ 1 résident sur 6 (15 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- Presque tous les résidents (98 %) ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et 7 résidents sur 10 (71 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). Six résidents sur dix (59 %) ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Près de la moitié (46 %) des résidents de Prince George ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Le nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents de Prince George ne différait pas beaucoup de ce qu'on observait chez les résidents de la Colombie-Britannique ou de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. Il y avait une exception : les résidents de Prince George (46 %) étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les trois mesures de protection contre les incendies que les résidents de la Colombie-Britannique (38 %)<sup>8</sup>.
- Quelques différences ont été constatées au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents de Prince George comparativement aux résidents de la Colombie-Britannique et du Canada en général; lorsqu'il y avait des différences significatives, les résidents de Prince George étaient toujours plus susceptibles d'avoir entrepris l'activité ou la mesure en question. Par exemple, les résidents de Prince George étaient plus susceptibles d'avoir une trousse d'urgence pour leurs véhicules (67 %) et une génératrice d'appoint (29 %) que les résidents de la Colombie-Britannique (58 % et 22 %, respectivement) et du Canada (59 % et 23 %, respectivement).

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Six résidents de Prince George sur dix (59 %) éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>9</sup>.
- Une grande majorité (84 %) de résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>10</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (76 %) ont tout de même décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence<sup>11</sup>.
- Environ les deux tiers de résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (68 %) ou pour obtenir du soutien affectif (66 %) ou de l'aide s'ils devaient évacuer leur demeure (63 %). Le tiers (32 %) des résidents disposaient d'un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière, et près de 1 résident sur 10 (8 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social et d'auto-efficacité, ainsi que d'engagement communautaire et de participation à des activités politiques, n'étaient pas associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

Tableau 1.1

Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents de Prince George, Colombie-Britannique, 2014

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle</b>	
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles à la télévision	24
Nouvelles sur Internet	22
<b>Panne de courant prolongée <sup>1</sup></b>	
Société de services publics	62
Nouvelles à la radio	10 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	9 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	60
Nouvelles à la radio	23 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	17 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Nouvelles à la radio	33
Nouvelles à la télévision	23
Nouvelles sur Internet	20
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	31
Nouvelles à la radio	21 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	14 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	36 <sup>E</sup>
Nouvelles à la télévision	33 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	28 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile</b>	
Service de police ou d'application de la loi	50 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	22 <sup>E</sup>
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence	
<p><sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.</p> <p><b>Note</b> : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>	

Tableau 1.2

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Prince George, Colombie-Britannique, 2014

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Prince George	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	6 <sup>E</sup>	6	8
Une activité	20	15	17

Deux activités	26	22	25
Trois activités	26	29	27
Quatre activités	21	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	15 <sup>E</sup>	13	16
Une mesure	27	24	27
Deux mesures	28	27	28
Trois mesures	19	23	20
Quatre mesures	10 <sup>E</sup>	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	15	14	14
Deux mesures	35	40	38
Trois mesures	46 *	38	42
<sup>E</sup> à utiliser avec prudence F trop peu fiable pour être publié * valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province ( $p < 0,05$ ) 1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada. 2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique. <b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel. <b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, collectivité de Prince George, Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Prince George	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	67 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	51	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	40	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	54	55
Trousse d'urgence pour la maison	50	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	67 ***	58	59
Copies des documents importants	54	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	66	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	56	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	53	59	58
Source de chaleur de rechange	51	55	48
Génératrice d'appoint	29 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	47	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	21	21

<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	98 *	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	59	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	71	69	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (p &lt; 0,05)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p><b>Note :</b> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, collectivité de Prince George, Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	47	31	50
Non	46	30 <sup>E</sup>	37 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	50	33	49
Non	44	28 <sup>E</sup>	46
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	49	26 <sup>E</sup>	54
Non	47	32	43
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	52	31	52
Non	43	27 <sup>E</sup>	39
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	57	34	53
Non	43 *	27	43
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	53	31	51
Non	41	25 <sup>E</sup>	42

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

- 1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.
- 2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.
- 3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.
- 4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.
- 6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

- 1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
- 2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).
- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.



- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 7 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 8 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 9 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 10 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (11 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 11 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient égales à 15 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.



## Feuille d'information Les petites collectivités, Colombie-Britannique

---

En 2014, des renseignements au sujet de l'état de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada<sup>123</sup>. Le présent feuillet d'information contient des renseignements sur la sensibilisation aux risques et le niveau de préparation aux situations d'urgence des résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique, qui pourraient nous aider à mieux comprendre la résilience communautaire en cas d'urgence<sup>4</sup>.

### Sensibilisation aux risques et sources prévues d'aide en cas d'urgence ou de catastrophe

- Les personnes vivant dans les petites collectivités de la Colombie-Britannique estimaient que les feux de forêt (86 %), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (77 %), les tempêtes hivernales (y compris les blizzards, les tempêtes de verglas et les froids extrêmes) (60 %) et les tremblements de terre (59 %) étaient les événements les plus susceptibles de se produire dans leurs collectivités.
- Les résidents ont déclaré qu'ils s'adresseraient d'abord à un hôpital, à une clinique, à un médecin ou à un autre professionnel de la santé en cas d'éclosion d'une maladie grave ou mortelle (62 %) et à leur société de services publics en cas de panne de courant prolongée (60 %). Ils ont déclaré qu'ils se tourneraient d'abord vers la police ou le service d'application de la loi s'il y avait un acte ou une menace terroriste (51 %<sup>E</sup>), une émeute ou de l'agitation civile (42 %<sup>E</sup>), ou encore un accident industriel ou pendant le transport (23 %) (tableau 1.1).
- Les résidents ont aussi déclaré qu'ils s'adresseraient à leur administration municipale en cas de contamination ou de pénurie d'eau ou de nourriture (39 %), et qu'ils écouterait les nouvelles à la radio dans le cas d'une situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou d'une catastrophe naturelle (26 %).

### Expérience antérieure d'une situation d'urgence majeure ou d'une catastrophe<sup>5</sup>

- Le tiers (33 %) des résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique ont déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement. Parmi ces derniers, moins des deux tiers (62 %) ont indiqué avoir subi une importante perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de l'événement.
- Les inondations (31 %<sup>E</sup>), les pannes de courant prolongées durant 24 heures ou plus (29 %<sup>E</sup>) et les feux de forêt (21 %<sup>E</sup>) étaient les situations d'urgence ou les catastrophes les plus souvent vécues par les résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique.
- Parmi les types de perturbations des activités quotidiennes qui ont le plus souvent touché les résidents ayant déjà vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe figuraient le fait de manquer des jours de travail ou d'école (63 %), le fait de manquer un rendez-vous ou une activité prévue (63 %), l'incapacité d'utiliser les appareils électriques (56 %) et le fait de devoir faire bouillir l'eau potable ou boire de l'eau embouteillée (52 %). Les perturbations plus importantes comprenaient l'incapacité d'utiliser les routes ou les moyens de transport dans la collectivité (42 %), le fait de devoir évacuer sa demeure (39 %) et l'incapacité de communiquer avec des personnes à l'extérieur du ménage (11 %<sup>E</sup>).
- Près des trois quarts (73 %) des résidents qui ont vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont pu reprendre leurs activités quotidiennes en l'espace d'une semaine : 24 %<sup>E</sup> ont pu les reprendre dans les 24 heures; 17 %<sup>E</sup> en l'espace d'un jour ou deux; 20 %<sup>E</sup> dans les trois à cinq jours; et 12 %<sup>E</sup> dans les six ou sept jours.

- Plus de 6 résidents sur 10 (63 %) ayant vécu une situation d'urgence ou une catastrophe ont reçu de l'aide pendant ou immédiatement après l'événement, le plus souvent de la part d'un voisin (31 %<sup>E</sup>), d'un membre de la famille (27 %<sup>E</sup>) ou d'un ami (22 %<sup>E</sup>)<sup>6</sup>.
- Près de 3 résidents sur 10 (27 %<sup>E</sup>) des petites collectivités de la Colombie-Britannique qui ont vécu une situation d'urgence majeure ou une catastrophe au Canada dans une collectivité où ils vivaient au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour perturber leurs activités quotidiennes habituelles, ont également subi des pertes matérielles ou d'autres répercussions financières.

## Comportements en matière de planification des mesures d'urgence, de précaution et de protection contre les incendies

- Les trois quarts (75 %) des résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique vivaient dans un ménage qui avait entrepris au moins deux activités de planification des mesures d'urgence<sup>7</sup>, et plus de la moitié (55 %) vivaient dans un ménage ayant entrepris trois ou quatre activités de ce type (tableau 1.2). Moins de 1 résident sur 10 (7 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage qui n'avait entrepris aucune activité de planification des mesures d'urgence.
- Les deux tiers (68 %) des résidents vivaient dans un ménage ayant mis en place au moins deux mesures de précaution en cas d'urgence<sup>8</sup>, et près de la moitié (46 %) vivaient dans un ménage ayant mis en place trois ou quatre mesures de ce type. Un résident sur dix (9 %<sup>E</sup>) vivait dans un ménage n'ayant aucune mesure de précaution en place.
- La grande majorité (94 %) des résidents ont déclaré vivre dans un ménage doté d'un détecteur de fumée fonctionnel, et la plupart (77 %) ont indiqué qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un extincteur d'incendie fonctionnel (tableau 1.3). La moitié (51 %) des résidents ont mentionné qu'ils vivaient dans un ménage doté d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Toutefois, environ 4 résidents sur 10 (43 %) des petites collectivités de la Colombie-Britannique ont déclaré qu'ils vivaient dans un ménage ayant mis en place les trois mesures de protection contre les incendies.
- Des différences significatives ont été constatées entre le nombre de mesures de précaution mises en place par les résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique et le nombre correspondant chez les résidents de la Colombie-Britannique en général et de ceux de l'ensemble des 10 provinces canadiennes. Par exemple, les résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique étaient moins nombreux (9 %<sup>E</sup>) que ceux de la Colombie-Britannique (13 %) et du Canada (16 %) à déclarer qu'ils n'avaient pas de mesure de précaution en place. En revanche, les résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles d'avoir mis en place les quatre mesures de précaution (20 %) que ce n'était le cas à l'échelle provinciale (8 %) et à l'échelle nationale (7 %). De plus, les résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique (28 %) étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir entrepris les quatre activités de planification des mesures d'urgence que l'ensemble des Canadiens (19 %)<sup>9</sup>.
- On constate certains écarts au chapitre des types d'activités et de mesures entreprises par les résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique comparativement à l'ensemble des résidents de la Colombie-Britannique et des Canadiens. Par exemple, pour ce qui est des mesures de précaution, les proportions de résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique qui avaient une source de chaleur de rechange (64 %), une source d'eau supplémentaire (56 %) ou une génératrice d'appoint (41 %) étaient plus élevées que les proportions correspondantes à l'échelle provinciale (55 %, 48 % et 22 %, respectivement) et à l'échelle nationale (48 %, 43 % et 23 %, respectivement). En ce qui concerne les activités de planification des mesures d'urgence, les résidents des petites collectivités étaient plus susceptibles d'avoir un plan d'évacuation (69 %), une trousse d'urgence pour la maison (57 %), un plan d'évacuation récemment mis en pratique (55 %) et un endroit désigné pour rassembler les membres du ménage (43 %) que les Canadiens en général.

## Rapports sociaux et sentiment d'appartenance

- Plus de la moitié (55 %) des résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique éprouvaient un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité<sup>10</sup>.
- La presque totalité (92 %) des résidents ont décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraident généralement<sup>11</sup>. Parmi ceux qui n'ont pas décrit leur voisinage de cette façon, la plupart (84 %) ont tout de même

décrit leur voisinage comme un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence <sup>12</sup>.

- Six résidents sur dix disposaient d'un vaste réseau de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de cinq personnes vers qui se tourner pour obtenir du soutien affectif (62 %) et de l'aide s'ils étaient blessés physiquement (61 %) ou encore s'ils devaient évacuer leur demeure (60 %). Près du quart (23 %) des résidents avaient un vaste réseau de soutien vers lequel se tourner pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, environ 1 résident sur 10 (11 %<sup>E</sup>) a indiqué n'avoir personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide financière <sup>13</sup>.
- Des niveaux élevés de sentiment d'appartenance à la collectivité, de soutien social et d'auto-efficacité étaient parfois associés à un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence (tableau 1.4).

## Tableaux de données

**Tableau 1.1**

**Premières sources d'aide et d'information les plus probables, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe, résidents des petites collectivités de la Colombie-Britannique, 2014**

Premières sources d'aide et d'information les plus fréquentes, selon le type de situation d'urgence ou de catastrophe	pourcentage
<b>Situation d'urgence liée aux conditions météorologiques ou catastrophe naturelle <sup>1</sup></b>	
Nouvelles à la radio	26
Nouvelles sur Internet	16
Service de police ou d'application de la loi	15
<b>Panne de courant prolongée</b>	
Société de services publics	60
Famille	9 <sup>E</sup>
Administration municipale	8 <sup>E</sup>
<b>Éclosion d'une maladie grave ou mortelle</b>	
Hôpital, clinique, médecin ou autre professionnel de la santé	62
Nouvelles à la radio	17 <sup>E</sup>
Nouvelles sur Internet	12 <sup>E</sup>
<b>Accident industriel ou pendant le transport</b>	
Service de police ou d'application de la loi	23
Nouvelles à la radio	21
Administration municipale	18
<b>Contamination ou pénurie d'eau ou de nourriture <sup>1</sup></b>	
Administration municipale	39
Nouvelles à la radio	11 <sup>E</sup>
Famille	9 <sup>E</sup>
<b>Actes ou menaces terroristes</b>	
Service de police ou d'application de la loi	51 <sup>E</sup>
Nouvelles à la radio	26 <sup>E</sup>
<b>Émeute ou agitation civile <sup>1</sup></b>	
Service de police ou d'application de la loi	42 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

<sup>1</sup> Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne les premières sources d'aide et d'information probables des répondants.

**Note** : Les répondants qui estimaient que leur collectivité était à risque de subir toute forme de situation d'urgence ou de catastrophe devaient ensuite indiquer les sources vers lesquelles ils se tourneraient en premier pour obtenir de l'information ou de l'aide si la situation d'urgence ou la catastrophe se produisait. Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

**Tableau 1.2**

**Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de la Colombie-Britannique, 2014**

Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents	Les petites collectivités de la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Nombre d'activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Aucune	7 <sup>E</sup>	6	8
Une activité	14	15	17
Deux activités	20 **	22	25
Trois activités	27	29	27
Quatre activités	28 **	25	19
<b>Nombre de mesures de précaution</b>			
Aucune	9 <sup>E</sup> ***	13	16
Une mesure	19 ***	24	27
Deux mesures	22 ***	27	28
Trois mesures	26 **	23	20
Quatre mesures	20 ***	8	7
<b>Nombre de mesures de protection contre les incendies <sup>1 2</sup></b>			
Aucune	F	1 <sup>E</sup>	1
Une mesure	11 <sup>E</sup>	14	14
Deux mesures	39	40	38
Trois mesures	43	38	42
<p><sup>E</sup> à utiliser avec prudence  <sup>F</sup> trop peu fiable pour être publié</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (p &lt; 0,05)</p> <p>1 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour le Canada.</p> <p>2 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des photocopies ou des copies électroniques des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de recharge, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Les mesures de protection contre les incendies comprennent le fait d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.3**

**Activités de planification des mesures d'urgence, mesures de protection contre les incendies et mesures de précaution entreprises par les résidents, les petites collectivités de la Colombie-Britannique, 2014**

Résidents qui vivent dans des ménages ayant entrepris les activités ou les mesures suivantes :	Les petites collectivités de la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Canada
	pourcentage		
<b>Activités de planification des mesures d'urgence</b>			
Plan d'évacuation	69 **	71	60
Examen et mise en pratique du plan d'évacuation au cours des 12 mois précédents <sup>1</sup>	55 **	49	46
Désignation d'un point de rassemblement pour les membres du ménage <sup>2</sup>	43 **	38	33
Plan indiquant comment les membres du ménage communiqueront les uns avec les autres <sup>2</sup>	53	54	55

Trousse d'urgence pour la maison	57 **	55	47
Trousse d'urgence pour la voiture <sup>3</sup>	64 *	58	59
Copies des documents importants	53	55	53
Liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence	69	68	69
Plan pour répondre à des besoins particuliers en matière de santé <sup>4</sup>	67	61	62
<b>Mesures de précaution</b>			
Radio à piles ou à manivelle	63	59	58
Source de chaleur de rechange	64 ***	55	48
Génératrice d'appoint	41 ***	22	23
Source d'eau supplémentaire	56 ***	48	43
Autre mesure <sup>5</sup>	21	21	21
<b>Mesures de protection contre les incendies</b>			
Détecteur de fumée fonctionnel	94	95	98
Détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel <sup>6</sup>	51 **	52	60
Extincteur d'incendie fonctionnel	77 ***	69	66
<p>* valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle de la province (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>** valeur significativement différente de l'estimation à l'échelle du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>*** valeur significativement différente des estimations à l'échelle de la province et du Canada (<math>p &lt; 0,05</math>)</p> <p>1 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un plan d'évacuation.</p> <p>2 Exclut les répondants qui vivent dans des ménages comptant une seule personne.</p> <p>3 Exclut les répondants qui ont déclaré vivre dans un ménage n'ayant pas de voiture.</p> <p>4 Les pourcentages sont fondés uniquement sur les répondants ayant indiqué qu'une personne de leur ménage ou qu'eux-mêmes avaient des besoins particuliers en matière de santé.</p> <p>5 Comprend les mesures de précaution suivantes : avoir un plan d'évacuation et de secours pour les animaux de compagnie; avoir un approvisionnement supplémentaire en combustible; vérifier les fournitures d'urgence et se réapprovisionner; s'assurer que les sorties sont dégagées.</p> <p>6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % pour la Colombie-Britannique.</p> <p><b>Note</b> : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.</p>			

**Tableau 1.4**

**Niveaux élevés ou modérément élevés d'activités de planification des mesures d'urgence, de mesures de protection contre les incendies et de mesures de précaution entreprises par les résidents, selon la participation à des activités sociales ou politiques, les petites collectivités de la Colombie-Britannique, 2014**

Participation à des activités sociales ou politiques	Pourcentage de résidents affichant des niveaux élevés ou modérément élevés des éléments suivants :		
	activités de planification des mesures d'urgence	mesures de précaution	mesures de protection contre les incendies
	pourcentage		
<b>Participation à des activités politiques <sup>1</sup></b>			
Oui †	56	47	44
Non	44 <sup>E</sup>	35 <sup>E</sup>	42 <sup>E</sup>
<b>Haut niveau d'engagement communautaire <sup>2</sup></b>			
Oui †	59	47	42
Non	48	44	47
<b>Haut niveau de soutien social <sup>3</sup></b>			
Oui †	67	45	33 <sup>E</sup>

Non	54 *	48	48 *
<b>Fort sentiment d'appartenance à la collectivité <sup>4</sup></b>			
Oui †	63	47	47
Non	48 *	47	41
<b>Haut niveau de confiance envers les gens du voisinage <sup>5</sup></b>			
Oui †	60	48	46
Non	52	45	42
<b>Perception élevée de l'auto-efficacité <sup>6</sup></b>			
Oui †	61	55	49
Non	50	37 *	37

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1 Comprend les personnes de plus de 17 ans qui avaient le droit de voter et qui ont participé à un parti ou à des activités politiques, ou qui ont fait du bénévolat dans le cadre de ceux-ci au cours des 12 mois précédents, y compris des élections municipales, provinciales ou fédérales, ou qui ont exprimé leurs opinions sur des enjeux politiques ou sociaux en signant une pétition, en communiquant avec les médias ou avec des politiciens, ou encore, qui ont participé à une réunion concernant un enjeu social ou communautaire.

2 Désigne le niveau d'engagement des personnes de plus de 17 ans qui, au cours des 12 mois précédents, étaient membres d'un groupe ou d'un organisme de loisirs, et comprend la participation à des activités politiques. Par « haut niveau » d'engagement communautaire, on entend les personnes qui ont participé à au moins 4 activités au cours des 12 mois précédents.

3 Désigne le fait pour les répondants d'avoir cinq personnes ou plus vers qui se tourner pour obtenir de l'aide en cas d'urgence s'ils sont blessés physiquement ou s'ils ont besoin de soutien affectif, d'un lieu où rester ou de soutien financier.

4 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».

5 Correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est de la confiance des répondants à l'endroit des gens de leur voisinage, où 1 signifie « on ne peut pas leur faire confiance du tout » et 5 signifie « on peut leur faire entièrement confiance ». Correspond également à la réponse « très probable » à la question à savoir quelles seraient les chances qu'un voisin leur rapporte leur portefeuille ou leur sac à main contenant 200 \$ avec l'argent à l'intérieur s'ils le perdaient.

6 Désigne le fait pour les répondants d'attribuer une cote élevée à leur auto-efficacité sur une échelle de 1 (faible) à 5 (excellente) pour les trois catégories suivantes : capacité à penser clairement et à régler les problèmes quotidiens; capacité à régler des problèmes difficiles ou inattendus; capacité à savoir quoi faire dans une situation d'urgence.

**Note** : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » d'activités de planification des mesures d'urgence, les ménages doivent avoir entrepris 3 ou 4 des activités suivantes : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de précaution, les ménages doivent avoir pris 3 ou 4 des mesures suivantes : avoir une radio à piles ou à manivelle, une source de chaleur de rechange, une génératrice d'appoint et une source d'eau supplémentaire. Pour obtenir un niveau « modérément élevé » ou « élevé » de mesures de protection contre les incendies, les ménages doivent avoir pris les trois mesures suivantes : avoir un détecteur de fumée fonctionnel, un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel et un extincteur d'incendie fonctionnel.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada, 2014.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1 Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2 La population cible de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages dans les 10 provinces du Canada, sauf celles vivant en établissement à temps plein (p. ex. maisons de soins infirmiers, foyers de groupe et hôpitaux).

- 3 L'EPUR couvre trois types de collectivités : les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) comptant plus de 50 000 habitants; et les petites collectivités, qui comprennent les AR comptant 50 000 habitants ou moins et les régions autres que les RMR et les AR. Toutes les RMR et les AR (comptant plus de 50 000 habitants) sont visées par l'EPUR. En ce qui concerne les petites collectivités, un échantillon de ménages a été sélectionné dans chaque province afin de représenter l'ensemble des ménages de la province faisant partie de collectivités de taille semblable. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur l'EPUR et sa méthode d'échantillonnage à la section « Description de l'enquête ».
- 4 Dans le présent feuillet d'information, les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total du calcul des pourcentages, mais elles ne sont pas accompagnées d'une note en bas de page lorsqu'elles représentent 5 % ou moins des répondants.
- 5 La présente section porte sur les expériences personnelles liées aux situations d'urgence et aux catastrophes qui se sont produites au Canada, dans une collectivité où la personne vivait au moment de l'événement, lequel était suffisamment grave pour entraîner une importante perturbation des activités quotidiennes habituelles de la personne.
- 6 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la source d'aide ou d'information que les répondants ont reçue pendant ou immédiatement après la situation d'urgence qu'ils ont vécue.
- 7 Les activités de planification des mesures d'urgence comprennent ce qui suit : avoir un plan d'évacuation, une trousse d'urgence pour la maison, des copies des documents importants et une liste des numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.
- 8 Les mesures de précaution comprennent ce qui suit : avoir une radio à piles ou à manivelle; une source de chaleur de rechange telle qu'un poêle ou une chaufferette non électrique ou un poêle à bois; une génératrice d'appoint; une source d'eau supplémentaire telle qu'un puits, un réservoir ou des litres d'eau entreposés.
- 9 Sauf indication contraire, les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ).
- 10 Un « fort » sentiment d'appartenance à la collectivité correspond à une cote de 4 ou de 5 sur une échelle de 1 à 5 pour ce qui est du sentiment d'appartenance des répondants envers leur collectivité, où 1 signifie « très faible » et 5 signifie « très fort ».
- 11 La question visant à savoir si le voisinage était un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence n'a pas été posée à certains répondants (32 %); de ce fait, ces cas ne sont pas compris dans l'analyse de l'entraide dans le voisinage en général ou en cas d'urgence.
- 12 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne la question à savoir si le voisinage est un endroit où les gens s'entraideraient en cas d'urgence.
- 13 Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » étaient supérieures à 5 % sans dépasser 10 % en ce qui concerne le nombre de personnes auprès de qui les répondants pourraient chercher de l'aide s'ils avaient besoin de soutien financier.





## Description de l'enquête

---

Le présent rapport est fondé sur les données de l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience (EPUR) au Canada. L'EPUR est une nouvelle enquête qui a été menée pour la première fois de janvier à juin 2014 par Statistique Canada. Élaborée en partenariat avec le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada et Sécurité publique Canada, et en consultation avec des experts en gestion des urgences et en résilience communautaire, l'EPUR vise à accroître notre compréhension de la résilience communautaire de l'ensemble des provinces du Canada. L'EPUR a permis de recueillir des données sur des facteurs qui déterminent dans quelle mesure les particuliers et les collectivités peuvent se préparer à une situation d'urgence majeure ou à une catastrophe, la prévenir, y réagir et s'en rétablir. Le principal objectif de l'enquête est de fournir des estimations de la préparation aux situations d'urgence et de la résilience à l'échelon des collectivités, des provinces et du pays.

### Méthodologie de l'enquête

La population cible de l'EPUR comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces du Canada, sauf celles qui vivent en établissement à temps plein. Cette enquête à participation volontaire a été réalisée par téléphone, au moyen d'un système d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur. Par conséquent, les personnes vivant dans des ménages n'ayant pas le téléphone (environ 1 %) ont aussi été exclues de l'enquête. Dans chaque ménage, une personne de 15 ans et plus a été sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. Le taux de réponse global à l'EPUR était de 53 %. La taille de l'échantillon relevé dans le cadre de l'EPUR était de 72 953 personnes, ce qui donne un total de 32 171 questionnaires remplis. On a pondéré les chiffres des répondants de l'échantillon afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement dans les 10 provinces.

### Limites des données

Dans le cadre de l'EPUR, les données ont été recueillies uniquement auprès de Canadiens vivant dans les 10 provinces. Par conséquent, les résultats ne sont pas représentatifs des territoires canadiens. Toutefois, une étude de faisabilité distincte entreprise en 2014 avait pour objet d'aider à déterminer le contenu approprié et la meilleure méthode de collecte de renseignements sur la préparation aux situations d'urgence et la résilience communautaire dans les territoires. De plus, l'enquête exclut les Canadiens qui n'ont pas de téléphone fonctionnel et ceux qui vivent en établissement à temps plein. En outre, certaines populations qui pourraient être considérées comme vulnérables ou dont le besoin de soutien en cas d'urgence ou de catastrophe est plus important n'étaient pas incluses. Ces populations comprennent les sans-abri et les résidents des établissements de soins infirmiers et des établissements de soins de longue durée.

L'EPUR est une enquête-échantillon. Ainsi, en raison de la nature de ce type d'enquête, les résultats obtenus peuvent comporter des erreurs d'échantillonnage. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. Le présent rapport utilise le coefficient de variation (c.v.) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Dans ces cas, on utilise le symbole « F » au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, il faut se servir de cette dernière avec prudence et on utilise le symbole « E » avec l'estimation. Lorsque la statistique descriptive et l'analyse par recoupement ont été utilisées, des tests d'hypothèses avec un niveau de signification de 5 % (c.-à-d. que la probabilité de conclure de façon erronée que les estimations sont différentes est d'au plus 5 %) ont permis de déterminer si les différences étaient statistiquement significatives.